



HAL
open science

De nouveaux cadres d'actions culturelles pour la communauté de communes du Pays foyen

François Pouthier

► **To cite this version:**

François Pouthier. De nouveaux cadres d'actions culturelles pour la communauté de communes du Pays foyen. UBIC (Université Bordeaux Inter-Culture). 2023, pp.France. halshs-03950231

HAL Id: halshs-03950231

<https://shs.hal.science/halshs-03950231v1>

Submitted on 21 Jan 2023

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial 4.0 International License



UBIC

Université Bordeaux
Inter-Culture

Accompagnement à Maîtrise d'Usages

De nouveaux cadres d'actions culturelles
pour la communauté de communes du Pays foyen

Étude évaluative et prospective 2022

▲ Avant-Propos

En juin 2021, la communauté de communes du Pays foyen (Gironde) a sollicité UBiC¹ et le Master Ingénierie de Projets Culturels et Interculturels² de l'Université Bordeaux Montaigne afin d'effectuer un diagnostic territorial et culturel de son territoire et l'accompagner dans la redéfinition de sa politique et compétence culturelle supplémentaire. Cet Accompagnement à Maîtrise d'Usages³ a mobilisé l'équipe projet UBiC - Master IPCI suivante :

- ▶ Daphné Dervaux
- ▶ Marieke Doremus
- ▶ Marjorie Finster
- ▶ François Pouthier
- ▶ Lila Raulot
- ▶ Luna Salanave Piazza
- ▶ Alyssa Uteau
- ▶ Nicolas Weichmann.

L'étude a été financée par l'Établissement Public de Coopération Intercommunale du Pays foyen avec le soutien financier de la DRAC Nouvelle Aquitaine et de l'Iddac, agence culturelle du département de la Gironde, avec la participation de l'Université Bordeaux Montaigne.

-
- 1 UBiC (Université Bordeaux inter-Culture) est un atelier de recherche collaborative en Sciences Humaines et Sociales, hébergé par l'Université Bordeaux Montaigne et porté par ADERA, qui accompagne les laboratoires universitaires dans leurs projets de Recherche-Action et Développement. UBiC a pour mission le renforcement et le développement des liens entre le monde universitaire et le monde socio-économique, sur la thématique « culture, économies créatives et territoires ».
 - 2 Le Master Ingénierie de Projets Culturels et Interculturels (IPCI) de l'Université Bordeaux Montaigne est une formation de référence dans le champ de l'ingénierie culturelle mais aussi un des rares cursus ouverts sur les enjeux européens et interculturels. Conçu en partenariat avec le Master Management de Projets Culturels et Développement Territorial (MPCDT) de Sciences-Po Bordeaux, le Master a pour ambition de former des responsables culturels généralistes (formation initiale, continue ou en apprentissage), grâce à un équilibre entre savoir-faire techniques d'ingénierie et culture humaniste, enseignements et parcours professionnalisant.
 - 3 L'Accompagnement à Maîtrise d'Usages est une notion se référant à la loi n° 85-704 du 12 juillet 1985 relative à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'œuvre privée, qui inclut aux études de conception les utilisateurs (ici l'EPCI Pays foyen et les collectivités engagées) et les usagers (ici les associations).

Le diagnostic et les propositions émises s'appuient sur les différents documents recueillis et collectés, ainsi que sur des entretiens réalisés, de visu et à distance, soit bilatéralement soit collectivement auprès des acteurs culturels associatifs comme publics qui œuvrent toutes et tous à leur endroit au développement territorial du Pays foyen.

Que toutes et tous soient ici remerciés de leur participation.

Remerciements pour sa confiance à Philippe Nouvel, Vice-Président en charge de la culture. Remerciements très appuyés à Marie Preuilh et Anne-Sophie Dubois de la CDC du Pays foyen pour leur accueil et leur soutien organisationnel.

© Photo de couverture : Agence Folléa-Gautier, Atlas des Paysages de la Gironde.

Sommaire

▲ Avant-Propos	1
▲ Introduction	5
<i>La culture par « gros temps » de réforme territoriale</i>	5
<i>Contexte et objectifs de la demande</i>	6
<i>La méthode et le corpus des données et des entretiens</i>	7
▲ Chapitre 1 > Diagnostic territorial et culturel du Pays foyen	11
▼ Le diagnostic territorial	14
<i>Une faible croissance démographique</i>	14
<i>Un territoire « connecté »</i>	14
<i>Un bassin d'emploi socialement fragilisé</i>	16
<i>Une « égalité des droits » territoriaux encore garantie par les collectivités</i>	16
Focus 1 > Que se cache-t-il derrière le terme de territoire(s) ?	19
▼ Le diagnostic culturel	21
<i>Le champ de compétence et d'intervention de la communauté de communes</i>	21
<i>Les actions culturelles communales</i>	23
<i>Les actions culturelles associatives</i>	24
Focus 2 > Les associations en France	28
<i>Une brève histoire de l'implication des collectivités supra</i>	29
Ce qu'il faut retenir du diagnostic territorial et culturel du Pays foyen	30

▶ Chapitre 2 > La culture dans l'intercommunalité par temps de mutations	33
▼ Des territoires soumis à de fortes transformations ...	36
▼ Culture et intercommunalité	38
<i>Une décentralisation culturelle inachevée</i>	39
<i>D'une logique de subsidiarité à une logique de projet</i>	40
▼ Vers des projets artistiques et culturels de territoires ?	42
<i>Les « inters » : une nouvelle éthique de la coopération</i>	42
<i>Que nomme-t-on Projet Artistique et Culturel de Territoire ? ...</i>	44
Ce qu'il faut retenir des transformations pour le Pays foyen	47
▶ Chapitre 3 > Des propositions de cadres d'actions pour le Pays foyen	49
CADRE D'ACTION N° 1 > Des besoins culturels structurels	54
CADRE D'ACTION N° 2 > Des « forces vives » à accompagner	57
CADRE D'ACTION N° 3 > Un projet fédérateur du territoire	60
Focus 3 > La territorialisation de l'EAC	61
Ce qu'il faut retenir des propositions	68
▶ Conclusion	69
▶ Bibliographie, sitographie & documents ...	73
▶ Enquête auprès des associations culturelles du Pays foyen	77
▶ Grand livre du Forum ouvert	87
▶ Postface > Faire en commun, faire du commun	83

Introduction

La culture par « gros temps » de réforme territoriale

Depuis une vingtaine d'années, notre pays est entré dans une nouvelle phase de décentralisation et d'organisation territoriale de la République. La naissance de l'intercommunalité - dès 1995 avec la LOADT - puis à partir de 1999 et 2000 avec les Lois d'Organisation, d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire¹, a profondément bouleversé le paysage politico-administratif. Les différentes lois de réforme des Collectivités territoriales et la loi Liberté de Création, Architecture et Patrimoine ont engagé plus récemment une réforme, sans précédent depuis 1982 pour les premières, sans précédent pour la dernière², avec une spécialité française : le redécoupage sur bases antérieures³. Celui des Régions, avec des hauts et des bas, des grandes et des nouvelles ; celui de l'intercommunalité avec la naissance de métropoles, la fusion d'EPCI et la création de communes nouvelles.

Ainsi, de « jeunes » intercommunalités - beaucoup ont moins de 20 ans - se sont vues dans l'obligation de s'élargir par fusion ou absorption, ce qui n'est pas sans interroger leurs actions publiques culturelles (quand elles en développaient) comme leurs relations souvent fragiles avec les communes, d'autant plus quand celles-ci deviennent « nouvelles ».

Si l'ensemble du « mille-feuille » politico-administratif français a vu ses actions publiques réinterrogées, la culture, quant à elle, est demeurée « une responsabilité partagée (...) exercée conjointement par les collectivités territoriales et l'État (...) »⁴, comme par ailleurs « les compétences,

-
- 1 Loi d'Orientation pour l'Aménagement et le Développement du Territoire du 4 février 1995 (LOADT), LOADDT du 25 juin 1999 dite Loi Voynet et Loi du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale dite Loi Chevènement.
 - 2 Loi du 27 janvier 2014 de Modernisation de l'Action Publique et d'Affirmation des Métropoles (MAPTAM), Loi du 16 janvier 2015 relative à la délimitation des Régions, Loi du 16 mars 2015 relative à l'amélioration du régime de la commune nouvelle, Loi du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe), Loi du 7 juillet 2016 relative à la liberté de création, à l'architecture et au patrimoine (LCAP).
 - 3 Celles des communes, des Départements et des Régions.
 - 4 Article 103 de la loi NOTRe.

en matière de sport, de tourisme, de promotion des langues régionales et d'éducation populaire ». C'est donc à une obligation de coopération publique que sont aujourd'hui confrontées les politiques culturelles, dans une approche globale et systémique.

Car les lois de Réforme territoriale et Liberté de Création, Architecture et Patrimoine ne se limitent pas à produire de nouveaux cadres d'articulation de leurs interventions. Elles impliquent également le besoin de ne pas limiter l'action publique culturelle à une vision statique de sauvegarde de secteurs ou de délimitation de périmètres ; d'où l'absence de compétences obligatoires nouvelles dévolues à l'une ou à l'autre des collectivités ; d'où également le risque de voir s'exprimer de manière indéfinie cette responsabilité partagée, qui la rend possiblement optionnelle en un temps de raréfaction financière ou de mésentente territoriale. C'est donc une nouvelle « dimension » qu'il convient d'inventer « dans le respect des droits culturels énoncés par la convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles du 20 octobre 2005 »⁵.

Contexte et objectifs de la demande

La communauté de communes du Pays foyen est née en 2002 par le regroupement de quatorze communes de l'Est du département de la Gironde ; un an après, la commune de Port-Sainte-Foy du département de la Dordogne la rejoignait. Encore aujourd'hui l'Établissement Public de Coopération Intercommunale du Pays foyen est la seule intercommunalité girondine à compter une commune d'un département voisin. En 2014, le nouveau Schéma Départemental de Coopération Intercommunale étend le périmètre de l'intercommunalité à cinq communes de l'ancienne intercommunalité de Pellegrue dissoute. La communauté de communes du Pays foyen rassemble aujourd'hui 20 communes pour 16 656 habitants (2018). Depuis 1968, la population y est stable, en légère progression. Les communes les plus importantes sont Pineuilh (4 432 habitants), Sainte-Foy-la-Grande (2 577), Port Sainte-Foy (2 488), Saint-Avit-Saint-Nazaire (1 474) et Pellegrue (1 184). Toutes les autres communes comptent moins de 1 000 habitants. La population, pour 36,6 % des habitants, a plus de 60 ans. Ce taux progresse là où les moins de 30 ans régressent (29 %). Le solde migratoire est faiblement positif : 50 % de la population est installée depuis plus de 10 ans, 10 % de la population vient d'un autre territoire dont une grande partie de retraités (40 %). Le taux de chômage est de 17 % et concerne avant tout les jeunes avec un taux de pauvreté important pour les moins de 30 ans. Selon l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires, la communauté de communes du Pays foyen est une « campagne vieillissante à faibles revenus, économie présente et sous influence urbaine » tant des villes de Bergerac et Libourne que de la métropole bordelaise. Sainte-Foy-la-Grande comme des quartiers de Pineuilh sont en Quartiers Politique de la Ville.

5 Article 3 de la loi LCAP (2016) et article 103 de la loi NOTRe (2015).

La communauté de communes s'est dotée d'une compétence culturelle *supplémentaire*⁶. Cette compétence parcellaire s'exprime dans la gestion d'une médiathèque intercommunale héritée de la communauté de communes du Pays de Pellegrue, un cinéma en délégation fraîchement rénové, un centre socioculturel, le PIAF (Projets Initiatives Animation Foyenne) et une micro-folie à faire vivre. D'où le souhait exprimé par les élus de l'intercommunalité de mener un état des lieux plus global des actions et ressources culturelles, publiques comme associatives, présentes dans le territoire de projet (Chapitre I : Diagnostic territorial et culturel du Pays foyen). À partir de ces diagnostics, des atouts et menaces identifiés ainsi que des enjeux prospectifs (Chapitre II : la culture par temps de mutation), l'accompagnement à maîtrise d'usages s'attache à délimiter le périmètre du Projet Artistique et Culturel de Territoire en devenir, susceptible de s'intégrer au Projet de territoire du Pays foyen, qui simultanément était en cours de formalisation (Chapitre III : des propositions de cadres d'action).

La méthode et le corpus des données et des entretiens

La recherche-action proposée par UBiC n'a pas pour vocation à se substituer ou à produire des préconisations opérationnelles déterritorialisées. Elle s'inscrit dans un travail concerté avec le territoire de la communauté de communes du Pays foyen, ses élus, ses techniciens et les acteurs associatifs qui y œuvrent ou y habitent, afin d'aider à la décision les élus communautaires.

La recherche s'est appuyée initialement sur différents documents et diagnostics préexistants fournis par l'EPCI du Pays foyen : Étude transport, mobilité et stationnement dans le cadre du PLUI (2021), Diagnostic de Territoire, Contrat Enfance Jeunesse du Pays foyen (2019-2022), Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (2019), Diagnostic économique & premières pistes d'action sur le Pays foyen (2017), Synthèse de l'étude Revitalisation de la Bastide de Sainte-Foy-la-Grande (2016), Étude du marché cinématographique de Sainte-Foy-la-Grande (2016), Diagnostic culturel en Pays foyen (2015), Étude en matière de lecture publique et nouveaux médias (2009). Toutes ces données ont été complétées et actualisées, puis croisées avec les bilans et états des lieux effectués par d'autres collectivités territoriales⁷. Il s'agit là d'éléments essentiellement quantitatifs.

Ces différentes données ont été approfondies par un « arpentage » du territoire réalisé par l'équipe UBiC - Master IPCI en décembre 2021. Cette première rencontre avec le territoire a permis de recueillir des éléments sensibles et d'interroger et partager des représentations avec des acteurs

6 La loi du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique a supprimé la catégorie des compétences optionnelles.

7 Tous les documents consultés sont répertoriés en annexe, p. 73, Bibliographie, sitographie et documents.

publics et associatifs du territoire : le cinéma La Brèche, l'association Agalliao, l'Office de tourisme du Pays foyen, la micro-folie, le Piaf, Centre Intercommunal d'Action Sociale, des élus communaux et intercommunaux, les acteurs associatifs du Collectif Alfonse, l'association « Cœur de bourg » de Saint-Quentin-de-Caplong... Cette première approche plus qualitative et collaborative des paysages et des acteurs a été complétée par des entretiens téléphoniques dans le courant du mois de janvier 2022 : association *Comme à la maison* de Pellegrue, association *Les trois fenêtres* de Saint-Quentin de Caplong, l'association *Saluterre Les Râteleurs* à Sainte-Foy-la-Grande... Un « forum ouvert » à toutes les associations était prévu en clôture de cette première phase mais n'a pu se tenir en raison de la crise sanitaire.

Simultanément, des entretiens semi-directifs ont été menés in situ ou en visio auprès de collectivités certes extérieures au territoire mais souvent partenaires de ce dernier : la DRAC Nouvelle Aquitaine, le Conseil départemental de la Gironde et son agence, l'Iddac en février, suivis de la Préfecture et de la Région Nouvelle Aquitaine (services culturel et aménagement du territoire) en avril. Les entretiens avec les collectivités *supra* se sont achevés en mai 2022 par une rencontre avec le département de la Dordogne et l'Agence culturelle Dordogne-Périgord. Sur la base de cet état des lieux, un premier comité de pilotage s'est déroulé le 30 mars 2022 dans le Pays foyen pour présenter diagnostic territorial et pré-diagnostic culturel.

S'en sont suivis 2 temps avec l'ensemble des acteurs associatifs du territoire :

- ▶ En juin 2022, un questionnaire a été envoyé aux 75 associations culturelles du territoire afin de recueillir des données concrètes de situation (rayon d'action, nombre d'adhérents, budgets, financements...) ainsi que leurs besoins et attentes. Cette étude a été complétée de données plus personnelles sur les représentations du territoire de leurs dirigeants⁸.
- ▶ Cette enquête a été rendue en septembre 2022 aux associations lors du « forum ouvert » qui n'avait pu se tenir précédemment. Ce forum a réuni 32 participants pour un demi-journée de travail collaboratif à Saint-Quentin de Caplong à partir de la question « Comment la culture peut-elle faire lien dans notre territoire ? ». Le Grand livre a été publié fin septembre et envoyé à tous les participants⁹.

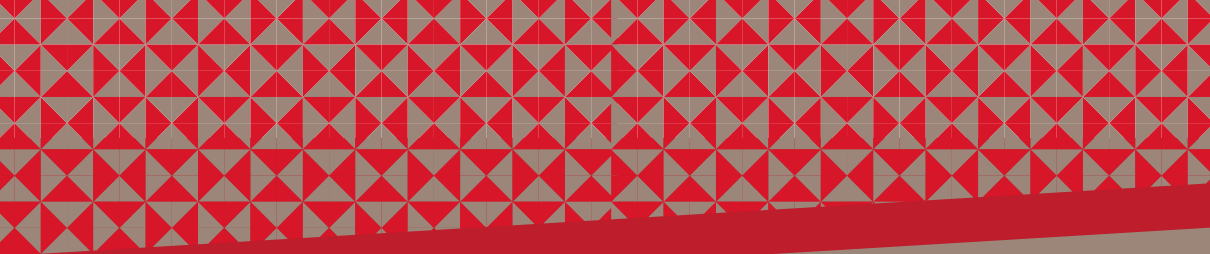
À l'issue de cette vaste concertation avec les acteurs publics et associatifs, l'équipe d'UBiC - Master IPCI a finalisé le diagnostic puis émis les grands cadres d'actions culturelles ainsi que les préconisations qui pourraient alimenter la « feuille de route » de la politique culturelle de la communauté de communes du Pays foyen. Durant toute la durée de la recherche-action, un comité de pilotage a réuni les partenaires publics impliqués (DRAC

8 Le traitement du questionnaire associations figure en annexe, p. 77, Enquête auprès des associations culturelles du Pays foyen. Le taux de réponse s'est établi à 32 %.

9 Le Grand Livre du Forum ouvert et les contenus des ateliers sont en annexe, p. 87.

Nouvelle-Aquitaine, département de la Gironde, Biblio Gironde et l'iddac) ainsi que le groupe projet de l'EPCI (élus à la culture communautaires et communaux). Ce comité de pilotage n'a pas participé au design scientifique mais a permis non seulement de faciliter l'accès aux réseaux tout en apportant un regard contributif et critique sur les résultats analysés qui ont été présentés lors d'un dernier comité de pilotage le 6 décembre 2022. Cet ultime temps a permis de partager les problématiques, d'échanger autour des enjeux et d'alimenter les interventions culturelles à mener en commun dans le respect de la définition de l'intérêt communautaire.

À partir du livrable final remis en février 2023, il reste à la communauté de communes du Pays foyen à écrire son projet culturel de territoire.



▼ **Chapitre 1**

Diagnostic territorial et culturel du Pays foyen

L'Établissement Public de Coopération Intercommunale du Pays foyen est né en 2013 par le regroupement des 15 communes qui formaient la communauté de communes du Pays foyen avec cinq communes issues de celle de Pellegrue. Ce territoire institué s'étend sur 220 km² à l'est du département de la Gironde, au cœur de la région Nouvelle-Aquitaine. Il rassemble 20 communes, dont une située en Dordogne, pour 16 656 habitants (2018).

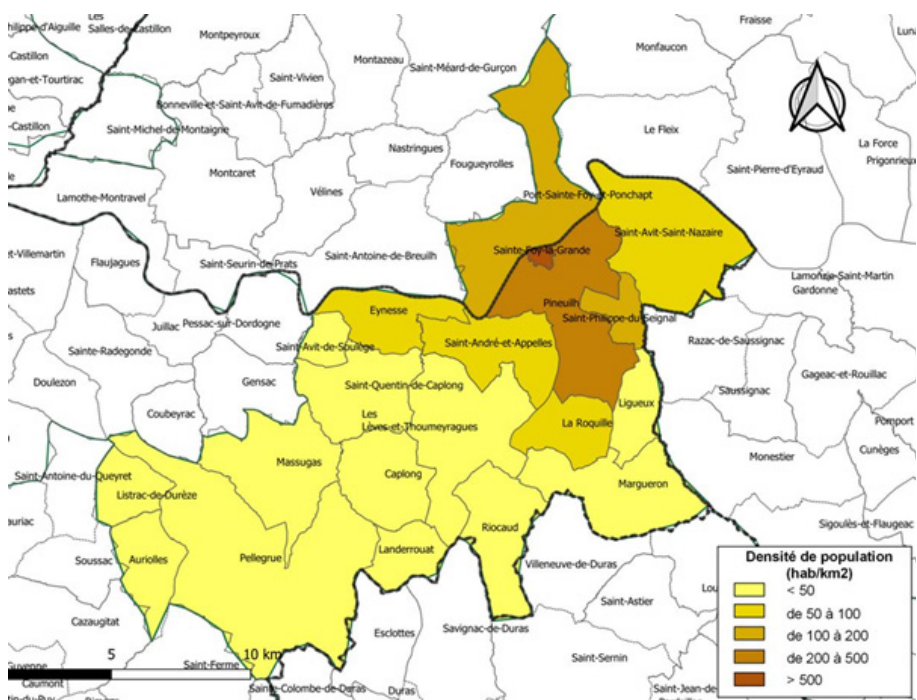


Figure 1 : données démographiques Pays foyen (source : INSEE, 2018)

Son territoire donné (Landel, 2021) est marqué par la vallée de la Dordogne : la basse plaine est constituée d'alluvions et de limons argilo-sableux ; au pied des coteaux, des alluvions plus anciennes, issues du parcours amont de la rivière, se sont déposées (silice, quartz, granites et galets de basalte) ; les coteaux, enfin, alternent territoires argileux et calcaires. Si la quasi-totalité du territoire de l'EPCI relève du bassin versant de la Dordogne, ses paysages alternent plateau calcaire de l'entre-deux-mers, coteaux boisés traversés par une alternance de petites vallées, et plaines et terrasses alluviales de la Dordogne. L'altitude du territoire varie entre 15 mètres et 164 mètres au Moulin de la Roquette.

▀ Le diagnostic territorial

Une faible croissance démographique

Depuis 1968, la démographie est stable, en légère hausse. Si la population a progressé de plus de 10 % depuis 1968, à l'instar d'autres EPCI du grand ouest, le territoire a alterné perte puis léger gain démographique (+0,4 % depuis 2013). Les communes ont été confrontées à la « renaissance rurale » des années 90 (Kayser, 1990) mais cet apport de population (le solde naturel est négatif) s'est stabilisé dans les années 2000, bien loin des taux de croissance observés dans d'autres intercommunalités girondines. **La projection démographique à l'horizon 2040 est d'ailleurs modeste (+1,12 %)**. Les communes les plus importantes sont Pineuilh (4 432 habitants), Sainte-Foy-la-Grande (2 577), Port Sainte-Foy (2 488), Saint-Avit-Saint-Nazaire (1 474). Elles forment une quasi-agglomération en bord de Dordogne qui comptabilise à elle seule 63 % de la population de la communauté de communes. Deux centralités ont été identifiées par le Schéma de Cohérence Territoriale du Libournais (SCOT) auquel l'EPCI est intégré : celle de Pineuilh, Sainte-Foy-la-Grande, Port Sainte-Foy et Saint-Avit-Saint-Nazaire et celle de Pellegrue, qui en terme démographique, se situe loin derrière (1 184). Toutes les autres communes comptent moins de 1 000 habitants. Le Pays foyen est donc un territoire à dominante rurale dominé par une agglomération qui joue un rôle de centralité, légèrement contrebalancée par l'ex chef-lieu de l'EPCI du Pays de Pellegrue.

La population a plus de 60 ans pour 36,6 % des habitants. Les retraités représentent 38,9 % des habitants. Ce taux progresse depuis dix ans, là où les moins de 30 ans régressent (29 %). Les jeunes sont particulièrement peu représentés : 15,9 % de la population a moins de 14 ans. Le nombre d'enfants par ménage est en déclin avec un nombre conséquent de couples sans enfants (54,6 % des familles) ou avec un enfant (21,9 % des familles). Le taux de famille monoparentale est en hausse (17,8 % en 2018 pour 13,5 % en 2008) mais il demeure inférieur aux moyennes girondine et nationale. Le solde migratoire est faiblement positif : 50 % de la population est installée depuis plus de 10 ans, 10 % de la population vient d'un autre territoire dont une grande partie de retraités (40 %). Cette mobilité démographique est avant tout issue d'un autre département français. Les autres viennent de la métropole de Bordeaux ou de l'agglomération de Bergerac. Il est toutefois à souligner que 7,5 % des habitants sont de nationalité étrangère. Ils sont issus à la fois d'Afrique du Nord (saisonniers agricoles implantés) et pour certains de Grande-Bretagne.

Un territoire « connecté »

Le Pays foyen est un bassin d'emploi. Il dispose d'une certaine attractivité commerciale. La plupart des mobilités (travail, loisirs, commerces) s'établissent dans la communauté de communes (85,7 % des habitants ont au

moins une voiture). Le nombre d'entrants (2 336) est supérieur aux sortants (2 078) dans les circulations quotidiennes. Les entrants sont avant tout issus des EPCI Montaigne, Montravel et Gurson (24) sur la berge périgourdine et du Grand Bergeracois (24), bien loin devant, par ordre décroissant, des personnes venant de l'agglomération bordelaise (33), de la communauté de communes du Pays de Duras (47) ou de celles du Libournais ou de Castillon-Pujols (33).

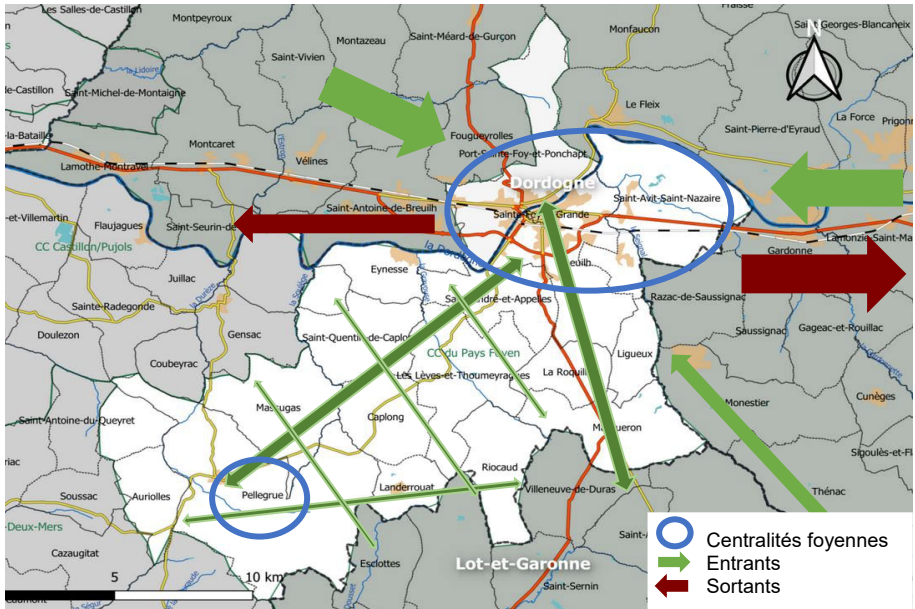


Figure 2 : flux entrants et sortants Pays foyen (source : PLUI, 2021)

L'Établissement Public de Coopération Intercommunale du Pays foyen est traversé par l'axe Est-Ouest de la rivière Dordogne. Si cette dernière n'est plus utilisée à des fins de circulation commerciale ou de transit, la départementale D936 (ex Nationale 136) qui relie Bordeaux à Bergerac épouse sa vallée. Sainte-Foy-la-Grande est également desservie par la voie ferrée Bordeaux - Le Buisson qui épouse le même itinéraire Est-Ouest. 9 allers et retours quotidiens entre Sainte-Foy-la-Grande et Bordeaux cadencent la circulation ferroviaire en moins d'une heure (la gare de Sainte-Foy-la-Grande est classée en catégorie B par la Région). L'aéroport de Bordeaux-Mérignac est à 1h30 du Pays foyen, celui de Bergerac à 30 minutes. **Le territoire de vie est marqué par cet axe de circulation est-ouest.** Les autres destinations sont moins bien desservies : La Réole est à 50 minutes via Pellegrue et la D672 ; Marmande est à une heure par la D708 et l'autoroute A62 à 1h30 (Toulouse : 2h40). Au nord, par la Dordogne, mais toujours par la route, Montpon-Ménéstérol n'est en revanche qu'à 25 minutes (A89 à 20 minutes) et Périgueux à une heure. Enfin, la couverture numérique du territoire a été améliorée tout en demeurant dans des débits plus faibles que celle des grandes agglomérations.

Un bassin d'emploi socialement fragilisé

Plus de 50 % de l'emploi actif est occupé par des employés-ouvriers, avec une basse médiane de salaires : 18 500 € contre 27 189 € pour la Gironde. Les métiers agricoles ne représentent plus que 2,3 % de la population active ; la viticulture est dominante avec des appellations en Bordeaux et Bordeaux supérieur, de manière plus limitée en Entre-deux-Mers et Bergerac. Le nombre de cadres et professions intellectuelles supérieures est faible (3,2 % de la population active). Le bassin d'emploi est marqué par une économie présentielle (65 % en emplois de services en constante augmentation) malgré un foncier disponible pour une activité économique. Entre 2008 et 2013, le territoire de l'EPCI a perdu 7,4 % de ses emplois.

Le taux de chômage est de 17 %. Il concerne avant tout les jeunes (34 % des 15-24 ans) avec un taux de pauvreté alarmant pour les moins de 30 ans (22,5 %). Les deux centralités urbaines sont les plus pauvres et cumulent indices de pauvreté et faiblesse des niveaux de formation (80,4 % de la population a un niveau inférieur ou égal au baccalauréat). Sainte-Foy-la-Grande comme Pineuilh sont en Quartiers Politique de la Ville. Les habitants sont toutefois très majoritairement propriétaires de leurs logements (80,4 % des habitants). Le taux de résidences secondaires est faible (5,5 %) mais les logements vacants notamment en « cœur de ville » sont nombreux et progressent (14,2 % en 2018 pour 10,62 % en 2008) avec un taux d'insalubrité et de vétusté important à Sainte-Foy-la-Grande. Les « communes centres » perdent de la population au profit de logements neufs en périphérie. Trois quarts des ménages qui habitent la communauté de communes sont éligibles au logement social dont plus de la moitié en dessous du plafond le plus bas (55 % moins de 19 565 €/an).

Une « égalité des droits » territoriaux encore garantie par les collectivités

L'aménagement du territoire vu par l'État français a d'abord reposé sur une égalité des droits (Estèbe, 2011). Cette égalité des droits a été assumée par un État jacobin redistributeur, puis repris par des collectivités à partir de 1982. Il s'agissait de veiller à une répartition équitable sur le territoire des services et des équipements. Si dans beaucoup de territoires français, cette égalité des droits s'est dissipée au profit d'une égalité des chances, mettant en concurrence les territoires entre eux dans un désengagement progressif de l'État, **la communauté de communes du Pays foyen a conservé un grand nombre de ses services publics.** En matière de santé, elle dispose d'un hôpital avec 412 lits et un service d'urgence. En matière éducative, le maillage est dense : l'EPCI compte 8 groupes scolaires d'enseignements primaires publics et une école privée, deux collèges publics (plus de 500 élèves à Port-Sainte-Foy et Ponchapt, 150 élèves à Pellegrue) et un collège privé de 180 élèves à Sainte-Foy-la-Grande, deux lycées, un d'ensei-

gnement général et un professionnel pour près de 800 élèves, à Sainte-Foy-la-Grande. En matière sociale, la communauté de communes compte deux maisons de services au public (Sainte-Foy-la-Grande et Pellegrue), un Centre social et culturel intercommunal et des Établissements d'accueil pour les personnes âgées et/ou en situation de handicap. En matière sportive, l'intercommunalité gère, après transfert des communes de Sainte-Foy-la-Grande, Pineuilh et Pellegrue, trois complexes sportifs, composés de 3 gymnases à l'accès public limité (90 places de gradin), 2 dojos (un à Sainte-Foy-la-Grande, l'autre à Pellegrue), un plateau sportif d'athlétisme, quatre terrains de football et rugby, 3 terrains de basket et un de handball. En matière de jeunesse, enfin, RAM, crèches et centres de loisirs complètent l'offre de services. Mais le territoire intercommunal a aussi répondu à des appels à projets dans la mise en concurrence de l'égalité des chances. Il a « arraché » des labels qui tentent d'agir comme « filets de sécurité » ou « lots de consolation » : Sainte-Foy-la-Grande, outre ses Quartiers Politique de la Ville, a été retenue dans les opérations « Petites villes de demain » ou encore « Fabrique de territoire ».

Enfin, le territoire s'inscrit dans un environnement préservé. En matière de paysages, la vallée de la Dordogne avec ses méandres, ses larges plaines et ses coteaux abrupts présente une grande diversité ; ses coteaux sont échanrés par des vallons abrupts et encaissés avec une dense couverture forestière ; sur la ligne de partage des eaux entre Dordogne et Gironde, qui court aux limites sud du territoire, les paysages sont plus ouverts avec de nombreux boisements de feuillus et zones humides. Les capacités d'hébergement demeurent toutefois faibles en matière d'hôtellerie de tourisme : seuls trois hôtels sont toujours en activité dans le territoire intercommunal pour 35 chambres dont la moitié sont classées trois étoiles, les 18 autres ne disposant d'aucun classement ; 2 campings dont un seul classé pour 68 emplacements représentent l'hôtellerie de plein air, soit deux fois moins que la communauté de communes voisine de Castillon-Pujols. Cette faiblesse est, en partie, compensée par 13 chambres d'hôtes (22 chambres et un appartement) et surtout 34 gîtes de qualité. En matière d'environnement, le territoire compte quatre Zones Naturelles d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF) et deux Natura 2000 (Dordogne principalement, Dropt secondairement). Il s'inscrit dans la Réserve mondiale de Biosphère qui suit le cours de la Dordogne.



Figure 3 : ligne de partage des eaux

Selon l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires, **la communauté de communes du Pays foyen est une « campagne vieillissante à faibles revenus, économie présentielle et sous influence urbaine »** tant des villes de Bergerac et Libourne que de la métropole bordelaise. Ce territoire présente des faiblesses : démographie peu dynamique, vieillissement de la population, taux de pauvreté. Il a aussi des atouts : bassin d'emploi, voies de circulation, services publics, environnement préservé. Le territoire présente donc des menaces et des opportunités, sa principale étant d'être une « centralité interstitielle » à la croisée de la Gironde et de la Dordogne, et dans une moindre mesure du Lot-et-Garonne. **Avec le risque d'être marginalisé ou la capacité à proposer qu'une « autre vie puisse s'inventer [localement] ici » sans pour autant être (globalement) isolé ou enclavé.**

Mais pour cela de nouvelles aménités (Cognard, 2010) sont à construire en s'appuyant sur le « déjà là » (Chemetoff, 2010) du *territoire vécu* soient des riches patrimoines naturels et culturels et des habitants qui toutes et tous, de par leur diversité, croisent territoires de vie et vécus et participent à la construction mutuelle de leur territoire. Cette logique de l'attractivité qui innerve le Projet de territoire de l'intercommunalité peut alors être comprise non pas seulement pour attirer de nouvelles populations à forts potentiels économiques mais avant tout pour conférer du pouvoir d'agir et du bien-être aux personnes qui habitent aujourd'hui et habiteront demain le territoire (Greffe, 2006).

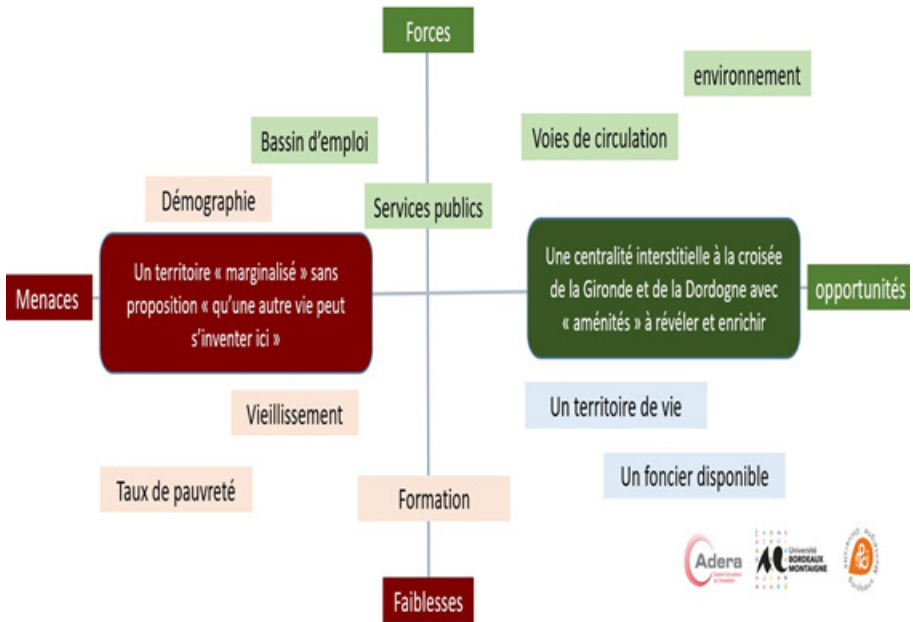


Figure 4 : AFOM diagnostic territorial Pays foyen

► **FOCUS 1 > Que se cache-t-il derrière le terme de territoire(s) ?**

Dans la pensée des géographes de la fin du XIX^e siècle, le *territoire* est absent. La géographie est alors la science des lieux et non celle des humains. Elle prolonge le double visage acquis dès l'antiquité : celui de la connaissance physique d'une terre et celui plus géopolitique de la description des « contrées » explorées, de leurs particularités physiques et de leurs « peuplades » parfois étranges. Dans la géographie contemporaine, le territoire est, pour une part métrique et cartographiable, délimité par des frontières tirées au cordeau comme dans le découpage des départements ou dans celui des pays nés de la colonisation. Il est un espace disposant d'une identité, souvent imposée, parfois subie, qui détermine une appartenance que l'on ne peut qu'accepter et défendre contre « l'autre ». Pour une autre part, marginale et périphérique, il renvoie dans la géographie humaine française à la pertinence des limites, à la reconnaissance de *pays*, qui par leur nature géomorphologique, leur histoire religieuse ou militaire et leurs traditions vernaculaires sont susceptibles de faire rimer le mot de *territoire* avec celui de *terroir*. Enfin, parce qu'il est habité, il ne peut être réduit à un seul objet matérialisé, cartographié et administré. Il est le produit d'un système de ressources vivantes qui lie le milieu naturel et les personnes qui l'habitent dans des relations étroites et toujours en transformation.

Mais comment faire coïncider le **territoire donné**, celui de la géographie physique et du territoire *institué* des élus qui y œuvrent, et les **territoires construits** (Landel, 2021), ceux *vécus* des personnes qui l'habitent en passant par les *territoires de vie* des forces culturelles et

sociales qui l'animent ? Et par « gros temps » de réforme territoriale, la naissance des métropoles ou de communes nouvelles, l'extension des périmètres intercommunaux comme le redécoupage des régions et de l'État montrent que la délimitation territoriale française demeure une source non tarie de tensions ou d'opportunités.

En sciences politiques, le **territoire est avant tout un construit politique** d'une communauté qui « revendique le monopole de l'usage légitime de la force physique » pour Max Weber et qui encourage une « *volonté nationale populaire* à se construire, s'imposer et se faire instrumentaliser » selon les mots d'Antonio Gramsci. Le territoire ne vaut donc que s'il y a une domination institutionnelle d'un pouvoir. Nos **territoires institués** ont été définis par des puissances publiques, indépendamment de leurs structurations physiques, historiques, sociales et humaines. Le découpage « à la serpe » relève d'une tradition bien française où la circonscription délimite le projet, comme s'il était nécessaire de quadriller le pays pour s'en assurer la fidélité (Estèbe, 2015). Les nouveaux territoires *institués* des EPCI s'inscrivent ainsi dans les interstices – sans en avoir le statut – des découpages de collectivités *supra* : les circonscriptions définies par l'État (électives, pédagogiques, administratives...) ou par d'autres collectivités (Pôle des Solidarités ou Jeunesse des départements pour exemple). Un premier constat est donc de prendre conscience que ces territoires, entre ceux qui résultent de déterminants historiques et morphologiques et ceux définis préalablement par la puissance publique – communes, départements, régions et ex-intercommunalités – ne se recoupent pas. Et parce que ces entités ne se recoupent pas, elles peuvent rencontrer quelques difficultés à converger et à coopérer.

Les territoires *donnés*, géographiquement comme politiquement, se confrontent au surgissement de la mobilité et à l'abolition des distances que permettent les couloirs de circulation physiques comme virtuels. C'est pourquoi scruter un territoire ne peut faire fi **des territoires de vie de leurs habitants**. S'ils ont longtemps correspondu aux parcours quotidiens pour manger, dormir, travailler, ces bassins de vie sont confrontés à de nouvelles mobilités qui s'étendent bien au-delà d'horizons considérés comme indépassables. Par les modes de circulation, de consommation, de travail et de loisirs, les parcours de vie, qu'ils soient diachroniques – une distance habitat-travail-loisirs qui ne cesse de progresser – ou synchroniques – des flux touristiques, des lieux de vie évolutifs suivant l'âge – accroissent les périmètres spatiaux et temporels. Le territoire *institué*, celui de l'ancrage spatial des pouvoirs publics, s'opposerait alors aux territoires *construits* avec leurs réseaux, leurs flux, leurs rapports et leurs mobilités y compris virtuelles, et aux parcours de vie de leurs habitants.

D'autant que ces territoires de vies génèrent des vécus. Ce rapport vécu aux territoires passe par une mémorialisation de lieux de vie familiaux, sociaux et spatiaux. Il influe sur le regard que chacun porte à l'espace qui l'entoure. Il ne peut s'absoudre d'une construction identitaire croisant dimension historique et symbolique, sociale et familiale,

addition de valeurs patrimoniales et mémorielles, renforçant ou non un sentiment d'appartenance aux territoires *institués* et *de vie*. Selon le joli mot d'Alain Lefebvre, « *les territoires qui nous habitent ne se réduisent pas aux territoires que nous habitons* » ; ils sont le résultat de la somme des territoires vécus de ses habitants. L'enjeu, et sa difficulté, devient alors de faire coïncider tous ces territoires. Et plus que la pertinence du territoire, c'est la pertinence du projet territorial à construire avec les personnes qui habitent, fréquentent et s'impliquent dans le territoire, qui est alors à rechercher. Cette dernière renvoie à la territorialité par l'ensemble des processus engagés par les systèmes d'acteurs, par les rapports de force et les tensions qu'elle génère, par des déterminants géographiques, économiques, sociaux et structurels qui lui crée une spécificité spatiale. D'où l'importance de la nature du projet culturel qui participe à faire et fabriquer les territoires et non le seul découpage institutionnalisé, quelle que soit sa pertinence.

▀ Le diagnostic culturel

Le champ de compétence et d'intervention de la communauté de communes

La communauté de communes s'est dotée d'une compétence culturelle *supplémentaire*¹ « qui concerne les constructions, l'entretien et le fonctionnement des équipements culturels d'intérêt communautaires »². **Cette compétence parcellaire s'exprime d'abord dans le domaine de la lecture publique.** L'EPCI gère ainsi une petite mais dynamique médiathèque intercommunale à Pellegrue, héritage de l'intercommunalité précédente, mais dont le champ d'action est limité aux cinq communes intégrées en 2014. Le reste du territoire est maillé de sept bibliothèques et points lectures, en grande partie, municipaux, avec des salariés peu nombreux³ et des bénévoles. Parmi ceux-ci, la médiathèque de Sainte-Foy-la-Grande reçoit un fonds de concours de l'intercommunalité et les bibliothèques de Port-Sainte-Foy et Ponchapt et Margueron disposent d'un fonds intéressant et d'une ouverture correcte aux publics et aux scolaires. Toutefois, leurs statuts différents, leurs tailles réduites et leur mise en réseau insuffisante demande d'une part une organisation territoriale du service de lecture publique, d'autre part une ré-interrogation des services fournis au regard des enjeux globaux.

L'EPCI est également propriétaire d'un cinéma en délégation fraîchement rénové. Le cinéma mono-écran La Brèche de Sainte-Foy-la-Grande a longtemps été sous statut associatif, tout en demeurant une propriété

-
- 1 La loi du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique a supprimé la catégorie des compétences optionnelles.
 - 2 Forum ouvert du 24 septembre 2022, atelier « Quelles compétences culturelles pour l'EPCI ? Pour quel rôle ? », annexe p. 80.
 - 3 5 salariées pour toutes les bibliothèques du territoire (source : BiblioGironde).

communale. Avec plus de 30 000 entrées par an, le dynamisme de son équipe de salariés et de bénévoles a montré qu'une activité cinématographique de qualité en milieu rural pouvait avoir un rayonnement bien au-delà des limites d'une petite agglomération. Le bâtiment a été transféré à l'intercommunalité et l'activité cinématographique est devenue une compétence communautaire. Un programme d'investissement largement soutenu par des agences d'État et les collectivités a permis de reconstruire le cinéma La Brèche en en faisant un complexe de trois salles dont la délégation a été confiée à la société ARTEC, tout en conservant des personnels mis à disposition qui œuvrent, au-delà de la programmation, à la promotion et la médiation. Classé art et essai, avec un label spécifique jeune public, le multiplexe envisage une fréquentation de 60 000 spectateurs⁴ avec une « Zone d'Influence Commerciale » sur 18 communes girondines (13 807 habitants), 17 de Dordogne (15 398 habitants) et 5 du Lot-et-Garonne (1 547 habitants), à l'intersection des zones de chalandises plus ou moins étoffées en offres cinématographiques de Bergerac, Montpon-Ménéstérol, Mussidan, Monségur et La Réole.

Dans le domaine de l'image, enfin, il convient **de signaler l'existence d'une micro-folie** au sein de l'office de tourisme intercommunal. Ouverte en 2019, dotée d'un personnel, cette micro-folie n'a pas encore véritablement démarré son exploitation. Constat a été fait que la taille de son accueil, son emplacement comme l'absence de son intégration, au-delà des services offerts, dans le projet culturel intercommunal ne permet pas d'évaluer aujourd'hui ni son rôle ni son impact.

4 Ouvert en 2019, le cinéma a été confronté comme toutes les activités culturelles à la crise sanitaire. Sa fréquentation actuelle ne reflète donc pas ses ambitions, même si dans les rares mois qui ont permis une exploitation quasi-normale, les indices de fréquentation ont correspondu aux projections.

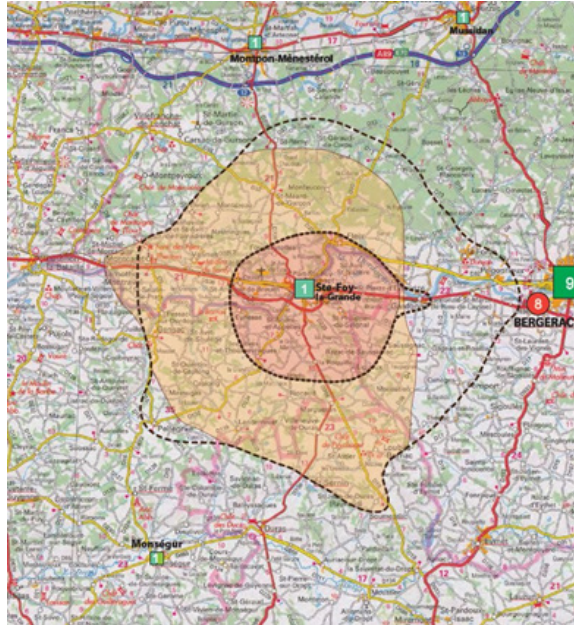


Figure 5 : zone de chalandise Cinéma La Brèche (source : Hexacom, 2016)

Enfin, un **centre social et culturel, le PIAF** pour Projets d'Initiatives et d'Animation Foyennes, est dorénavant ouvert à toutes et à tous à Sainte-Foy-la-Grande. Ses objectifs sont de « permettre des connexions entre les différentes générations » à partir notamment du jeu (le PIAF abrite une ludothèque), « de soutenir et d'accompagner la relation parents, enfants et jeunes » par le biais de sorties culturelles (découverte du patrimoine local, spectacles dans et en dehors de la communauté de communes par exemple) et de « favoriser le vivre ensemble en proposant le partage de savoir-faire spécifiques »⁵. La dimension sociale du PIAF est donc prégnante, la culture étant avant tout considérée comme un « levier ». Ses interventions culturelles comme sa capacité à accompagner le tissu associatif ou l'initiative individuelle dans le domaine culturel sont aujourd'hui ténues.

Les actions culturelles communales

La première de ses actions concerne les enseignements artistiques. *L'Atelier 104* à Sainte-Foy-la-Grande comme *Les batteurs rient* à Port Sainte-Foy-et-Ponchapt sont des écoles de musique, spécialisées pour la seconde. Toutes les écoles de musique du territoire intercommunal sont associatives et reçoivent parfois le soutien de leurs communes de rattachement. Seul *L'Atelier 104* dispose d'une dotation communautaire sans que pour autant,

⁵ Plaquette de présentation du Centre social et culturel, Le PIAF. Entretien avec le PIAF, décembre 2021.

la communauté de communes ne dispose d'une compétence établie sur les enseignements artistiques. Le tissu est hétérogène et insuffisamment financé et professionnalisé. Si des pratiques collectives existent bien, aucune ne rentre dans des programmes nationaux tels Orchestre à l'école, classes CHAM ou le programme DEMOS qui s'est déployé en Gironde ces cinq dernières années.

Le territoire communautaire est riche d'un patrimoine naturel et culturel.

En matière de bâti, la bastide de Sainte-Foy-la-Grande comme la halle de Pellegrue sont classées ou inscrites sur la liste supplémentaire de monuments historiques. La première, fondée en 1255, est la plus importante de Gironde après Libourne et présente un urbanisme médiéval fort bien préservé et régulier ; la seconde est au cœur de la petite ville de Pellegrue, située sur une crête élevée qui domine le paysage. Mais le territoire est aussi parsemé de temples (nous sommes dans le pays protestant), d'églises, de chapelles, de lavoirs ou encore de moulins comme à Eynesse. Des sites archéologiques (nécropoles de l'âge du fer, vestiges gallo-romains) montrent que le territoire est depuis longtemps habité - il s'inscrit dans le parcours des Vallées de l'Homme de la Dordogne et de la Vézère - et a conservé trace des différents temps et strates d'habitation. De nombreux châteaux (comme le Château de Picon pour exemple) sont présents dans le paysage, la plupart étant privés. Enfin, le territoire présente une grande richesse paysagère, naturelle et environnementale, ne serait-ce que par la présence de l'eau.

Les actions culturelles associatives

Le tissu associatif foyen est dense : plus de 115 associations culturelles ont pu être identifiées dans le territoire intercommunal. Toutefois, toutes ne sont pas actives, certaines considèrent que le champ de la culture ne constitue pas la priorité de leur action, d'autres, enfin, sont avant tout des « associations de club »⁶ réservées à un petit noyau de pratiquants et adhérents. L'enquête menée au printemps 2022 comme le Forum culturel organisé en septembre de la même année ont démontré qu'une petite trentaine pouvait être considérée comme actives et impliquées. Certaines sont fort anciennes, la moitié a moins de dix ans d'existence, reprenant en cela les moyennes et chiffres nationaux⁷. Plus de 80 % d'entre elles situent leur action à l'échelle intercommunale voire au-delà (entre intercommunalités voisines, départementalement, plus rarement régionalement et nationalement).

6 Jean-Louis Laville (dir.), *La politique des associations*, Paris : Seuil, Coll. Économie, 2010.

7 Voir Focus 2 : les associations en France.

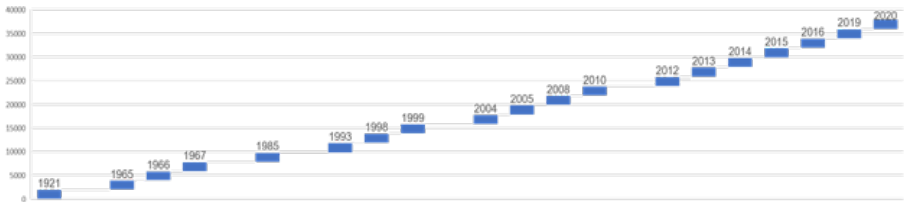


Figure 6 : dates de création (enquête associative)

Pour autant, la dynamique associative est forte mais « n’attend pas toujours grand-chose de l’intercommunalité »⁸. Des coopérations sont toutefois existantes, à l’image des mutualisations matérielles du Collectif Alfoncé, et dépassent souvent les « frontières » départementales, sans pour autant être clairement reconnues par les uns ou les autres. 52 % des associations ayant répondu au questionnaire se consacrent avant tout à la culture. Les autres sont plus hybrides sans pour autant dénier le champ. Domaines et disciplines sont tous bien représentés avec une prééminence normative des arts et spectacles vivants.

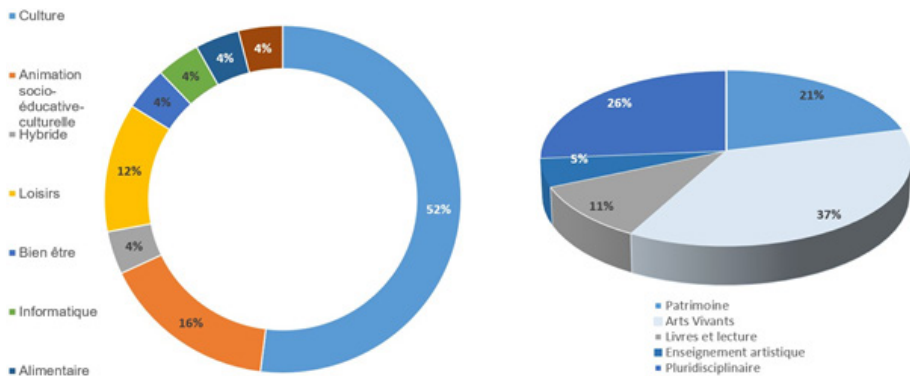


Figure 7 : domaines d’activités (enquête associative)

Les associations du Pays foyen comptent un faible nombre d’adhérents. Les trois quarts ont moins de cinquante adhérents. Leurs lieux d’habitation sont en priorité situés dans la communauté de communes et pour une petite part dans les intercommunalités voisines. Cette adresse locale est également celle de leurs usagers et publics : seules 4 % des associations considèrent « capter » des personnes hors Pays foyen, sans que cette attente ne soit considérée comme un besoin pour leur vie associative. **Les associations foyennes actives sont donc fortement ancrées dans leur territoire d’implantation.** Elles y œuvrent d’ailleurs à 87 % plusieurs fois dans l’année, voire plusieurs fois par semaine (22 %), les 13 % restant étant avant

8 Entretien préliminaire avec un acteur associatif du territoire, janvier 2022, corroboré lors du Forum ouvert du 22 septembre 2022. Voir annexe p. 87.

tout concernés par l'organisation d'un événement ou d'un festival annuel. L'enquête auprès des associations culturelles fait également remonter que 95 % a une communication territoriale active « multicanale »⁹.

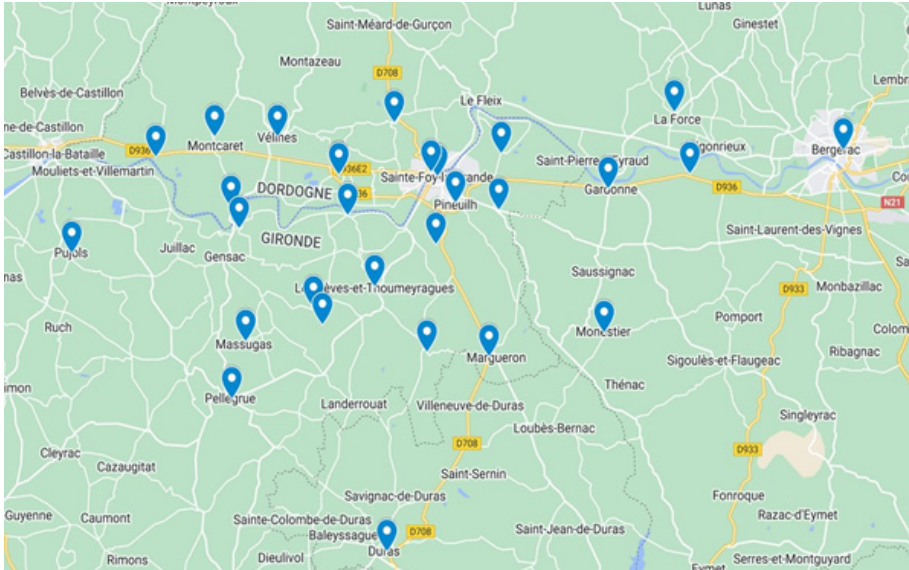


Figure 8 : localisation des adhérents ayant répondu à l'Enquête associative

Un nombre infime d'associations foyennes dispose de salariés. Seules 4 emploient des personnes dont 2 d'entre elles égaux ou inférieurs à un Équivalent Temps Plein, y compris en comptabilisant les personnels intermittents. Ce chiffre est corroboré par le statut des répondants à l'enquête associative : 84 % sont des bénévoles membres d'un bureau soit comme Président.e, soit comme Secrétaire ou Trésorier.e. Corrélativement, les budgets sont faibles : les trois quarts des associations ayant répondu à l'enquête disposent de moins de 10 K€ de budget par an. L'hypothèse de recourir à des emplois salariés est donc lointaine. **Le volume de l'aide publique octroyée suit la même courbe.** 67 % des associations reçoivent moins de 1 000 € d'aides publiques par an dont 44 % ne perçoivent aucun soutien ; pour les autres, le premier financeur demeure leur commune avec un financement à hauteur de leur taille. Il est vrai que 73 % des associations ayant répondu à l'enquête n'en font pas la demande ! Les autres financeurs sont le département de la Gironde qui est mentionné par un quart des associations comme apportant son soutien direct ou indirect, *via* notamment son agence, et l'État (19 % de mentions) *via* en grande partie les fonds préfectoraux Politique de la Ville qui même modestes demeurent déterminants : « sans ces financements, notre activité culturelle serait depuis longtemps abandonnée »¹⁰, a souligné un acteur culturel.

9 *Idem.*

10 Entretien préliminaire avec un acteur associatif du territoire, décembre 2021.

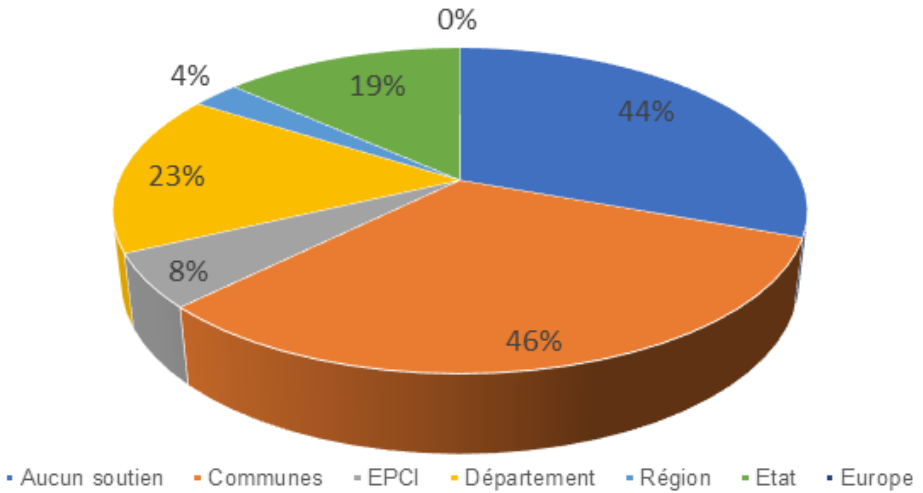


Figure 9 : aides publiques aux associations du Pays foyen

Les associations du Pays foyen sont donc de petite taille et fragiles.

Elles disposent de budgets faibles, très en dessous de la moyenne française¹¹. La part de l'aide publique est fort limitée et les budgets sont avant tout alimentés par les adhésions (45 % des recettes) et les ateliers et activités (prestations et programmations). Ces activités ne représentant que 34 % des recettes des associations, il peut être fait l'hypothèse que ces prestations et programmations sont faiblement facturées. En 2020, seules deux associations du territoire ont reçu un financement de droit commun de la DRAC Nouvelle Aquitaine et « le soutien au territoire, année après année, est en baisse »¹². Côté Département de la Gironde, l'iddac intervient en soutenant des interventions d'éducation artistique et culturelle au collège Élie Faure et au Lycée Élisée Reclus. Mais elles sont « assumées par un partenaire associatif extérieur à l'intercommunalité »¹³. L'agence culturelle départementale apporte également une aide technique *via* son parc matériel à deux associations du territoire (6 prêts pour l'une, 3 pour l'autre) : 11 prêts ont été effectués en 2021 en tout et pour tout (1,7 % des prêts girondins).

11 Voir Focus 2 : les associations en France.

12 Entretien avec la DRAC Nouvelle Aquitaine, mars 2022.

13 Entretien avec l'iddac Gironde, février 2022.

► **FOCUS 2 > Les associations en France**

Les données constatent en France une progression constante des créations d'associations. Leur hétérogénéité est très forte : sur 1,3 millions d'associations, plus de 20 % ont un budget de moins de 1 000 € et plus de 80 % ne fonctionnent qu'avec des bénévoles. La fin des années 70 a connu une très forte accélération des créations d'associations culturelles qui ne s'est pas démentie jusqu'à aujourd'hui : ce sont 12 000 nouvelles associations culturelles qui se créent chaque année¹⁴. Si l'on ne peut estimer leur degré de mortalité, la forte croissance de ce nombre de création engendre un profond renouvellement du tissu associatif culturel qui semblerait avoir une durée moyenne de vie inférieure à celles des associations sociales ou de loisirs. Le secteur culturel compte environ 160 000 associations vivantes et actives sur le territoire national soit environ 20 % du nombre total d'associations en activités. Les associations assurent un rôle de relais de l'action des pouvoirs publics, notamment en assumant de nombreuses activités au niveau social et culturel. Elles ont été (et sont) parfois des substituts de l'Etat et des collectivités territoriales soit directement en prenant en charge en lieu et place l'administration de certaines tâches (associations parapubliques dites aussi parfois associations « transparentes » avec risque de gestion de fait), soit indirectement en relayant et déclinant par contractualisation une action publique et privée d'intérêt général. C'est pourquoi le Haut Conseil à la Vie Associative a produit en février 2014 une charte d'engagements réciproques entre l'Etat, le Mouvement Associatif et les collectivités territoriales.

L'association recourt à l'engagement social et citoyen par le bénévolat. Un document d'orientation « le socle commun du bénévolat » a été établi par ce même Haut Conseil à la Vie associative. Il y a été intégré une logique de valorisation (possibilité d'intégrer le bénévolat dans une VAE depuis 2002, mise en œuvre d'un portefeuille de compétences, intégration dans les comptes associatifs par valeur de remplacement) allant jusqu'à un congé d'engagement dans lequel est préconisé une utilisation des possibilités de congés offertes aux bénévoles et aux responsables administratifs par leurs entreprises respectives. Enfin, depuis de nombreuses années maintenant, les associations culturelles sont reconnues comme des acteurs sociaux et économiques. Leur poids dans la production de richesse est loin d'être négligeable. Cependant, l'apport des associations se situe ailleurs, dans une manière différente d'intervenir et de faire de « l'économie autrement » avec d'autres objectifs que le résultat et les profits financiers. L'apport social et économique des associations culturelles ne se mesure donc pas en Produit Intérieur Brut mais en « Produit Intérieur de Bonheur »¹⁵, soit en qualité de vie, de relations sociales et d'utilité sociale, autant d'éléments pour lesquels les outils de mesure ne sont pas encore tous découverts mais qui font sens dans le(s) territoire(s).

14 Viviane Tchermonog, *Le paysage associatif français, Mesures et évaluations*, Paris : Dalloz Juris Associations, 2013, réalisé en collaboration avec L. Prouteau, M. Tabariés, H. Noguès, E. Archambault, H. Sibille, E. Flahault, C. Amblard, O. de Laurens, B. Clavagner et M. Hély. Voir aussi : Lionel Prouteau & Viviane Tchermonog, « Évolutions et transformations des financements publics des associations », *Revue française d'administration publique*, 2017/3 (n° 163), p. 531-542.

15 Le « Bonheur National Brut » à l'agenda de l'ONU, *Lesnouvelles.fr*, 26 juillet 2011.

Une brève histoire de l'implication des collectivités supra

Les premiers entretiens exploratoires comme l'enquête associative font apparaître **qu'État et département de la Gironde ont porté une attention importante** aux *territoires institués* communaux comme intercommunal du Pays foyen : « il y a eu des initiatives culturelles à Sainte-Foy-la-Grande avec un partenariat passé avec l'artothèque de Pessac et des écoles de la ville ; l'association Le bruit du frigo a également construit du lien entre les habitants de Sainte-Foy-la-Grande et ceux de Bacalan à Bordeaux, en proposant de créer des balades touristiques insolites. Tout ceci s'est inscrit dans un contrat territorial d'éducation artistique et culturelle en préfiguration mais pour finir les élus [d'alors] ont tourné le dos »¹⁶.

Outre cette volonté publique déficiente, deux faiblesses peuvent être identifiées. La première concerne l'absence de moyens et de compétences humaines dédiés à la culture à l'échelle de l'intercommunalité ; la seconde, qui pour partie peut en être une conséquence, est l'appel permanent à des ressources culturelles extérieures au territoire intercommunal, sans s'appuyer sur les acteurs du territoire. En points positifs, ont été toutefois relevées la forte stabilité et implication des équipes enseignantes de l'enseignement secondaire, la densité et l'originalité du tissu associatif, même précaire et fragile ainsi que l'implication de certains élus, « preuve en est l'étude engagée »¹⁷.

Enfin, l'ensemble des **entretiens avec les collectivités, l'État étant la première d'entre elle, fait émerger une volonté commune de soutien aux initiatives de la communauté de communes** du Pays foyen (dans le domaine du livre et de la lecture, des mises en réseaux des bibliothèques, de l'éducation artistique et culturelle, etc). Seule la Région Nouvelle-Aquitaine (hors cadre des politiques de la ville) ne peut mentionner d'intention claire. C'est pourquoi DRAC Nouvelle Aquitaine et département de la Gironde, *via* son agence départementale, ont apporté un fort soutien financier à l'étude conduite par UBiC (76 % du financement HT).

Force est donc de constater que l'antériorité de la coopération intercommunale est faible, que ce soit dans des frontières précédentes ou avec des collectivités attentives. Il est vrai que l'empilage des collectivités n'a que peu favorisé une répartition claire de compétences et que les dernières lois de réforme, qui ont engagé une mutation du périmètre communautaire du Pays foyen, n'ont pas apporté les clarifications nécessaires. S'il est donc essentiel pour l'intercommunalité de clarifier posture et compétences et définir un intérêt culturel commun, les acteurs présents dans le territoire du projet, publics comme associatifs, comme ceux extérieurs qui peuvent le soutenir, affichent une attente et une volonté manifestes. « Ce n'est pas parce que le territoire a du mal à avancer qu'il doit rater les trains d'aujourd'hui »¹⁸, dit ainsi un acteur culturel public.

16 Entretien avec un acteur culturel public, février 2022.

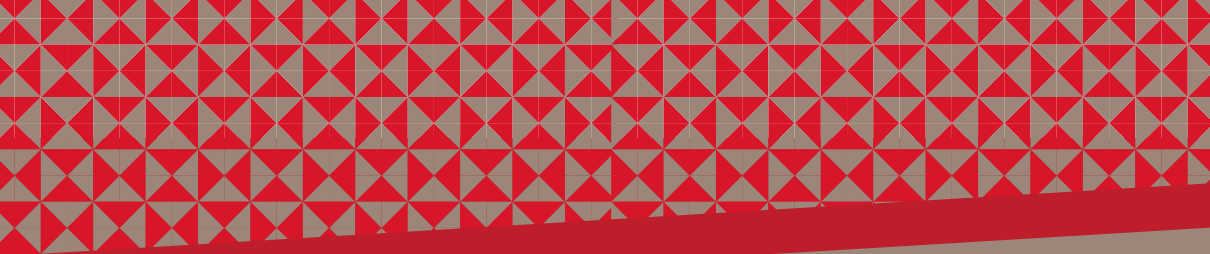
17 *Idem*.

18 Entretien avec un acteur culturel public, février 2022.

Ce qu'il faut retenir du diagnostic territorial et culturel du Pays foyen

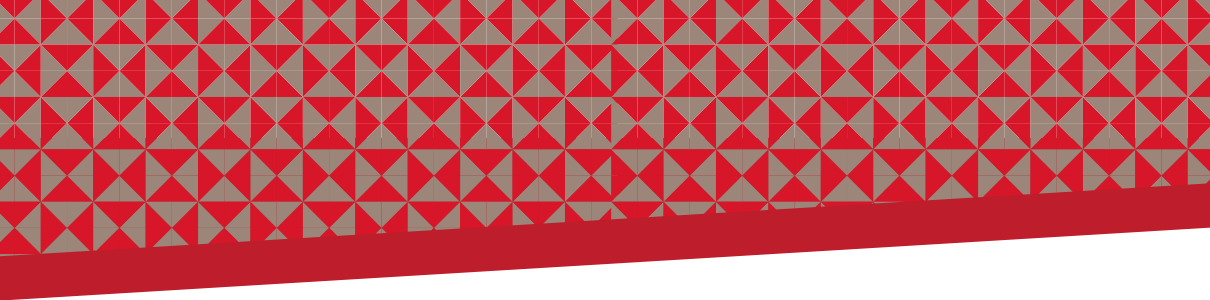
- ▶ Le Pays foyen est un territoire à dominante rurale (une « campagne peu dense ») qui connaît une faible croissance démographique.
- ▶ 60 % de la population de l'intercommunalité réside sur les bords de la Dordogne. Deux centralités sont distinguées par le SCOT : l'agglomération Sainte-Foy-la-Grande - Pineuilh, etc., et celle, dans une moindre mesure, de Pellegrue.
- ▶ La population est vieillissante, les jeunes peu nombreux. 7,5 % des habitants sont de nationalité étrangère.
- ▶ Le territoire est « connecté ». C'est un bassin d'emploi avec une certaine attractivité commerciale. Ce bassin d'emploi est socialement fragilisé. Près de 50 % des emplois actifs sont occupés par des employés-ouvriers avec une médiane salariale basse.
- ▶ Le taux de chômage est fort notamment pour les plus jeunes de moins de 24 ans. Le taux de pauvreté est alarmant (22,5 %).
- ▶ Le Pays foyen dispose d'un bon niveau de services aux publics en matière de santé, d'éducation ou sociale. Des labels « compensatoires » ou des zonages (QPV) lui permettent de disposer de moyens complémentaires.
- ▶ L'environnement est préservé avec des paysages variés et attrayants. Toutefois, et malgré le dynamisme de l'Office de Tourisme, les capacités d'accueil touristiques et excursionnistes sont limitées.
- ▶ ***Le territoire est qualifié de « campagne vieillissante à faibles revenus, économie présentielle et sous influence urbaine » tant de Bergerac que de la métropole bordelaise. Il peut être considéré comme une « centralité interstitielle » à la croisée de la Gironde et de la Dordogne, et dans une moindre mesure du Lot-et-Garonne, avec le risque d'être marginalisé au détriment de la capacité à proposer qu'une « autre vie puisse s'inventer [localement] ici ».***
- ▶ La compétence culturelle de l'EPCI est *supplémentaire* et parcellaire : une médiathèque intercommunale « héritée » et un réseau lecture publique peu actif (5 emplois salariés) ; un cinéma 3 écrans en DSP, une microfolie au sein de l'Office de tourisme, un centre social et culturel.
- ▶ Les actions culturelles communales sont à la taille des communes du territoire : des enseignements artistiques associatifs hétérogènes et peu professionnalisés sans pratiques collectives en EAC (Orchestre à l'école, Demos, CHAM, CHAD), des patrimoines bâtis et paysagers (bastides, halle, temples, églises, lavoirs, sites archéologiques...), un soutien public limité à la vie associative.
- ▶ Les actions culturelles associatives sont nombreuses (115 associations recensées) mais seules une trentaine sont actives. Elles comptent peu d'adhérents (72 % moins de 50). 80 % situent leur action à l'échelle communale et intercommunale.
- ▶ Leurs budgets sont faibles (75 % moins de 10 K€/an) avec peu de ressources publiques (64 % < 1 K€). Les associations sont peu professionnalisées : 4 ont des salariés (2 < 1 ETP).

- ▶ Des coopérations inter associatives sont existantes mais peu sont soutenues par les communes ou par l'EPCI.
 - ▶ La volonté des collectivités (DRAC, Préfecture, Départements) est forte, mais seules 2 associations sont soutenues par la DRAC, 4 par le Département et son agence.
- ***Des attentes associatives, des volontés coopératives manifestes y compris des autres collectivités : « Ce n'est pas parce que le territoire a du mal à avancer qu'il doit rater les trains d'aujourd'hui ».***



▼ **Chapitre 2**

La culture dans l'intercommunalité par temps de mutations



La France connaît de fortes mutations de ses territoires institués. La naissance de l'intercommunalité (1995 et 1999), les révisions constitutionnelles de 2003 et 2004, suivies de la loi de « modernisation des institutions de la V^e République » de 2008, ont profondément bouleversé le paysage politico-administratif. Plus récemment, les lois de réforme des collectivités territoriales marquent un nouveau temps législatif. Elles engagent les collectivités et leurs groupements dans des recompositions inédites.

Des « redécoupages » caractérisent ce dernier épisode : celui de l'État avec recentralisation et départementalisation, celui des départements, collectivité que l'on croyait caduque et qui retrouve une nouvelle vitalité au sein de vastes entités régionales, celui de l'intercommunalité enfin, renforcée par la naissance de métropoles et de nouvelles entités intercommunales. **Les Schémas Départementaux de Coopération Intercommunale, document cadre pour l'évolution de la carte intercommunale, ont ainsi obligé nombre d'Établissement Public de Coopération Intercommunale à relever leur seuil d'habitants.** Par voie de conséquence, des intercommunalités ont fusionné avec leurs voisines et redéfini compétences, missions et intérêt communautaire, là où, pour beaucoup, antériorité et légitimité étaient encore loin d'être acquises. Quant aux collectivités départementales et régionales, elles perdent leur clause de compétence générale.

Mais si ces deux entités voient se réduire leur capacité à choisir librement leurs politiques, la culture, quant à elle, demeure « une responsabilité partagée (...) exercée conjointement par les collectivités territoriales et l'État [comme par ailleurs] les compétences, en matière de sport, de tourisme, de promotion des langues régionales et d'éducation populaire ». La dernière refonte des collectivités reconnaît ainsi la culture comme « une politique de service public construite en concertation avec les acteurs (...) »¹. Ce service public nécessite d'autres outils de partage et une meilleure coordination de l'action publique, au service d'un développement plus concerté du(des) territoire(s). C'est donc à une compétence obligatoire de coopération culturelle que sont confrontées les politiques d'aménagement du territoire.

De la France des Trente Glorieuses à « aménager » aux lois de réforme, le *territoire* est devenu quelque chose d'infiniment précieux. La notion est au cœur des débats, des discours, des intentions. Difficile d'y échapper dans le discours d'un élu qu'il soit de stature nationale comme locale ou dans celle d'un acteur culturel de terrain public comme privé. Les *territoires* ne sont plus

1 Article 3 de la loi LCAP (2016).

à la périphérie mais au centre de l'action publique. Mais la profondeur de la notion ne se limite pas à la relation que des personnes entretiennent dans le temps avec un objet physique. Dans un monde de mobilité croissante, d'échanges généralisés, nos rapports aux territoires ne se caractérisent plus seulement par un besoin d'enracinement mais tout autant par un désir de mobilité. De multiples territoires avec des valeurs différentes - territoires de valeurs traditionnelles ou éthiques, territoires de valeurs hédonistes ou économiques - innervent les parcours de vie des personnes. Sous la carte apparaît alors une infinité de mouvements. La fabrication territoriale ne peut plus s'envisager de manière exclusive et uniscale. Mais elle demande des points d'ancrage solides, contrairement à la thèse selon laquelle les flux auxquels nous sommes soumis annuleraient les références spatiales.

De même en ce qui concerne nos rapports à la culture, les frontières bougent et souvent se brouillent par des mutations profondes dans les habitudes et comportements, la diversité des pratiques culturelles, les contenus et le métissage des langages artistiques. Nous sommes quasiment à l'aboutissement de la territorialisation des politiques culturelles, telles qu'entendues par la décentralisation artistique et culturelle des ministères Malraux (1959) et Lang (1982). Mais cette territorialisation des politiques culturelles montre aussi ses limites : elle a démultiplié l'offre qui, au lieu de permettre inclusion et émancipation, a parfois généré exclusion ou incompréhension et induit des dégâts collatéraux : la redistribution inflationniste des budgets publics s'est dorénavant tarie ; la segmentation entre esthétiques et disciplines - le domaine du livre et de la lecture a bien du mal à échanger avec le spectacle vivant et inversement - a généré des étanchéités préjudiciables et artificielles ; enfin, elle a fabriqué des catégories de public en s'adressant non aux personnes mais aux collégiens, individus à insérer, jeunes, vieux, abonnés, usagers, bénéficiaires, voire en... clients, ce qui interroge la notion même de service public. Ce qui devait être facteur d'intégration n'a donc pas été sans brouiller les enjeux. D'autant que le développement industriel puis numérique des conditions de production et de distribution des biens a favorisé de nouvelles formes de réception et d'appropriation de l'art et de la culture. Dans un monde en mouvement où la constance de la transformation est la seule donnée stable, l'action publique de la culture dans un Établissement Public de Coopération Intercommunale ne peut donc dorénavant se limiter à assigner, c'est-à-dire délimiter ou déterminer des dispositifs et des équipements.

▼ **Des territoires soumis à de fortes transformations**

Nos territoires sont soumis à de fortes mutations politiques, mais aussi - et la réforme des collectivités en est une traduction - sociales, économiques et donc culturelles.

Le monde serait ainsi devenu celui des métropoles. Livrées à une « féroce concurrence », les métropoles drainent populations, entreprises et subsides. Notre pays pourrait être considéré aujourd'hui comme métro-

polisé. La France serait ainsi composée à 80 % d'une population sous aire urbaine. Il est vrai que 55 % de l'activité économique est située dans les quinze grandes aires urbaines qui comptent également universités et laboratoires de recherche et par voie de conséquence 52 % des diplômés. 20 % des français, notamment ceux hors aires urbaines, ont le sentiment d'être délaissés des pouvoirs publics. Le taux est encore plus élevé dans les départements où la pauvreté monétaire et le taux de chômage sont plus importants alors que la sensation est moindre pour les habitants des quartiers prioritaires eux aussi pourtant confrontés à une forte précarité sociale, économique et financière. Partant de cette analyse, le CGET² (2014) décrit un territoire national composé de grandes entités sous influence urbaine et périurbaine. Cette représentation cartographique a prévalu à la définition des lois MAPTAM et NOTRe.

Pourtant, la France est dans une situation européenne spécifique. Notre pays conserve un semis de bourgs, de petites et moyennes villes, conjugué à une occupation quasi-totale du territoire et une accessibilité en constante progression. Depuis les années 90, la plupart des campagnes françaises connaît une « renaissance rurale » (Kayser, 1990). **La ruralité n'est donc plus un espace périphérique peu perméable aux courants du progrès**, elle n'est plus le monde de l'exode que l'attractivité des villes semblait avoir placé à la remorque de la modernité. Et si l'on prend d'autres indicateurs, seuls 40 % des gens vivraient dans un monde sous influence métropolitaine, 60 % se référerait à un monde périurbain et animé par un maillage dense de petites et moyennes villes à la campagne. Et cette « France des invisibles »³ ne peut être réduite à une France vieillissante, sédentaire et éloignée des enjeux de la société d'aujourd'hui ou à une France qui accueillerait les catégories les plus modestes, fortement impactées par l'économie mondiale car éloignées des grands flux de la mondialisation. Voilà qui demande donc de nouvelles articulations dans nos régions, entre ville et campagne, entre métropoles et territoires ruraux, dans des modes de vie qui s'uniformisent.

Car dans le même temps, **notre espérance de vie et nos mobilités ont considérablement progressé**. Comme le rappelle Jean Viard (2011), nous avons gagné tout autant d'espérance de vie depuis 1900 qu'entre l'an mille et cette même date. Notre vie est composée d'un temps libre plus important que notre temps travaillé ; un temps contraint pour ceux en difficulté d'inclusion sociale ; libre pour d'autres mais soumis à de multiples déplacements. Cette mobilité est perçue comme une opportunité par les individus appartenant à des professions et catégories socioprofessionnelles supérieures. Mais elle peut aussi être considérée comme une contrainte, voire une injonction, pour les personnes en situation de précarité. En dix ans,

2 Commissariat Général à l'Égalité des Territoires (CGET), ex-DATAR, aujourd'hui l'Agence Nationale de Cohésion des Territoires (ANCT).

3 Christophe Guilluy et Christophe Noé (2004), *Atlas des nouvelles fractures sociales : les classes moyennes oubliées et précarisées*, Paris : Autrement.

vingt millions de personnes⁴, dont une majorité de 35-40 ans, ont déménagé alors que la mobilité a chuté de près de 20 %. 30 % changent de résidence entre deux recensements, 51 % des Français envisagent un déménagement dans les cinq années à venir. Nous sommes passés de 30 kms/jour à 45 kms/jour sans compter nos usages numériques qui nous font échanger virtuellement à défaut de le faire dans nos territoires d'habitation. Notre pays comptera 10 millions d'habitants de plus en 2030 tout en « expatriant » 3,5 millions de jeunes.

En conséquence **les flux économiques individuels épousent de nouveaux chenaux**. On pourrait ainsi dire que les territoires de production de richesse ne sont plus ceux où elle se redistribue. Comme le souligne Laurent Davezies (2008), « dans une société qui passe si peu de temps à produire et tellement à consommer, la dissociation entre temps de production et temps de consommation finit par se traduire par une dissociation entre lieux de production et lieux de consommation ». Aux seules migrations économiques (la recherche d'un emploi) se sont adjointes des migrations de nature sociale ou d'agrément (la recherche d'un logement et/ou d'une qualité de vie). Et le paradigme du développement territorial s'est infléchi : l'héliotropisme attire de nouvelles populations et génère une économie résidentielle et présenteille ; les métropoles, si elles attirent des populations qualifiées et jeunes, sont aussi beaucoup quittées : nombre de cadres parisiens ont envie de quitter la capitale en raison des difficultés de circulation, du coût de l'immobilier, d'un environnement considéré comme dégradé et dorénavant d'un travail qui peut s'effectuer pour partie à distance.

Plusieurs cartes de la France se dessinent. Entre globalisation, tertiarisation et mondialisation, nous serions ainsi entrés dans une ère de la *sur-modernité* pour reprendre les termes de Marc Augé (1992), où les personnes habitent un territoire, travaillent dans un autre, font leurs courses dans un troisième, consomment leurs loisirs dans un quatrième et échangent dans une cinquième dimension. Le(s) territoire(s) deviendraient ainsi *liquides*, selon la mission photographique de la Datar (2014), dans un monde qui, pour beaucoup, n'est plus cloisonné et dans lequel les personnes qui habitent nos territoires peuvent à la fois rencontrer, vivre et se nourrir de cultures dans tous ceux qu'ils traversent.

▼ Culture et intercommunalité

La décentralisation française a été tardive. Depuis la Libération jusqu'à la fin des années 1980, le terme a plus désigné une déconcentration spatiale, assortie d'une politique d'aménagement du territoire axée sur la contractualisation entre collectivités et l'État, qui a souhaité maintenir ses prérogatives en termes d'expertise et d'orientations générales.

4 Cartothèque de l'Agence Nationale de Cohésion des Territoires, consultée la dernière fois le 18 décembre 2021. <https://cartotheque.anct.gouv.fr/media/record/eyJpIjoiZGVmYXVsdCI8Im0iOm51bGwslmQiOjEslmliOjlxNX0=/>.

Une décentralisation culturelle inachevée

L'aménagement du territoire a d'abord reposé sur une égalité de droits. Il s'est agi de rendre possible un accès matériel à ceux qui avaient une envie de culture en veillant à une répartition équitable sur le territoire des équipements labellisés et en assurant des services compensatoires comme les bibliobus des bibliothèques départementales. Cette égalité des droits a été assumée par un État jacobin redistributeur, puis repris par des collectivités à partir de 1982. Mais cette organisation spatiale n'a résisté ni à la circulation des revenus entre territoires de vie ni à des phénomènes déterritorialisés de mondialisation. Comme le note Philippe Estèbe (2015), **l'aménagement territorial s'est alors mué en égalité des places avant de se dissiper au profit d'une égalité des chances.** Cette égalité des chances peut s'appréhender tant de manière compétitive que coopérative. Dans le premier cas, les territoires sont concurrents. Ils « s'arrachent » des labels ou répondent à des appels à projets émis par l'Europe, l'État ou les collectivités. Cette concurrence demande un investissement stratégique qui bénéficie aux grandes villes et aux métropoles qui disposent des moyens techniques pour solliciter et piloter les aides, avec l'espoir jamais démontré d'un « ruissellement » (spill-over) sur les territoires avoisinants. Preuve de l'approximation de cette théorie, les commanditaires publics ont prévu, par compensation, des appels à projets spécifiques mais bien moins dotés - ici, les territoires ruraux, là, de nouvelles formes économiques innovantes - qui agissent comme « filets de sécurité » ou « lots de consolation » tout en maintenant l'illusion d'un traitement égalitaire. Mais cette égalité des chances peut aussi s'appréhender sur le modèle de la coopération, faisant place à des solidarités nouvelles entre territoires plus qu'à une redistribution faussement compensatoire.

En n'effectuant que des partages très restreints de responsabilités et de compétences culturelles entre villes, départements et régions, la décentralisation culturelle de 1982 a stimulé l'essor de collectivités entrepreneuriales. Mais la deuxième vague de décentralisation de 2004 s'est caractérisée par des transferts limités : les services de l'inventaire dévolus aux régions, la gestion de certains monuments nationaux proposée au plus offrant, les travaux sur les monuments historiques « assouplis », les enseignements artistiques « répartis » entre collectivités avec plus ou moins d'efficacité. La France a donc conservé une organisation culturelle complexe et opaque. Et la troisième grande vague de décentralisation n'a que peu clarifié le partage des compétences tout en cherchant à renforcer une cogestion publique - « responsabilité ou compétence partagée » - sans en définir les contours juridiques ni y consacrer les moyens financiers. Pour autant, cette faiblesse législative n'obère pas, paradoxalement, l'esprit de décentralisation. Le non-prévu est aussi le non-limité et les collectivités territoriales n'ont pas ménagé leurs efforts budgétaires. Les dépenses culturelles des collectivités sont trois fois plus élevées que celles du ministère de la Culture. Comme le montrent les études du DEPS ou les notes de conjoncture de l'Observatoire des Politiques Culturelles, le budget culturel représente pour les

communes et les intercommunalités 7,5 % de leur budget total, 1,8 % pour les départements, 2,7 % pour les régions, là où l'État n'a jamais dépassé 1 %. Reste que le « millefeuilles » français demeure générateur de complexité administrative, d'opacité, de lourdeur voire de cahiers des charges antagonistes. L'enjeu pourrait donc bien être ni de segmenter et consigner l'action publique de la culture, ni de rester dans le flou, l'empilage, voire la concurrence mais bien au contraire d'intensifier les coopérations *dans* et *entre* les collectivités et *entre* les collectivités et l'État, à condition que ce dernier soit en capacité de retrouver un « souffle épique ».

D'une logique de subsidiarité à une logique de projet

Confrontée à ces logiques d'aménagement, la coopération intercommunale a longtemps été limitée en France. Si l'on excepte la loi sur les fusions de communes (1884), à l'impact anecdotique, seuls les Syndicats à Vocation Unique (1890) disposaient d'une existence juridique. Ils ont connu un succès réel en répondant à des questions d'ordre technique et financier quittes à offrir un paysage parapublic complexe : assainissement, traitement des eaux et des ordures ménagères... Il est ainsi frappant de constater que l'intercommunalité est d'autant plus aisée quand elle porte sur des domaines symboliquement peu valorisés. Les évolutions législatives inscrites dans la vague d'aménagement des Trente Glorieuses, n'ont guère modifié la donne. Syndicat mixte (1955), Syndicat à Vocation Multiple, (1963), puis Communauté Urbaine (1966) ont permis aux communes de s'associer ou de s'associer avec d'autres collectivités (région, département) pour gérer des domaines de compétence plus étendus mais où la culture demeurait absente. Il faut attendre la relance législative des années 90 pour voir se dessiner des tentatives intercommunales mieux structurées avec deux arguments nouveaux : une dotation d'État bonifiée par la loi Chevènement et la constitution de *pays* pour la loi Voynet. Si le concept existait depuis les années 70, les « pays Voynet », dorénavant transformés en PETR ou en voie de disparition, se sont définis comme des espaces de concertation dont le périmètre est celui du projet territorial avant d'être celui de la délimitation administrative.

Plus de la moitié des métropoles mutualisent des services culturels mais il serait imprudent d'en conclure qu'elles disposent d'une politique culturelle. Certes, beaucoup de territoires intercommunaux, nés de ce nouvel attirail législatif, ont émis un intérêt culturel limité. Il est vrai que la compétence n'en est pour beaucoup qu'optionnelle, que sa représentation n'est pas toujours admise ou qu'à l'inverse l'attachement des élus à des équipements déjà existants demeure fort. Pour autant, plusieurs vecteurs semblent animer les dynamiques culturelles des intercommunalités : les dépenses de centralité de certains segments (lecture publique, enseignements artistiques) qui par des « effets de ciseaux » entre progression de leur coût de fonctionnement et raréfaction des crédits publics ont trouvé le besoin de

« nouvelles enveloppes » ; la construction identitaire, parfois instrumentalisée en de pures politiques d'image ; le souhait de développer des politiques plus transversales qui privilégient une approche horizontale et non plus sectorielle. Aujourd'hui, et malgré leurs recompositions successives, trois quarts des EPCIs sont actifs en terme culturel⁵. Ils représentent 20 % des dépenses du bloc local contre 80 % pour les communes. Entre 2014 et 2016, leur budget culturel a augmenté de 26 %, là où celui des communes se réduisait de 2 %. Mais cette forte progression budgétaire reflète avant tout des transferts d'équipements et de ressources humaines.

L'intercommunalité culturelle est encore aujourd'hui un territoire de projet, comme le rappelle Pierre-Antoine Landel (2017). Communautés de communes, d'agglomérations, urbaines ou métropoles sont ainsi devenues l'exercice, parfois le réceptacle, de programmes définis par des autorités qui étaient ou pouvaient lui être extérieures. Dans une première phase qui court des lois Chevènement et Voynet jusqu'à la réforme des collectivités, les Établissements Publics de Coopération Intercommunale sont devenus par des transferts d'équipements et de ressources financières et humaines, des promoteurs et des gestionnaires culturels de musées, de théâtres ou de centres culturels, de cinémas ou de Scènes de Musiques Actuelles, d'événementiels... Dans ce panorama apparaissent quelques dominantes : la lecture publique et les enseignements artistiques, notamment pour leur capacité dite « à mettre en réseau ». Mais beaucoup de ces équipements ont été transférés ou créés sans interroger le périmètre, voire même le sens de leur projet. Certes, ils ont pu améliorer un service au public - ici une harmonisation tarifaire, là une complémentarité de collections ou d'enseignements, là encore la circulation des ouvrages - mais ils sont demeurés pour beaucoup marqués par l'instauration d'un établissement « central », parfois dit « rayonnant », tout en devenant un poste conséquent de dépenses humaines et financières. Cet argument est d'ailleurs aujourd'hui utilisé par certains territoires intercommunaux pour (dé)mutualiser et « rendre » aux communes certains équipements préalablement transférés. Simultanément et au nom d'une logique territoriale et horizontale, une priorité a été accordée à l'éducation artistique et culturelle. Cette inter-sectorialité s'est inscrite dans un mouvement qui a conduit le ministère de la Culture à tenter d'élargir son action vers une diversité de personnes et de contextes, en cherchant à redéfinir les enjeux des secteurs concernés. Mais nombreuses sont les intercommunalités qui ont su se la réapproprier territorialement, en réinterrogeant leurs établissements, en questionnant des « routines » et en concevant une certaine transversalité de leur action publique à rebours de politiques publiques conçues sur un modèle sectoriel. Si les DRAC comme certains Départements ont trouvé là matière à devenir des entités accompa-

5 L'enquête les intercommunalités et la culture dans le Grand Est fait apparaître que 89 % des EPCIs du Grand Est 89 % (121 sur 136) ont inscrit dans leurs statuts des éléments relatifs à la compétence culturelle. https://drive.google.com/file/d/1hJYebMoqDd3gl0Qmg3l3N5N_95MhlyHG/view, consulté la dernière fois le 15 novembre 2022.

gnatrices, parfois mêmes facilitatrices, l'éducation artistique et culturelle a également permis aux intercommunalités de mettre en réseau leurs acteurs et d'articuler leurs politiques, notamment celles engageant la culture et l'enfance-jeunesse.

Aujourd'hui, une nouvelle étape de l'intercommunalité culturelle semble être en marche. **En initiant des projets culturels de territoire, certaines intercommunalités s'impliquent dans une démarche coopérative avec leurs acteurs pour co-écrire leur projet territorial.** S'il débute fréquemment par des diagnostics partagés et sensibles qui peuvent aboutir à une « mutualisation » matérielle comme financière, il engage surtout une autre relation aux habitants en encourageant leur participation à la vie culturelle. Cela n'est pas sans voir naître des modèles alternatifs entre les artistes et les personnes - ou leurs représentants associatifs - qui habitent et irriguent leurs territoires : ici naissent des lieux culturels intermédiaires qui n'épousent pas les politiques culturelles équipementières françaises - médiathèques, centres culturels - dont la propriété est laissée aux communes ; là, tous les acteurs fédérés créent des échanges et des coopérations intercommunales et inter-territoriales qui infusent et irriguent politiques touristiques, environnementales, sociales, voire même économiques ; là encore, les artistes, par leur présence ou la coproduction de « projets artistiques participatifs de territoire » épousent un rôle nouveau en accordant plus de place à des processus de création situés et contextualisés qu'à la « commercialisation » de leurs œuvres.

▼ Vers des projets artistiques et culturels de territoire ?

C'est donc une démarche de l'obliquité que ces projets culturels de territoire épousent. À l'inverse d'une réconciliation peut être insoluble entre démocratisation et démocratie culturelles, entre offre et demande, entre culture « légitime » et « relative », ces « inters » cherchent à co-produire le projet politique intercommunal par des mesures qui, si elles peuvent ressembler à d'autres financements croisés, n'en épousent ni les mêmes contours ni les mêmes principes.

Les « inters » : une nouvelle éthique de la coopération

Les politiques françaises se sont construites par segments. Et la culture n'en est pas exempte ; elle s'est progressivement structurée et professionnalisée jusqu'à se décomposer en « filières » qui rencontrent des difficultés à échanger entre elles. Plus que le mot de transversalité, **certains territoires intercommunaux cherchent à donner corps à celui d'inter-sectorialité par la prise en compte des usages culturels dans l'ensemble de leurs politiques territoriales**, au-delà des seuls « tuyaux » de l'aménagement équipementier. L'inter-sectorialité demande au préalable, à la différence de la transversalité, de bien reconnaître la spécificité de chaque politique sectorielle.

C'est dans leur intersection qu'une plus-value peut naître, en fournissant un cadre d'expression qui permet l'inclusion, l'affirmation et l'appartenance à une communauté. **L'inter-sectoriel est donc aussi un inter-professionnel.** Il demande d'entrer en dialogue avec d'autres mondes sociaux, d'autres réalités institutionnelles, d'autres représentations territoriales. Il oblige élus comme techniciens à « déplacer leurs bornes », sortir des rites et des normes de leurs schémas socio-professionnels pour définir une grammaire et un lexique communs, ce qui n'est pas sans interroger leurs référentiels. Cet exercice demeure fragile et la simplicité est de mise : les premiers segments sollicités sont l'éducation et l'enfance-jeunesse au travers de contrats territoriaux d'éducation artistique et culturelle, ce qui n'interdit pas une extension aux domaines sociaux ou environnementaux.

Mais l'organisation territoriale française est complexe. L'efficacité de l'action publique ne peut donc passer que par le prisme à circuler *dans* et *entre* nos collectivités et renvoie inévitablement à la **nécessité d'une coopération publique entre collectivités.** Le renforcement de l'échelon intercommunal comme la distanciation produite par de grandes régions ne sont pas sans donner une nouvelle ampleur aux EPCI dans un rôle d'assembliers. D'une part, il devient essentiel de mieux articuler des dispositifs par trop fragmentés ; d'autre part, il oblige une relation non plus subordonnée mais équivalente. **Les EPCI facilitent l'inter-collectivité** de manière à ce que se construisent des complémentarités collaboratives, dans un rapport hétéroarchique et non hiérarchique. À cette nouvelle ampleur s'adjoint une autre intensité. Il a été constaté que l'intérêt général devait reposer non seulement sur une coopération active entre collectivités afin d'éviter morcellement, fragmentation ou juxtaposition, mais aussi sur une coopération de terrain afin de mobiliser les énergies des organismes présents. D'où l'importance des « diagnostics » et « concertations » entreprises dans les intercommunalités – comme aujourd'hui dans le Pays foyen ou le Réolais en Sud Gironde, hier à Convergence Garonne – qui sont de nature à se poursuivre de manière pérenne en coopérations. Voilà qui **engage à reconnaître et se reconnaître dans une inter-collégialité** où chacun(e) revêt les habits du médiateur ; voilà qui astreint à investir et s'investir dans de nouvelles formes de gouvernance localisée.

Les territoires intercommunaux sont habités. Leurs habitants et résidents, anciens ou récents, ceux qui sont partis comme ceux qui sont restés, ceux qui y vivent et ceux qui y itinèrent, ont une(des) histoire(s) culturelle(s). La biodiversité à laquelle nombres de territoires sont aujourd'hui attachés fait face à de nombreux enjeux : le changement climatique, la gestion des ressources, la préservation de la nature. Elle ne peut faire fi de la diversité culturelle : celle des langues, des cultures, des usages. La diversité culturelle, environnementale et sociale insiste en premier lieu sur la préservation ; **la notion d'interculturalité met l'accent sur les rencontres des cultures comme processus favorisant compréhension et ouverture à l'altérité**, celle des autres comme la sienne propre. Elle s'oppose à une assimilation par une communauté nationale mise à mal par la mobilité et les flux de migra-

tions, la primauté de valeurs individuelles souvent devenues particulières et aux tentations multiculturelles de repli et d'identités fictionnelles. La coopération des acteurs, publics comme privés, culturels comme sociaux, permet certes de mieux identifier les responsabilités et d'assembler les ressources et les énergies. Mais elle ne suffit pas à incarner un territoire. Reconnaître la place et les cultures des personnes ne peut donc se limiter à accéder à une offre culturelle ou pratiquer une discipline artistique. Le respect des droits humains et l'accès à des ressources culturelles plus larges que les seuls champs de l'art, deviennent alors essentiels pour que toute personne vise son émancipation comme partie prenante de son propre développement et pour qu'un « faire humanité ensemble » puisse participer au développement d'une communauté.

Bien peu d'EPCI se saisissent encore des droits culturels et du dialogue interculturel qui peut en découler. Ils sont impactés par un socio-système culturel qui les oblige à prendre en compte les environnements dans lesquels ils évoluent et les partenaires avec lesquels ils construisent. Le référentiel des droits culturels auquel ils pourraient se référer n'y est pas injonctif. Mais, compte tenu de leur posture d'assembler et de leur capacité de jouer dans les « interstices » en faisant preuve de ruse parfois, de braconnage souvent, les intercommunalités sont en mesure de construire une nouvelle éthique de la responsabilité et de la coopération qui dépasse celle de la seule conviction.

Que nomme-t-on Projet Artistique et Culturel de Territoire ?

Un Projet Artistique et Culturel de Territoire (PACTe), s'il dispose de balises - diagnostic partagé, construction de cadre, participation, production, évaluation -, n'est pas un dispositif, et encore moins une « doxa » qui s'appliquerait de manière uniforme et standardisée. Il est « situé » et fondé sur un consensus économique et social, élaboré avec les forces vives et les ressources du territoire dans une « responsabilité partagée ». Le concept commode de territoire permet d'aborder ce que sont les processus culturels et sociaux quand ils s'inscrivent dans un espace et un temps ; en d'autres termes, de résoudre l'équation entre relations sociales et délimitation politique et cartographique. Cette dernière ne peut s'absoudre de la prise en compte de la territorialité par l'imbrication et la mise en cohérence des territoires institués, de vie et vécus de personnes, qui elles passent d'un territoire à un autre tout en demeurant unes.

Un Établissement Public de Coopération Intercommunale, c'est d'abord une configuration politico-spatiale. Son espace demeure soumis à du « hard » : sa situation, son climat, son relief, ses agencements politiques, l'héritage de ses coopérations... Il possède donc une dimension matérielle qui est à la fois une substance physique et la mise en œuvre de ses symboles. **C'est un lieu d'exercice d'un ou plusieurs pouvoirs qui s'emboîtent et qui, à l'idéal, coopèrent pour former un système de ressources localisées** - politiques, économiques, sociales, culturelles - producteur d'un

aménagement de l'espace. Les territoires intercommunaux ne peuvent donc faire fi d'une dimension institutionnelle, traduite par une organisation politico-administrative.

Ces territoires demandent aussi à inventer de nouvelles formes de gouvernance tant entre collectivités qu'avec les acteurs et les personnes. Si le terme de gouvernance présente une grande variété de définitions, son point commun est d'insister sur la coopération des acteurs de la sphère publique avec ceux de la sphère privée. La gouvernance territoriale ne peut donc résulter que d'une négociation, d'un dialogue permanent entre élus, acteurs socio-économiques et culturels et les personnes qui œuvrent dans les territoires intercommunaux. D'où la nécessité de constituer un « terrain de jeu territorial ». C'est ce que la loi d'Orientation pour l'Aménagement et le Développement Durable du Territoire (1999) avait bien ressenti en plaçant au cœur du dispositif de la constitution des Pays, l'écriture d'un projet d'association et de coopération, donnant plus de place aux initiatives locales et à la participation des « forces vives ». La gouvernance du projet artistique et culturel de territoire intercommunal doit ainsi se formaliser par un contrat qui associe les habitants et leurs représentants associatifs comme politiques : il n'existe que parce que les individus et les institutions sont d'accord pour le reconnaître et participer à son développement.

C'est pourquoi un projet culturel de territoire dispose d'une dimension horizontale. Le territoire, c'est le passage de normes verticales à l'assemblage inter-sectoriel d'intérêts sociaux, économiques, environnementaux. Et la culture peut y occuper une place singulière car « elle permet de dépasser les cloisonnements sectoriels et de rassembler des partenaires qui n'ont pas toujours l'habitude de travailler ensemble »⁶. Voilà qui demande à articuler des politiques construites en silos. Voilà également qui oblige à établir des diagnostics, si ce n'est participatifs, tout du moins partagés avec les habitants ou a minima avec leurs représentants associatifs. Voilà enfin qui demande à s'inscrire dans le temps. Car pour reconnaître le territoire, il convient de se l'approprier, d'autant plus quand sa délimitation ne cesse d'évoluer.

Un sentiment d'appartenance peut ainsi se construire. Cette sémantique n'est pas sans créer de confusion car il ne s'agit pas d'un « retour » impossible à une culture traditionnelle et à ses « savoir-faire ancestraux » mais plutôt d'une réinterprétation ou d'une projection d'une tradition dans une culture contemporaine, métissée et contextualisée. Basé sur un héritage construit et mémorisé que les « gens d'ici, ceux qui arrivent, ceux qui sont partis comme ceux qui sont restés »⁷ sont en mesure de saisir, de recon-

6 Elisabeth Auclair, « Le développement culturel comme outil de promotion d'une identité territoriale », in Gravari-Barbas M., Violier P. (dir.), *Lieux de culture, culture des lieux, production(s) culturelle(s) locale(s) et émergence des lieux*, Rennes : PUR, Coll. Espaces et Territoires, 2003.

7 Emmanuelle Bonerandi & Camille Hochedez, « Des machines, des vaches et des hommes : projets culturels, acteurs et territoires dans un espace rural en crise : la Thiérache », in NOROIS, *Patrimoine, culture et construction identitaire dans les territoires ruraux*, Revue géographique des Universités de l'Ouest, Rennes : PUR, n° 204, 2007, p. 25-37.

naître et d'alimenter, il relève tout autant d'une dimension mémorielle que d'une dimension socio-cognitive⁸. Et ce « carottage », se réalise mieux « par le bas » que par une construction identitaire réifiée par le haut. Construction collective de l'intelligibilité du territoire dans le respect de ses identités multiples, le sentiment d'appartenance devient ainsi une représentation de la communauté territoriale et produit emblèmes et symboles.

Le territoire est donc aussi un récit. Il est une auto-référence, d'où l'importance d'un temps long permettant sa co-production. Car le sentiment d'appartenance est tout autant le résultat d'expériences individuelles et collectives que du discours collectif qui les construisent. S'il puise dans un passé, le récit s'écrit au présent. Il est à la fois opérationnalité identitaire, continuité des valeurs du territoire et un nouvel espace interprétatif dans des sociétés contemporaines à fortes mutations. Les récits territoriaux doivent être cependant attentifs au « story telling », cette mise en récit persuasive qui alimente nos sociétés. Et ce récit articule des échelles. Il est balisé de lieux ; il s'inscrit dans un espace, une étendue ou un bassin. D'autant que les personnes qui l'habitent sont mobiles et appartiennent à des réseaux - physiques comme virtuels - qui le traversent, le transcendent et le transpercent.

Enfin, le temps de la conception comme de la (co)construction du projet artistique et culturel de territoire n'est pas linéaire. Il repose sur la capacité à agir des acteurs. Il ne découle pas d'une méthodologie analytique mais d'une approche systémique. Elle le doit à l'héritage récursif de la coopération : plus les EPCI co-construisent des projets, plus ils acquièrent de connaissances qui laissent des traces, plus ils co-construisent. Ce temps est fait d'allers et retours incessants, de recherche d'interstices nouveaux ; il demande « ruse » et « braconnage ». Documenter son passé, évaluer sa réalisation présente, c'est aussi se projeter dans son futur. **Prospective et capitalisation engendrent ainsi un temps sans fin circulaire ou la rétro-innovation est plus « productive » que la croissance.** Les améliorations permanentes et constantes du projet artistique et culturel de territoire, leur résilience, se cachent dans le « déjà là ». L'enjeu est alors de se régénérer en continu pour ne pas déboucher sur un mélange uniformisant ou standardisé mais sur des recompositions respectives des postures culturelles, susceptibles de réviser leurs systèmes de références et d'agir en *communs*. Cette hybridation dans une autre « réciprocity de relations », selon Pierre Rosanvallon (1995) engage l'intercommunalité culturelle à passer de la différenciation à la diversité et d'une entité statique à un processus dynamique de développement territorial. En coproduisant avec les personnes - celles qui en sont originaires, qui résident ou qui y travaillent - des actions culturelles, évolutives et vivantes au regard des droits humains, il peut alors **naître une conscience territoriale** tant de ceux qui y habitent comme de ceux qui y séjournent plus occasionnellement.

8 Le terme renvoie aux connaissances acquises dans et par les relations sociales. Il met en évidence l'influence positive des interactions sociales dans l'apprentissage, y compris dans les divergences voire les conflits.

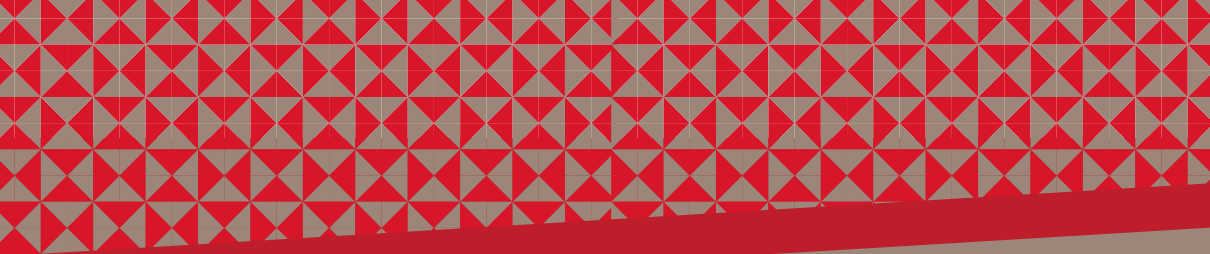
C'est la voie de l'échange et du partage et non celle de la limite ou de la frontière qui définit un territoire. Avec un défi à relever, celui de produire des propositions concrètes engageant des moyens, des process voire des résultats à atteindre.

Ce qu'il faut retenir des transformations pour le Pays foyen

- ▶ Des territoires en mutations et qui connaissent de profondes transformations.
- ▶ Un paradigme du développement territorial qui s'inverse : l'attractivité des aménités sociétales (cadre de vie, lien social, activités éducatives, sportives et culturelles) plus que celle du développement économique : l'économie présentielle.
- **Le Pays foyen est une « centralité interstitielle » à l'environnement préservé à la croisée de la Gironde et de la Dordogne.**
- ▶ La culture, une « responsabilité partagée exercée conjointement par les collectivités ».
- ▶ La compétence culturelle de l'EPCI : une compétence *supplémentaire* et complémentaire à celle des communes sans subsidiarité.
- **Un service public de la culture au croisement d'autres compétences : jeunesse, transition, mobilités, emploi... : « Nos zones de compétences ne sont pas extensibles. Nous sommes un EPCI de service et beaucoup sont apportées à la population (...). L'important ce sont les jeunes »⁹.**
- ▶ Inter-collectivités : coopération publique possible et attendu par l'État, le(s) Département(s), les communes.
- ▶ Inter-collégialité : des acteurs associatifs « qui n'attendent pas toujours grand-chose de l'intercommunalité »¹⁰ mais qui sont prêts à coopérer entre eux et avec l'Établissement Public. Des forces vives souvent bénévoles qui sont aussi des habitants.
- ▶ Inter-sectorialité : avec l'éducation, la jeunesse, l'environnement, le tourisme...
- ▶ Inter-professionnalité : se connaître et se reconnaître au service des territoires.
- ▶ Interculturalité : donner toute leur place aux cultures et aux personnes. Mettre l'humain au cœur du projet politique.
- **L'Établissement Public de Coopération Intercommunale comme assemblée.**

9 Le Président de la communauté de communes du Pays foyen, Comité de Pilotage du 30 mars 2022.

10 Entretien préliminaire avec un acteur associatif du territoire, janvier 2022, corroboré lors du Forum ouvert du 22 septembre 2022.



▼ **Chapitre 3**

Des propositions de cadres d'actions pour le Pays foyen

En juin 2022, la communauté de communes du Pays foyen s'est dotée d'un projet de territoire avec comme ambition de « donner un sens stratégique lisible à l'ensemble des politiques, plans et programmes d'actions communautaires (...) tenant compte des évolutions possibles du contexte à moyen terme »¹. Ce projet de territoire en construction « est une feuille de route à l'horizon 2030 »² qui demande à être déclinée à partir de l'identification des opportunités du territoire. Parmi ces dernières, outre la situation à la croisée de trois départements à une heure d'une métropole ou la nécessaire coopération intercommunale, les richesses naturelles, l'environnement, le cadre de vie sont soulignés comme des « ressources territoriales » (Courlet & Pecqueur, 2013) ; ils contribuent à « l'attractivité résidentielle »³ du Pays foyen.



Figure 10 : les atouts de votre territoire ?
Enquête auprès des associations culturelles, 2022

On doit aux scientifiques américains à la fin des années 80, la notion « d'amenity migrations » que les chercheurs de Pacte Grenoble ont traduit par migrations d'agrément dans les années 2000 (Cognard, 2010). Le concept

- 1 *Projet de territoire du Pays foyen, notre projet, notre avenir, 2021-2028, validé le 7 juin 2022 en conseil communautaire, p. 2.*
- 2 *Idem.*
- 3 *Orientation stratégique N° 1, Projet de territoire du Pays foyen, op. cit., p. 18.*

désigne la primauté des valeurs accordés à la qualité d'un espace ou de lieux - aménités naturelles et culturelles - dans le désir de mobilités et d'installation des personnes. La vie sociale, les aspects agréables d'un lieu, son environnement et sa vie culturelle prennent alors le pas sur les opportunités professionnelles, l'emploi, les salaires ou encore les échanges marchands et économiques pour vivre dans un espace dont on reconnaît la qualité de vie.

Ces nouvelles formes de migrations - et conséquemment d'implantations - sont des ressources nouvelles pour le développement territorial.

L'augmentation du temps libre et des richesses (pour certains) et la démultiplication de nouveaux moyens de communication qu'ils soient physiques ou virtuels ne sont pas absentes de ces migrations d'agrément. Mais le vecteur premier est l'importance croissante accordée à l'environnement naturel, à la diversité des parcours et des cultures, au lien social qui en découle. Elles reposent sur des valeurs non monétarisées mais qui ne sont pas pour autant non quantifiables. Le capital humain y est plus important que le capital économique. Il ouvre la voie à un autre paradigme migratoire à condition que les territoires y développent d'autres manières de faire, de vivre et de travailler.

L'attractivité des territoires ruraux doit donc être analysée à un double titre : les facteurs *hard* d'attractivité et le *soft power* rural⁴. Là où les facteurs classiques, dits *hard*, d'attractivité correspondent à l'accessibilité au marché, la revitalisation économique, la disponibilité en capital humain, l'offre de santé, les mobilités et les infrastructures de transport, le *soft power* rural s'appuie sur la notion du bien-être des habitants : l'éducation des enfants, la formation des adultes, les aménités naturelles et sociales comme la présence d'associations et de manifestations culturelles ou encore les aménités patrimoniales⁵.

Une des clefs de l'attractivité résidentielle des territoires ruraux repose ainsi en leur capacité à proposer une offre culturelle et éducative de qualité : « cessant désormais d'être marqué par l'exode et de constituer un "désert français" (...), l'espace rural est aujourd'hui mû par des dynamiques propres. (...) Le temps n'est plus où l'on se proposait de mettre les villes à la campagne, cette dernière offrant désormais à ses acteurs les éléments nécessaires à leur épanouissement personnel et professionnel »⁶. Nous avons pu identifier que la force du tissu culturel du Pays foyen résidait dans le rôle joué par les associations. Il est vrai que les projets culturels dans les espaces ruraux rencontrent des contraintes spécifiques telles une moindre densité de professionnels et un fort recours au bénévolat. Davantage que

4 Lise Bourdeau-Lepage, *Évaluer le bien-être sur un territoire. Comprendre pour agir sur les facteurs d'attractivité territoriaux*, Projet BRRISE, 2020.

5 *Action Publique et ruralité à l'ère de la différenciation, 70 mesures pour renouveler l'action publique dans les territoires ruraux*, Rapport au 1^{er} ministre par Jean-Pierre Cubertafon, septembre 2021.

6 *Rapport d'information fait au nom de la Délégation à l'aménagement et au développement durable du territoire sur le nouvel espace rural français*, par les sénateurs Jean-François Poncet et Claude Belot, Sénat, 15 juillet 2008.

dans l'urbain, les projets culturels dépendent des capacités et de la personnalité des porteurs de projets, qu'ils soient politiques, associatifs ou professionnels. Les associations sont alors un acteur essentiel de la culture en milieu rural et viennent pallier le manque d'équipements. Toutefois, dans le Pays foyen mais également dans les autres territoires voisins⁷, ce tissu culturel associatif montre sa faiblesse non en nombre mais en raison de sa fragile structuration. La précarité des salariés des associations culturelles ne doit pas y être sous-estimée.

Pour soutenir ses « forces vives », la communauté de communes du Pays foyen ne peut donc moins faire que renforcer ses services publics culturels⁸ non dans une volonté de subsidiarité, tant vis à vis du tissu associatif que de certaines de ses communes, mais dans un esprit de complémentarité⁹. C'est bien tout le sens de la compétence *supplémentaire* apportée dorénavant législativement aux Établissements Publics de Coopération Intercommunale. Cette responsabilité partagée¹⁰ doit s'exprimer par une compétence culturelle exercée tout autant avec ses acteurs associatifs et communaux qu'avec des collectivités supra attentives et volontaristes¹¹ : « le projet de développement territorial doit donc être bâti sur le principe de l'équité territoriale. Ce dernier invite à rechercher systématiquement, au regard des champs d'intervention de la communauté de communes, l'apport du maximum de services aux habitants du Pays foyen, en tout lieu du territoire. (...) Pour y parvenir, les solutions proposées ne pourront pas être uniformes en raison des différences de contexte entre les communes et les segments de population du territoire. (...) Pour autant, l'absence d'uniformité dans l'offre de services ne doit pas affecter leur qualité, leur pertinence, leur accessibilité, et leur cohérence »¹².

Assurer un service public de la culture a minima est donc le premier cadre d'action proposé dans cette étude (cadre d'action N° 1 : des besoins structurels). Ce dernier ne peut toutefois s'exprimer sans une coopération entre acteurs publics et privés dans une gouvernance commune (cadre d'action N° 2 : des ressources et des forces vives à accompagner), qui peut être susceptible de développer des actions fédératrices à l'échelle du territoire (cadre d'action N° 3 : un projet fédérateur).

7 Entretien avec l'Agence culturelle départementale Dordogne-Périgord, mai 2022.

8 Voir les débats lors des ateliers de la Convention Territoriale Globale de juin 2022 et lors du forum ouvert de septembre 2022, annexe p. 87.

9 Jean-Luc Pouts & Jean-Michel Tobelem, *Guide à l'intention des porteurs de projets et des élus*, Réseau Rural Français, 2021.

10 Article 103, loi du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République dite NOTRe.

11 Comités de Pilotage du 30 mars 2022 et du 6 décembre 2022.

12 *Projet de territoire du Pays foyen, notre projet, notre avenir, 2021-2028, op. cit.*, p. 17.

▀ **Cadre d'action N° 1 > Des besoins culturels structurels**

Le Projet de territoire de la communauté de communes du Pays foyen insiste sur la nécessaire coopération entre l'Établissement Public de Coopération Intercommunale et ses membres, les communes. Nous avons pu constater l'attachement des élus communaux qui ont accompagné l'étude, à la culture ; nous avons également observé les limites de la mobilisation de la commission culturelle intercommunale, hors son représentant Vice-Président. Si les premiers sont actifs, ils disposent de moyens à la taille de leurs localités et leur implication se cantonne avant tout à leur circonscription électorale ; pour les seconds, la dimension communautaire de la culture apparaît lointaine même si le Président a rappelé, lors du premier comité de pilotage du 30 mars 2022, que « nous sommes un EPCI de service et [que] beaucoup sont apportés à la population ». **Il y a là une nécessité : celle de dynamiser la gouvernance politique entre l'intercommunalité et ses communes.** Cet « assemblage » peut aussi être partagé avec des intercommunalités voisines qui participent, comme nous l'avons vu, à un même bassin de vie et des collectivités supra, qui toutes, ont été présentes et mobilisées dans le cadre de l'étude¹³.

► **PROPOSITION N° 1** : animer une commission culturelle extra communautaire (Élus de l'intercommunalité et communaux, autres collectivités)

Mais la responsabilité culturelle territoriale ne repose pas que sur des représentants élus. Elle se partage également, professionnellement, territorialement, socialement¹⁴, avec des techniciens publics en charge de l'animer et de l'exécuter. Le service culturel communautaire, malgré toute son implication et sa volonté, est aujourd'hui fragmenté : une personne est mise à disposition du cinéma La Brèche pour ses actions de médiation, une bibliothécaire gère la médiathèque intercommunale « héritée » à l'échelle de 25 % des communes de l'EPCI actuel, la personne en charge de la médiation numérique de la microfolie assume dorénavant la responsabilité de la direction de l'office de tourisme intercommunal. Cette carence n'est pas palliée par des emplois culturels municipaux qui demeurent insuffisants au regard de la taille tout autant de certaines communes, notamment celles qui assument une mission de centralité, que de l'intercommunalité. Durant l'étude, enfin, deux emplois culturels à temps plein n'ont pas été renouvelés au sein de l'intercommunalité. Même si l'on peut saisir et comprendre les contraintes financières qui pèsent sur le Pays foyen, la première orien-

13 Rappelons que le département de la Gironde, via son agence l'iddac et la DRAC Nouvelle Aquitaine ont financé plus des 3/4 de l'étude.

14 *Charte des missions de service public pour le spectacle vivant*, Catherine Trautmann, ministre de la Culture et de la Communication, transmise aux préfets par circulaire le 22 octobre 1998.

tation du Projet de Territoire¹⁵ (une programmation culturelle et un accès à la lecture) semble bien lointaine à atteindre sans renforcer a minima les moyens humains et les compétences nécessaires, alors même que les collectivités partenaires, l'État étant la première d'entre elles, n'ont eu de cesse de rappeler les soutiens financiers qu'elles pouvaient apporter à ces postes. **L'ingénierie culturelle territoriale de la communauté de communes est donc à renforcer tout en coordonnant les services existants.**

► **PROPOSITION N° 2** : créer un poste de coordinateur culturel au sein de l'EPCI avec le soutien des collectivités supra (DRAC, ANCT, Département...)

Le Projet de territoire du Pays foyen rappelle également l'importance de l'accès à la lecture¹⁶ dans un territoire marqué par une forte diversité des communautés, un taux de pauvreté important, la faiblesse de la formation pour les adultes et la présence de populations allophones. Ce service public culturel est une compétence communautaire. Il demeure toutefois parcel-laire. S'il existe bien une médiathèque intercommunale, elle n'a pas été réinterrogée à l'aune de la fusion intercommunale de 2013 et les communes, tout en disposant de bibliothèques municipales ou de points lecture associatifs, n'échangent que peu. Les professionnels se connaissent mais la mise en réseau est balbutiante et peu portée politiquement. Rappelons pour mémoire que la lecture publique ne représente pour tout le territoire que cinq Équivalent Temps Plein et que le bénévolat, certes actif, est vieillissant. Ici aussi, la volonté publique des collectivités supra est conséquente : le directeur de Biblio Gironde, la bibliothèque départementale de la Gironde, a souligné lors du premier comité de pilotage l'absence d'étude sur la lecture publique à l'échelle de l'intercommunalité actuelle et la capacité du Département à mobiliser des financements pour cela ; la DRAC Nouvelle Aquitaine a rappelé que la construction ou l'extension d'une bibliothèque intercommunale peut bénéficier d'une subvention de l'État *via* le ministère de l'Intérieur, dans le cadre de la Dotation générale de décentralisation¹⁷. Ce service culturel de compétence communautaire demande donc à être approfondi. D'autant que des initiatives intéressantes ont pu être repérées : implication dans d'autres espaces et lieux comme les lectures à la « plage », demain peut être au centre nautique ; présence de Centres de documentation au sein des établissements scolaires du secondaire...

15 Orientation N° 1 « Loisirs », in Orientation stratégique N° 1 « Attractivité résidentielle », *Projet de territoire du Pays foyen, op. cit.*, p. 20.

16 *Idem*.

17 La question n'est pas nouvelle. Le 18 novembre 1966, un Comité interministériel, présidé par le Premier ministre, mettait déjà à son ordre du jour les problèmes de la lecture publique en France.

► **PROPOSITION N° 3** : engager l'étude nécessaire à la mise en réseau de la lecture publique à l'échelle intercommunale avec le soutien de la DRAC Nouvelle Aquitaine et du Département de la Gironde

Enfin, l'étude auprès des associations culturelles du territoire a montré aussi bien l'importance de leurs apports que la faiblesse de leur structuration. L'emploi culturel associatif est certes, en France, plus fragile que dans les autres secteurs et la précarité des salariés des associations culturelles en ruralité ne doit pas être sous-estimée. Dans le Pays foyen, la vulnérabilité de ces derniers – seules 4 associations disposent d'au moins un salarié dont deux ne représentent même pas un Équivalent Temps Plein – est avérée. Pour les autres associations culturelles qui ne sont pas employeuses, elles s'appuient sur des bénévoles. Or, le nombre d'adhérents associatifs dans le Pays foyen par association est faible et semblerait se tarir. Dans tous les cas, le tissu associatif foyen, bien que dynamique, se confronte à un manque de compétences en gestion et ingénierie de montage de dossiers, ce qui explique peut-être le faible soutien apporté par d'autres collectivités publiques¹⁸ ou dans le montage de dossiers européens, et à un isolement qui, malgré les soutiens municipaux, ne sécurise pas leur existence et génère encore moins de nouveaux développements.

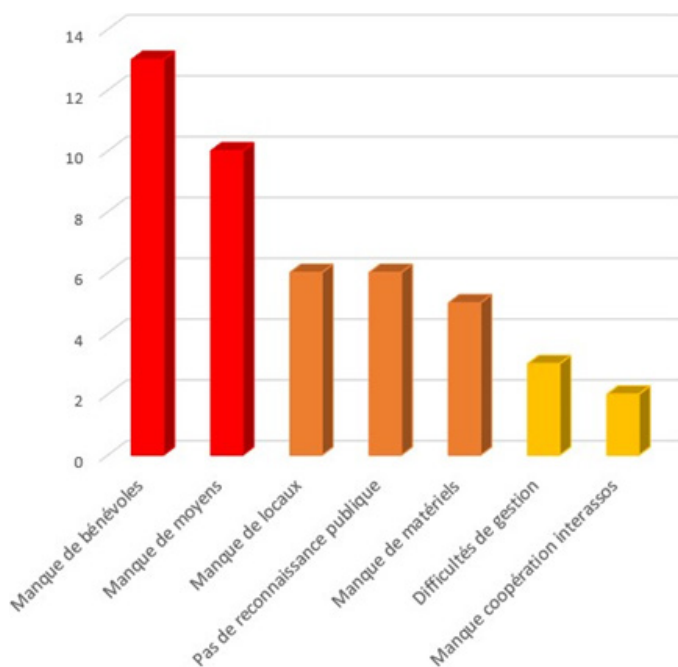


Figure 11 : les difficultés déclarées par le tissu associatif.
Enquête auprès des associations culturelles, 2022

18 Voir *supra*, p. 27.

Si l'on ajoute à cela que la crise sanitaire a amplifié les fragilités latentes du tissu associatif culturel, de nombreuses associations, notamment en ruralité (car bien moins loties que leurs homologues urbaines), sont susceptibles de disparaître. Sans pour autant dénier aux communes leurs responsabilités en matière de vie associative culturelle, **la communauté de communes du Pays foyen a donc une plus-value intercommunale à apporter en matière de mise en réseau et de coopération inter associative.**

► **PROPOSITION N° 4 :** renforcer la coopération inter associative à l'échelle communautaire (formations de pairs à pairs, ingénierie de projets...) tout en conservant un soutien communal à la vie culturelle associative

▼ **Cadre d'action N° 2 > Des « forces vives » à accompagner**

Le deuxième grand cadre d'action que nous proposons **positionne l'Établissement Public de Coopération Intercommunale du Pays foyen comme « assemblée »**. Il ne s'agit plus là d'émarger à des dispositifs de services publics existants mais de construire le projet culturel territorial sur un mode coopératif avec les acteurs associatifs du territoire, dans une relation non pas subordonnée – guichets / clients – mais horizontale et équivalente. Les acteurs associatifs rencontrés comme ceux qui ont participé à l'enquête ou au Forum ouvert ont fait remonter leur souhait de trouver de nouveaux espaces collaboratifs, que nous pourrions nommer « espace public culturel de proximité ». À l'image du Forum ouvert organisé dans le cadre de l'étude, il met en dialogue les associations culturelles sans se limiter à une « vocation thérapeutique », pour reprendre les termes des premiers barreaux de l'échelle de la participation proposée par Sherry Arnstein (1968). En d'autres termes, **il ne s'agit pas de « rationaliser la pauvreté » mais de construire en commun un « intérêt général partagé » au bénéfice de l'action culturelle territoriale.** Les nouveaux territoires intermédiaires et interstitiels de l'intercommunalité développent en effet un intérêt communautaire qui bouscule les déclinaisons de l'intérêt général traditionnellement segmentées en une multitude d'intérêts sectoriels relativement autonomes : « Ils poussent les puissances publiques à redéfinir leurs modes d'interventions (...). Il faut dire que le législateur a inventé un concept hybride, la notion juridique d'intérêt communautaire qui mixe potentiellement des intérêts locaux, des intérêts privés et de l'intérêt général »¹⁹. Cet « espace public culturel de proximité » n'est pas un objet matériel (un équipement) mais une instance de dialogue et de co-production. Et comme cet « espace public de proximité » n'est pas contraint par un découpage politico-administratif, il peut avoir tout intérêt

19 Anne-Cécile Douillet, *Les élus ruraux face à la territorialisation de l'action publique*, Revue française de Science Politique, vol. 53, n° 4, 2003.

à s'ouvrir à toutes structures associatives de territoires voisins ou supra (les agences départementales, pour exemple) qui souhaiteraient s'y associer et y participer. Il revêtirait ainsi une dimension *inter* intercommunale à l'échelle d'un bassin de vie.

► **PROPOSITION N° 5** : créer un Parlement Associatif Citoyen ouvert aux associations du bassin de vie

Car preuve en est (Collectif Alfonce, Association Cœur de Bastide...), les associations du territoire coopèrent et échangent déjà. Mais comment passer d'un réseau de liens faibles et d'échanges non-formels à des principes coopératifs formalisés ? Et pour quelles plus-values ? Une première mutualisation de matériels techniques et scéniques a été développée avec difficultés par le Collectif Alfonce. Si cette dernière demeure embryonnaire, le questionnaire montre que de nouveaux modes de coopérations inter associatifs sont attendus.

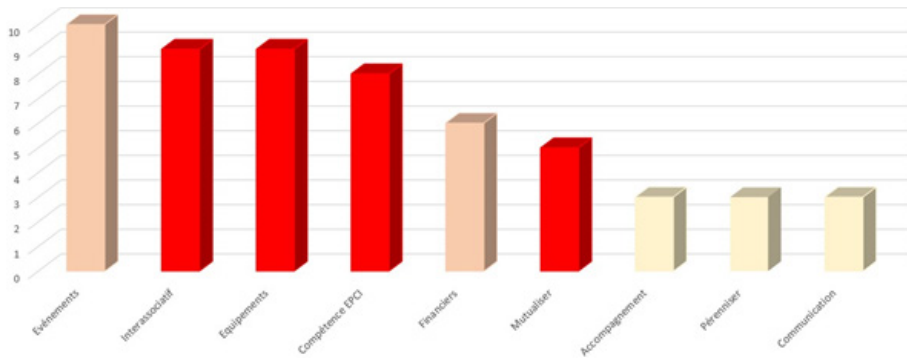


Figure 12 : les développements souhaités par le tissu associatif. Enquête auprès des associations culturelles 2022

Deux logiques de services communs ont été identifiées : la première concerne la mutualisation administrative, la seconde celle de matériels techniques. Cette mutualisation technique pourrait être accompagnée par les deux agences départementales qui disposent toutes deux de parcs matériels scéniques éloignés spatialement et temporellement du Pays foyen. D'une part, elle s'inscrirait dans les exigences de sobriété et de transition écologique qui obligent aujourd'hui opérateurs culturels, publics comme privés, à revoir matériels, méthodes, moyens et façons de faire²⁰. D'autre part, cette mutualisation technique pourrait impliquer communes et intercommunalités qui toutes disposent de matériels à destination des événements culturels (et sportifs) du territoire. Pour exemple, le Collectif Local des Artisans du Spectacle du Parc naturel régional des Landes de Gascogne, qui rassemble acteurs culturels associatifs, communes et intercommunalités,

20 *Décarbonons la culture*, Rapport Shift Project (2021), <https://theshiftproject.org/article/decarboner-culture-rapport-2021/>, consulté la dernière fois le 14 avril 2022.

est en phase de transformation en Société Coopérative d'Intérêt Collectif. Il emploie aujourd'hui 2,5 emplois (ETP) tout en rendant un service jusque-là absent. Preuve que la bonne coordination des acteurs, voire leur regroupement coopératif, joue un rôle décisif dans la production d'externalités, tout en revendiquant politiquement mieux être social et environnemental plus que compétitivité et croissance. **Ces modèles coopératifs s'inscrivent dans des formes économiques relevant de l'économie sociale et solidaire.** Ils pourraient prendre place dans le Pôle de Développement Économique envisagé dans le cadre du Projet de territoire du Pays foyen²¹.

► **PROPOSITION N° 6** : mutualiser des moyens et des matériels dans un objectif de transition écologique et dans le cadre de l'Économie Sociale et Solidaire. Investir des locaux tiers et communs

Toutes ces constructions politiques en « communs », et les actions qui peuvent en découler, requièrent un degré avancé d'expertise. Si cette expertise peut être renforcée par un poste de coordinateur culturel au sein de l'EPCI tel que nous le préconisons, une seule personne, aussi compétente soit elle, ne peut suffire à satisfaire tous les besoins. C'est donc bien une équipe qu'il s'agit de constituer et cette dernière, tout en regroupant l'ensemble des techniciens culturels communaux et intercommunaux présents dans le territoire de projet, ne peut à elle seule répondre aux attentes et aux besoins exprimés en ingénierie administrative, technique et territoriale. D'autant que peu de communes rurales du Pays foyen disposent des expertises nécessaires. **L'équipe d'ingénierie doit alors s'adjoindre des services associatifs propres au territoire** (Collectif Alfonce, Pampa, Cœur de Bastide, Lama...) et/ou compléter ses carences par une ingénierie extérieure avec une ambition : faire monter en compétences les associations du territoire et leurs personnels bénévoles. Cette dernière s'inscrit également dans une des ambitions du Projet de territoire du Pays foyen – mettre en œuvre une politique d'insertion et de formation et accueillir des formations dans le territoire – et peut également s'intégrer dans la politique jeunesse du Pays foyen. Les compétences acquises dans le cadre associatif sont en effet valorisables dans les parcours professionnels des jeunes²². En qualifiant ou certifiant²³, elles sont transposables en entreprise.

► **PROPOSITION N° 7** : former les bénévoles (notamment les plus jeunes) via le Passeport France Bénévolat pour développer les compétences nécessaires

21 Orientation stratégique N°2 « Attractivité économique », *Projet de territoire du Pays foyen*, *op. cit.*, p. 23.

22 Le Passeport France Bénévolat alimente le Compte Professionnel d'Activités au titre du Compte d'Engagement Citoyen qui se conjugue au Compte Personnel de Formation.

23 Comme le Certificat Universitaire « Responsabilités associatives » - Université Bordeaux Montaigne.

► **Cadre d'action N° 3 > Un projet fédérateur du territoire**

« Nos zones de compétences [celles de la communauté de communes du Pays foyen] ne sont pas extensibles (...). L'important ce sont les jeunes », a indiqué le Président de l'EPCI lors du Comité de pilotage du 30 mars 2022. Cette adresse prioritaire à la jeunesse, si elle n'est pas sans interroger au regard d'une population vieillissante, est toutefois cohérente au regard des enjeux socio-économiques du territoire²⁴.

L'accès aux ressources culturelles et artistiques, et notamment l'accès des plus jeunes, est un des pivots essentiels des politiques publiques, qu'elles soient communales, intercommunales, départementales, régionales et à plus forte raison d'État. Il est vrai que dans un monde en fortes mutations, arts, cultures et savoirs sont au cœur des enjeux de société. L'éducation artistique et culturelle entend répondre à ces derniers car les fonctions éducatives et culturelles doivent permettre à chacun de se construire en tant que sujet du monde, héritier de patrimoines dont il perçoit les ambitions, capable de comprendre le présent et d'en inventer l'avenir. Bien que les opérateurs publics comme associatifs qui œuvrent en ce domaine proviennent de différents horizons, ils partagent tous l'enjeu d'une éducation artistique et culturelle conçue comme la conjugaison, dès le plus jeune âge, des cultures, des lieux et ressources de chacun. Car il s'agit là de biens financés pour l'essentiel par des actions publiques pour que chacun puisse développer sa curiosité en direction de toutes les cultures, s'émanciper et se construire non dans un modèle unique mais au contraire dans sa diversité.

Ces enjeux, qui concernent non seulement l'enfance et la jeunesse mais aussi les personnes âgées ou en précarité sociale, sont clairement identifiés dans le Projet de territoire du Pays foyen²⁵. Il convient dorénavant de les inscrire dans le Projet Éducatif de Territoire (PEDT) et dans le Contrat Territorial Global (CTG) en cours d'écriture avec la Caisse d'Allocation Familiale et la MSA - Sécurité sociale agricole. **L'éducation artistique et culturelle est fondamentalement inter sectorielle, rassemblant aussi bien culture, qu'éducation, enfance, jeunesse et développement social local.** Lors du Forum, des propositions concrètes intergénérationnelles ont été énoncées par le tissu associatif. Preuve en est que là encore, le Pays foyen s'inscrit dans un « existant » et valorise ses atouts :

- ▶ Il dispose d'un tissu éducatif dense, volontariste, qui depuis de nombreuses années est impliqué dans des actions d'éducation artistique et culturelle, des écoles aux lycées ;
- ▶ Il possède une micro-folie qui, aujourd'hui installée dans des locaux étroits, demanderait à évoluer de manière plus itinérante ;

24 Voir *supra* p. 16 et suivantes.

25 Orientation Service enfance jeunesse et CIAS, Orientation Stratégique N°1, *Politique de formation et d'insertion*, Orientation Stratégique N°2, *Projet de territoire du Pays foyen*, op. cit., p. 20 et 24.

- ▶ Ses acteurs sociaux (le Centre social et culturel intercommunal) portent une attention particulière tout autant à la parentalité qu'aux personnes isolées ou âgées.
- ▶ Nombreuses sont les collectivités supra qui d'une part, en font un de leur axes politiques prioritaires (DRAC, Rectorat, Département), d'autre part, ont su contractualiser avec des EPCI (CTEAC, CTL) et apporter communément des ressources financières et humaines²⁶.

▶ **PROPOSITION N° 8** : mettre en œuvre un Contrat Territorial d'Éducation Artistique et Culturelle liant associations et services publics

▶ FOCUS 3 > La territorialisation de l'EAC

Le terme éducation artistique et culturelle apparaît à la suite du Protocole d'accord national du 25 avril 1983 signé par les ministères de l'Éducation nationale et de la Culture. Il insiste sur la nécessité d'ouvrir l'école à son environnement culturel et artistique et de prendre en compte la totalité du parcours scolaire de la maternelle à l'université. Mais il faut attendre le tournant des années 2000 pour voir s'exprimer avec ampleur ces ambitions. Le Plan pour les Arts et la Culture à l'École (2000) des ministères Lang et Tasca repose sur une volonté : celle de la généralisation avec la formule des classes à PAC (Projet Artistique et Culturel) systématisant le partenariat enseignant / artiste ou opérateur culturel et un programme de formation croisée. Si le plan est abandonné dès 2003 sur l'autel d'autres priorités politiques pour le système éducatif, l'impulsion crée une véritable dynamique s'appuyant sur des collectivités aux politiques culturelles dorénavant structurées et aux financements en expansion, une professionnalisation accrue des opérateurs et une implication renforcée des rectorats et inspections académiques. Comme un « éternel retour »²⁷, cette impulsion se traduit dix ans après par le *Plan pour l'éducation artistique et culturelle* (2013) et la *loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'École de la République* (2013).

Si ce dernier texte n'a pas pour seul objet l'éducation artistique et culturelle, il décline l'enjeu de réussite scolaire et de réduction des inégalités. Deux points sont primordiaux : le premier instaure que « l'éducation artistique et culturelle concourt directement à la formation de tous les élèves » comme l'éducation physique et sportive ; le second engage la création d'un Parcours d'éducation artistique et culturelle. Ce Parcours a pour objectifs de mettre en cohérence enseignements et actions éducatives et de les relier aux expériences personnelles. Il conjugue l'ensemble des connaissances acquises, des pratiques expérimentées et des rencontres organisées dans les domaines des arts et

26 Voir François Pouthier & Christophe Miqueu, *La fabrique territoriale de l'EAC cinq ans de pratiques partagées dans les intercommunalités engagées de Nouvelle-Aquitaine*, Sarrant : La Librairie des Territoires, 2019.

27 Marie-Christine Bordeaux & François Deschamps, *Éducation artistique, l'éternel retour ? Une ambition nationale à l'épreuve des territoires*, Toulouse : éditions de l'Attribut, 2013.

de la culture, dans une complémentarité entre les temps scolaire, périscolaire et extra-scolaire. Des circulaires interministérielles²⁸, complétées par un Guide, proposent une progression des acquis de l'EAC par cycle scolaire et déclinent certains dispositifs pour atteindre un objectif 100 % EAC²⁹ pour tous les jeunes. Une Charte définit les trois piliers d'un référentiel dorénavant stabilisé. Le « **VOIR** » (ou l'entendre, le visiter) en constitue le premier point d'appui. Fondées sur la force de l'expérience artistique, la fréquentation, la pratique et la rencontre avec les œuvres renvoient à une conception de la médiation où l'art est en quelque sorte en lui-même sa médiation. C'est le moment de la rencontre avec l'inattendu, l'expérimentation de l'émotion et de la sensibilité. Mais au rebours de l'immanence magique de l'œuvre, le voir implique du « regardant » qu'il maîtrise *a minima* les codes et qu'il puisse les contextualiser pour accéder au sens. Pilier de la conception française de l'éducation artistique, le « voir » est « dans les gènes » de l'Éducation nationale et fonde la démocratisation culturelle du ministère de la Culture.

Le « **FAIRE** » (ou le pratiquer) fait écho à la pratique personnelle et individuelle dans un cadre collectif. Ce pilier pose que l'œuvre, sa complexité, sa compréhension, doit être abordée par l'acte créateur de chacun. C'est cette meilleure connaissance du processus de création par la pratique qui d'une part rend l'œuvre plus accessible, parfois même en la désacralisant, et d'autre part permet collectivement de s'en nourrir pour valoriser la communauté et acquérir de nouvelles compétences. Vivre communément cet instant partagé de création est le mode de médiation prôné par l'éducation populaire et les pédagogies actives : c'est en vivant une expérience concrète de pratique que l'on s'approprie l'art et la culture et que l'on acquiert des savoirs, des savoir-faire et des savoir-être ; c'est en vivant pleinement et collectivement un processus de création que l'on transforme le jeune spectateur en jeune acteur.

Le dernier pilier s'intitule alternativement le « **COMPRENDRE** », le « réfléchir » ou « l'interpréter ». Sa dénomination plus indéfinie reflète son ambiguïté. Il peut désigner la nécessité de saisir les références culturelles – et politiques – qui participent de l'artistique et d'acquiescer ainsi une distance critique. En ce sens, le « comprendre » participe à l'élaboration d'un jugement esthétique et alimente un « droit à la culture ». Mais il peut également offrir une capacité à se nourrir d'expériences et à acquiescer des compétences expressives et créatives. Ces dernières permettent au jeune de se construire des repères tout au long de la vie et de développer autonomie, dignité et émancipation : « l'EAC participe à la construction de l'individu qui ne repose pas seulement sur les savoirs mais également sur l'être sensible. Les principes de l'EAC peuvent ainsi se placer sous l'égide des « droits culturels (...) »³⁰.

28 Circulaires des 3 mai 2015, 10 mai 2017 et du 17 septembre 2018, consultées le 25 janvier 2022. www.education.gouv.fr/bo/13/Hebdo18/MENE1311045C.htm?cid_bo=71673 - www.education.gouv.fr/l-ecole-des-arts-et-de-la-culture-11723.

29 Le 100 % EAC, www.culture.gouv.fr/Sites-thematiques/Education-artistique-et-culturelle/Reussir-l-objectif-100-EAC-a-l-ecole, consulté la dernière fois le 25 janvier 2022.

30 Françoise Liot, *Rapport de synthèse de la 1^{re} Université de l'éducation artistique et culturelle des 25 et 26 septembre 2014 à la Chartreuse de Villeneuve-lès-Avignon*, janvier 2016.

L'éducation artistique et culturelle territoriale ne peut être qu'un nœud essentiel et évident de coopération. Cette politique transversale ni purement éducative ni exclusivement culturelle ou artistique repose fondamentalement sur un partenariat étendu et une co-construction active : entre collectivités, d'abord, afin d'éviter fragmentation et morcellement, entre acteurs éducatifs, sociaux et culturels, ensuite car la totalité des « temps de vie » doivent être couverts, et enfin entre organismes culturels et éducatifs présents dans le territoire du projet d'éducation artistique et culturelle. C'est pourquoi l'éducation artistique et culturelle se décline en contrats territoriaux co-signés par les Rectorats, les DRAC, parfois les Départements, plus rarement les Régions, et les communes ou l'EPCI dans lesquels ils se développent. Un coordonnateur (issu de la commune ou de l'EPCI) anime la gouvernance (comités de pilotage et de suivi). L'éducation artistique et culturelle devient ainsi une responsabilité exercée conjointement à une compétence, en générant « un espace de coopération publique entre institutions et opérateurs culturels, artistiques, sociaux... d'un territoire, nécessitant un diagnostic partagé, l'agrégation des activités culturelles et éducatives préexistantes et la définition commune de valeurs, d'objectifs et de finalités »³¹. Cet espace est la première pierre d'une culture commune. Le processus de co-construction doit se faire naturellement avec l'ensemble des parties prenantes, les partenaires instituants (EPCI, communes, département, région, État) comme les institués territorialisés (enseignants, chefs d'établissements, médiateurs culturels, artistes, animateurs...). Ce faisant, on entre dans une démarche d'appropriation qui consiste à comprendre comment travaille l'autre et les référentiels au nom desquels il agit. Elle autorise également une simplification des dispositifs des diverses instances et les adapte au territoire pour offrir des réponses singulières qui lui soient propres. Elle crée aussi des habitudes de travail grâce auxquelles on peut entrer en dialogue avec d'autres mondes sociaux, d'autres réalités institutionnelles, d'autres pratiques professionnelles. À ce titre, un contrat territorial d'éducation artistique et culturelle peut devenir l'épine dorsale d'un projet culturel de territoire qui rassemble les opérateurs et mutualise les moyens et les énergies.

Ces contrats territoriaux s'intègrent également dans les Projets Éducatif Territoriaux (PEDT). Les PEDT formalisent une démarche permettant aux collectivités territoriales de proposer à chaque jeune un parcours éducatif avant, pendant et après l'école, organisant ainsi, dans le respect des compétences de chacun, la complémentarité des temps éducatifs³². Parallèlement, le socle commun de compétences de connaissances et de culture définit les connaissances et les compétences qui doivent être acquises à l'issue de la scolarité. Il renforce cette approche globale, propose une mise en système et en synergie des savoirs et des disciplines au profit de cinq domaines de formation qui s'en nourrissent

31 François Pouthier (dir.), *Passage à l'A.C.T.e. pour les contrats de coopération territoriale d'éducation artistique et culturelle en grande Région ALPC*, UBIC : Bordeaux, 2016.

32 Le PEDT, consulté la dernière fois le 25 janvier 2022. http://cache.media.education.gouv.fr/file/12/50/2/2013_projetEducatifTerritorial_245502.pdf.

et les transcendent : les langages pour penser et communiquer ; les méthodes et outils pour apprendre ; la formation de la personne et du citoyen ; les systèmes naturels et les systèmes techniques ; les représentations du monde et l'activité humaine. Il pose une double cohérence, verticale, progressive, curriculaire, avec des paliers en jalonnant la maîtrise, et horizontale, en invitant aux prolongements et en s'en nourrissant, par une reconnaissance et une validation des compétences travaillées à l'école mais renforcées en dehors.

Le Pays foyen est riche de ses patrimoines naturels et paysagers.

L'écologie contemporaine insiste sur le fait que les milieux dans lesquels les êtres humains évoluent sont le produit d'une accumulation historique où s'articulent mutations et perturbations naturelles et culturelles entendues comme humaines. Les lieux marquants du Pays foyen, qu'ils soient paysagers, bâtis ou immatériels (la vallée de la Dordogne, la viticulture, les vergers, les bastides, les édifices religieux...) portent d'ailleurs de nombreux stigmates de ces interventions. La vision binaire de l'opposition nature-culture, ce dualisme de la modernité occidentale, n'est donc guère opérationnel en Pays foyen : « Nous vivons entourés de milieux et d'objets hybrides qui sont des productions conjointes des activités humaines et des processus naturels. Entre nature et artifice, il existe un véritable continuum »³³. Le « grand partage »³⁴ est remis en cause scientifiquement et politiquement tant par la biodiversité³⁵ que par l'infléchissement des politiques en faveur de la diversité culturelle et de la mise en lumière des patrimoines naturels et culturels dont le Pays foyen est tout à la fois producteur et/ou bénéficiaire. Cette (ré)conciliation entre nature et culture dans une logique environnementale est ainsi un marqueur fort du territoire qu'il convient de valoriser et communiquer. Le Projet de territoire du Pays foyen ne s'y est d'ailleurs pas trompé, même s'il le limite à la gestion des bassins versants et à la sobriété énergétique d'une part, et à une mise en valeur touristique d'autre part³⁶. Mais comme le souligne Xavier Greffe (2006), « pour que les gens ne partent pas, il faut qu'ils restent » ! Les patrimoines naturels et culturels du Pays foyen sont donc aussi une ressource territoriale pour ceux qui y habitent, y itinèrent ou qui souhaiteraient s'y installer.

33 Bruno Latour, *Nous n'avons jamais été modernes. Essai d'anthropologie symétrique*, Paris : La Découverte, 1991.

34 Philippe Descola, *Par-delà nature et culture*, Paris : Gallimard, Folio Essais, 2005, réédition 2005.

35 Convention sur la diversité biologique adoptée lors du sommet de la Terre à Rio de Janeiro en 1992. <https://www.cbd.int/doc/legal/cbd-fr.pdf> consultée la dernière fois le 11 novembre 2019.

36 Orientation Stratégique N° 4, *Renforcer les actions en direction des enjeux de demain* et N° 3, « L'attractivité touristique », *Projet de territoire du Pays foyen, op. cit.*, p. 25 et 28.



Figure 13 : un territoire accueillant pour 92 % des interrogés.
Enquête associations culturelles 2022

La découverte des ressources naturelles et culturelles du territoire peut s'inscrire donc tout à la fois dans des actions d'éducation artistique et culturelle, dans une valorisation de proximité des sentiers de randonnée ou en développant un « slow-tourisme-excursionniste »³⁷ à la rencontre tant des patrimoines paysagers que de créations artistiques contemporaines, le long de la ligne de partage des eaux entre Dordogne et Garonne ou en transfigurant artistiquement les aires de jeux pour enfants ! Cette découverte des patrimoines naturels et culturels du Pays foyen propose des usages non conventionnels voire alternatifs du territoire en mobilisant des registres corporels sensibles et affectifs. Ces « laboratoires récréatifs » (Falais & Corneloup, 2017) ne se limitent pas aux seuls touristes ou excursionnistes venus de la Vallée de l'Homme ou de la métropole bordelaise. Ils sont également des marqueurs pour les personnes habitantes et/ou originaires. Cette nouvelle interaction entre excursionnistes et résidents est alors motivée tant par le désir de « produire du territoire » que par une reconstitution du lien de la proximité en un temps réduit. **Elle donne sens au territoire tout en contribuant à changer les représentations ou renforcer son identification.**

► **PROPOSITION N° 9** : valoriser les patrimoines naturels et culturels (bâti, immatériels, paysagers, alimentaires au plus près et par les habitants)

37 « Cittaslow », Cité du bien-vivre de l'italien « Città del Buon Vivere » est un label qui est loin de se cantonner au seul patrimoine et à la gastronomie ; d'une part, les valeurs humaines d'hospitalité sont au cœur de la charte, d'autre part, la référence à la lenteur, est clairement, un appel à la réflexion et au temps de vivre : celui d'échanger, de regarder, de bien-faire les choses. <https://cittaslow.fr/>, consulté la dernière fois le 12 novembre 2022.

De même, la mise en œuvre d'événementiels festifs est devenue une « enseigne territoriale ». On ne compte plus les agglomérations, communes ou intercommunalités qui tout autant dans un désir d'identification de leur propre existence que de potentielles, et parfois « mythiques », retombées organisent des festivals. Factrice de rencontres sociales, outil didactique et moyen de communication, cette volonté de concilier culture(s) et festivités est devenue tout autant médiatrice de cultures que de territoires, non sans arrières pensées médiatico-économiques³⁸ (Négrier & Jourda, 2006).

En offrant un cadre peu contraignant et convivial, ces événements mobilisent les personnes familières de lieux culturels et celles qui ne fréquentent pas les équipements. « En cela, la Fête de la musique constitue l'exemple le plus abouti de toutes les manifestations culturelles "hors les murs" qui se sont multipliées ces dernières années et qui traduisent un nouveau rapport à la culture, plus décontracté, moins empreint de religiosité »³⁹. Il a été également montré que la commémoration⁴⁰ est un des vecteurs principaux de l'unification. Elle s'appuie sur ce qui a été, en administrant cette présence du passé dans le présent et en lui conférant une dimension susceptible d'éclairer un cheminement futur. Trois limites peuvent toutefois être identifiées à cette « fièvre événementielle » : la première est leur nombre dans lequel le « consommateur » a parfois du mal à se reconnaître ; la deuxième est leur manque d'ancrage en (re)copiant ici ce que l'on fait là ; la troisième, plus récente est leur confrontation à des mutations climatiques, sanitaires ou sécuritaires qui rendent précaires leur production.

Ces événementiels festifs, notamment en ruralité, ont pour vocation de valoriser une identité plus ou moins patrimonialisée (les fameux « savoir-faire ancestraux »), de favoriser l'attractivité touristique du territoire et de générer l'adhésion des habitants. Pour ce faire et au-delà de la fréquentation consumériste de l'événement, **les événementiels festifs peuvent ainsi proposer de nouvelles pratiques partenariales et participatives permettant de transmettre valeurs et projet territorial**. Ils présentent d'une part une puissance évocatrice en agitant des symboles en mesure de faire se révéler *l'esprit des lieux* ; d'autre part, ils recherchent une ambitieuse appropriation en engageant les acteurs et les forces vives associatives du territoire à passer d'une conception institutionnalisée de l'événement à une démarche locale coopérative et partenariale. C'est cette orientation qu'il nous semble être souhaitable de prendre dans le Pays foyen. Parmi les événements marquants, le forum intercommunal des associations est celui qui retient le plus l'attention du tissu associatif :

38 Orientation « créer un événement phare à l'échelle du pays foyen », in Orientation Stratégique N° 3, « L'attractivité touristique », *Projet de territoire du Pays foyen, op. cit.*, p. 27.

39 Olivier Donnat, « La question de la démocratisation dans la politique culturelle française », *Revue Modern & Contemporary*, vol. 11, n° 1, 2003, p. 7.

40 *Commemorare*, en latin, c'est évoquer pour assigner sur une base collective. Voir Gérard Namer, *Batailles pour la mémoire, la commémoration en France de 1945 à nos jours*, Paris : Papyrus, 1983.

- ▶ il est l'occasion de mettre en lumière les richesses et les dynamiques associatives territoriales ;
- ▶ il peut devenir un lieu de mise en partage de savoirs par des formations inter associatives ;
- ▶ il crée une participation des habitants à la vie communautaire en assurant « ancrage » et reconnaissance sociale ;
- ▶ il s'appuie sur des « forces vives » nécessaires à sa bonne conduite et réalisation ;
- ▶ il peut générer des collaborations et permettre des implantations pérennes (artistes, métiers d'arts).

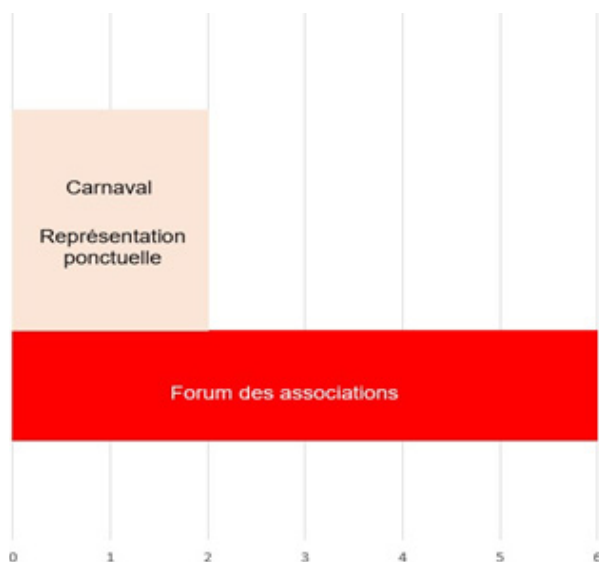


Figure 14 : les événements marquants.
Enquête associations culturelles 2022

▶ **PROPOSITION N° 10 :** s'appuyer sur l'événement qui fédère les associations : Le Forum Associatif Intercommunal

Ce qu'il faut retenir des propositions

CADRES D'ACTIONS	PROPOSITIONS	DES ACTIONS POTENTIELLES	
Des besoins culturels structurels	Animer une commission culturelle extracommunautaire	Inviter toutes les communes	
		Inviter les intercommunalités voisines	
		Inviter les collectivités supras	
	Créer un poste de coordinateur culturel au sein de l'EPCI	Avec le soutien du Département, de l'ANCT et de la DRAC	
		Une ingénierie culturelle territoriale et une équipe	
	Engager l'étude nécessaire à la mise en réseau de la lecture publique	Une étude avec le soutien du Département et de la DRAC	
		Mettre en réseau les acteurs communaux et intercommunaux	
		Partager avec les centres de documentation scolaires	
	Renforcer la coopération interassociative	Savoirs partagés	
		Mutualisation des bénévoles	
		Formations croisées	
	Des "forces vives" à accompagner	Créer un Parlement Associatif Citoyen	Un espace public culturel de proximité
Ouvert aux associations des territoires voisins et supras			
Mutualiser des moyens et des matériels		Des mutualisations administratives	
		Une ingénierie de montage de projets	
		Des matériels au regard des transitions	
		Un outil coopératif ESS	
Former les bénévoles		Une équipe publique et privée	
		Des formations informelles	
		Des certifications universitaires	
		Le Passeport France Bénévolat	
Un projet fédérateur de territoire		Mettre en œuvre un contrat territorial d'éducation artistique et culturelle	Avec les associations
			Avec le livre et le cinéma
	Pour une microfolie itinérante		
	Valoriser les patrimoines naturels et culturels	La Vallée de la Dordogne	
		Dans les chemins de randonnée	
		A vélo	
		De l'art auprès de la population : les aires de jeux	
		La ligne de partage des eaux	
	S'appuyer sur un événement qui rallie et relie les associations	Le forum associatif	
		Participation et formations informelles	

Conclusion

L'étude évaluative et prospective « Pour de nouveaux cadres d'actions culturelles pour la communauté de communes du Pays foyen » avait mission, pour une part, de recoller et interpréter les diagnostics territoriaux, tout en faisant appel aux regards pertinents et sensibles d'étudiant-es en voie de professionnalisation. Car agir pour un développement territorial intégré demande d'abord de « situer » son expertise et de la confronter aux représentations des personnes qui habitent et nourrissent un territoire. Constat a été fait que si le territoire du Pays foyen n'est pas sans faiblesses et menaces, il dispose d'atouts et d'opportunités, qui ne peut le réduire à la qualification, certes synthétique mais exiguë qui ouvre cette étude, d'une « campagne vieillissante à faibles revenus, économie présenteielle et sous influence urbaine »¹. À l'inverse, sa centralité interstitielle à la croisée de la Gironde, de la Dordogne et du Lot-et-Garonne, lui offre un cadre d'agréments et de services où, pour reprendre le slogan des Parcs naturels régionaux, « une autre vie peut s'inventer ici ».

Mais pour ce faire, les aménités naturelles et culturelles du Pays foyen demeurent encore à capitaliser, valoriser et approfondir. L'histoire des politiques culturelles y est encore récente (hors pour la commune de Sainte-Foy-la-Grande et celle, dans une moindre mesure, de Pellegrue, toutes deux confrontées à leur taille et leurs disparités économiques et sociales). Des services, des avantages, des dynamiques existent. Mais ils sont parcellaires, fragmentaires, incomplets et cela malgré des soutiens, dorénavant anciens, apportés par d'autres collectivités que ce soient l'État ou le département de la Gironde conjugué à son agence. Preuve a été apportée que ces soutiens récurrents et leurs apports extérieurs financiers réguliers (hors le cinéma La Brèche), n'ont pas suffi jusqu'à aujourd'hui à structurer les actions et les services, en un mot à *émanciper culturellement* le territoire. La « nouvelle feuille de route » qui s'ouvre dorénavant pourrait donc considérer que les ressources culturelles à apporter aux besoins sociaux et économiques du territoire se cachent avant tout dans l'existant. Mais elle exige aussi de réinterroger les codes et les représentations ainsi que réviser les normes existantes. Dans un contexte de profondes transformations sociales, économiques, politiques, l'innovation culturelle du Pays foyen est donc avant

1 Agence Nationale de la Cohésion des Territoires, *supra* p. 18.

tout à rechercher dans son existant et ses « forces vives », sans pour autant obérer le besoin d'un service public minimum de la culture, qui est encore aujourd'hui insuffisamment assumé.

À l'instar d'Alberto Magnaghi (2003), nous pourrions ici évoquer que les cadres d'actions culturelles proposés dans la présente étude relèvent d'une « rétro-innovation ». Cette dernière répond à un besoin identifié collectivement et communément dans un territoire et n'est pas sans rappeler tant la définition de l'innovation territoriale que celle de l'innovation sociale : « l'innovation territoriale réside dans le développement et la mise en œuvre de nouvelles idées (produits, services et modèles) pour répondre à des besoins sociaux nouveaux et créer de nouvelles relations ou collaborations sociales »² ; « l'innovation sociale consiste à élaborer des réponses nouvelles à des besoins sociaux nouveaux ou mal satisfaits dans les conditions actuelles du marché et des politiques sociales, en impliquant la participation et la coopération des acteurs concernés, notamment des utilisateurs et usagers »³.

La démarche à engager, la gouvernance à définir sont donc toutes aussi importantes que les résultats à atteindre. Voilà qui demande à la communauté de communes du Pays foyen non plus d'émarger à des dispositifs culturels ou sociaux existants et parfois contraignants mais de construire des cadres d'action culturelle dans un rôle « d'assembler ». Cette autre coopération intercommunale permettrait ainsi de décliner sa compétence culturelle *supplémentaire* et ouvrirait de nouvelles collaborations dans une relation non plus subordonnée mais équivalente. Elle peut compter sur le soutien de collectivités supra, toutes prêtes à devenir des partenaires accompagnateurs plus que des guichets supplétifs.

Voilà qui n'est pas sans rappeler la définition des territoires apprenants. En science de gestion, ils sont marqués par des systèmes d'action et d'acteurs qui se coordonnent et disposent d'une autonomie suffisante pour capitaliser des savoir-faire et des compétences, transmettre et se transformer en fonction des évolutions de leur environnement : « ils appellent donc une coopération des acteurs, la mobilisation des ressources (savoirs et compétences) et (...), à la logique verticale, ils substituent celle de l'horizontalité, à l'organisation hiérarchique, ils substituent celle des réseaux »⁴.

Dans le champ des sciences de l'éducation, les « territoires apprenants » prennent sens sur des formations et des apprentissages centrés sur des compétences collaboratives et transversales et appellent à des « interdépendances et des collaborations entre organisations éducatives et communautés locales »⁵ qui ne sont pas délocalisables et en font donc un atout pour le développement des territoires.

2 Guide de l'Innovation sociale, Commission européenne, 2013. <https://ec.europa.eu/social/main.jsp?catId=1022&langId=fr>, consulté la dernière fois le 7 décembre 2022.

3 www.avise.org/decouvrir/innovation-sociale/innovation-sociale-de-quoi-parle-t-on, consulté la dernière fois le 7 décembre 2022.

4 Bernard Bier, « "Territoire apprenant" : les enjeux d'une définition », in *Spécificités*, n° 3, 2010, p. 7-18.

5 Angela Barthes, Pierre Champollion, Yves Alpe, *Permanences et évolutions des relations complexes entre éducations et territoires*, ISTE Éditions, 2017 (hal-01675942).

Laurent Rieufort⁶ identifie sept éléments nécessaires pour « faire territoires apprenants » :

- ▶ leurs lieux reposent sur une organisation collective locale, fondée sur des relations d'interconnaissance aux compétences et statuts variés. Par proximité géographique ou organisationnelle, ils sont à l'origine d'actions collectives dépassant les seules initiatives individuelles qui montrent un attachement au territoire ;
- ▶ ils naissent du « rôle de leaders, de pionniers ou d'innovateurs, qui peuvent être des fédérateurs et des catalyseurs » et qui restent sensibles à l'émergence de « nouveaux leaders » donc au « renouvellement du leadership » dans le quartier ;
- ▶ ils demandent des « facilitateurs » ou « intermédiaires » qui développent une « ingénierie territoriale » pour créer de nouvelles collaborations et réguler les tensions ;
- ▶ ils nécessitent « des espaces de rencontres » de proximité qui peuvent être un « laboratoire d'idées » ou a minima une « plateforme d'échanges » ;
- ▶ des outils et usages numériques viennent conforter ces lieux, permettant une ouverture et participant d'un apprentissage collaboratif ;
- ▶ leurs lieux sont un « espace public », susceptible d'innover des « réseaux d'influence » qui permettent de partager des représentations et des valeurs communes ;
- ▶ en matière de gouvernance territoriale, ils offrent les capacités de prendre part aux décisions qui implique l'ensemble des parties prenantes.

Cette ambition est à portée de la communauté de communes du Pays foyen. Certes, on pourrait nous opposer que « tout ceci n'est pas chiffré ». Mais au regard des moyens déjà existants⁷, des dynamiques territoriales et associatives engagées, des « rétro-innovations » projetées et des apports confirmés d'autres collectivités qui font du Pays foyen, « une de leur priorité »⁸, nous pouvons assurer que les conditions financières tant en ressources humaines qu'en moyens financiers ne peuvent faire obstacle. Reste la volonté politique et celle-ci est aux mains des élus de l'intercommunalité.

6 Laurent Rieufort « Les territoires gagnants du développement local : quelle géographie ? Quels facteurs de réussite ? », in *Population & Avenir* 2021/4, n° 754, 2021, p. 4-7.

7 Sous condition bien sûr de s'en donner les moyens humains.

8 Comité de pilotage du 6 décembre 2022. Le Département a identifié le Pays foyen comme territoire de mission, à l'image des aides apportés au Médoc pour exemple ces six dernières années. La DRAC Nouvelle Aquitaine a confirmé à plusieurs reprises sa capacité à mobiliser de nouveaux financements.

▲ Bibliographie, sitographie & documents

Lionel ARNAUD, *Agir par la culture, acteurs, enjeux et mutations des mouvements culturels*, Toulouse : Éditions de l'Attribut, Collection La culture en questions, 2018.

Marc AUGÉ, *Non-Lieux, introduction à une anthropologie de la surmodernité*, Paris : Seuil, La Librairie du XXI^e siècle, 1992.

David BOLLIER, *La renaissance des communs, pour une société de coopération et de partage*, Paris : éditions Charles Léopold Mayer, 2014.

Marie-Christine BORDEAUX et François DESCHAMPS, *Éducation artistique, l'éternel retour ? Une ambition nationale à l'épreuve des territoires*, Toulouse : l'Attribut, 2013.

Lise BOURDEAU-LEPAGE, *Évaluer le bien-être sur un territoire. Comprendre pour agir sur les facteurs d'attractivité territoriaux*, Projet BRRISE, 2020.

Benjamin CORIAT (dir.), *Le retour des communs : la crise de l'idéologie propriétaire*, Paris : Les Liens qui Libèrent, 2015.

CcObservatoire des territoires, *Baromètre de la cohésion des territoires*, juillet 2018 [en ligne], consulté la dernière fois le 14 octobre 2022.

CGET, *La mission photographique de la DATAR, nouvelles perspectives critiques*, Paris : La Documentation française, 2014.

Charte des missions de service public pour le spectacle vivant, Lettre d'information du MCC du 16 décembre 1998, consulté la dernière fois le 6 juillet 2022. <https://www.culture.gouv.fr/Espace-documentation/Documentation-juridique-textes-officiels/La-charte-des-missions-de-service-public-pour-le-spectacle-vivant>.

Circulaires EAC des 3 mai 2015, 10 mai 2017 et « À l'école des arts et de la culture » du 17 septembre 2018, consultés la dernière fois, le 25 janvier 2022. www.education.gouv.fr/bo/13/Hebdo18/MENE1311045C.htm?cid_bo=71673 - www.education.gouv.fr/l-ecole-des-arts-et-de-la-culture-11723.

Françoise COGNARD, « *Migrations d'agrément* » et nouveaux habitants dans les moyennes montagnes françaises, Thèse de Doctorat en géographie, 2010.

Claude COURLET et Bernard PECQUEUR, *L'économie territoriale*, Paris : PUG, 2013.

- Pierre DARDOT & Christian LAVAL, *COMMUN, essai sur la révolution du XXI^e siècle*, Paris : La Découverte, 2014.
- Laurent DAVEZIES, *La République et ses territoires, la circulation invisible des richesses*, Paris : Seuil, La République des Idées, 2008.
- Goéry DELACOTE & Christelle MOREL, *Pour une économie du bien commun*, Paris : Manifestes Le Pommier !, 2012.
- Philippe ESTÈBE, *L'égalité des territoires, une passion française*, Paris : PUF, Coll. ville en débat, 2015.
- Ludovic FALAIX et Jean CORNELOUP, *Habitabilité et renouveau paradigmatique de l'action territoriale : l'exemple des laboratoires récréatifs*, Information géographique N° 1, 2017.
- Xavier GREFFE, « La mobilisation des actifs culturels de la France : de l'attractivité culturelle du territoire... à la Nation naturellement créative », *Rapport de synthèse sur l'attractivité culturelle*, Document de travail du DEPS N° 1270, 2006.
- Bernard KAYSER, *La Renaissance Rurale, sociologie des campagnes du monde occidental*, Paris : Armand Colin, 1990.
- Pierre-Antoine LANDEL, « Comment l'intercommunalité culturelle régénère-t-elle l'idée de coopération », *L'Observatoire, la Revue* N° 59, 2019, p. 93-95.
- , « Quatre figures de la mobilisation de la culture dans les dynamiques territoriales », in LA NACRE, *Territoires de cultures, cultures de territoires : quand élus, artistes et habitants co-investissent les territoires ruraux*, juin 2017 [en ligne].
- Jean-Louis LAVILLE, *Politique de l'association*, Paris : Seuil, Coll. Économie, 2010.
- Perrine MICHON (dir.), *Les biens communs. Un modèle alternatif pour habiter nos territoires au XXI^e siècle*, Rennes : PUR, 2019.
- Alberto MAGNAGHI, *Le projet local*, Sprimont : Mardaga, 2003.
- Pascal NICOLAS-LE STRAT, *Le travail du commun*, Saint-Germain sur l'Île : éditions du Commun, 2016.
- François POUTHIER et Christophe MIQUEU, *La fabrique territoriale de l'EAC, cinq ans de pratiques partagées dans les intercommunalités engagées de Nouvelle-Aquitaine*, Sarrant : La Librairie des Territoires, 2019.
- Pierre ROSANVALLON, *La Nouvelle Question sociale. Repenser l'État-providence*, Paris : Seuil, 1995.
- Viviane TCHERMONOG, *Le paysage associatif français, Mesures et évaluations*, Paris : Dalloz Juris Associations, 2013.
- Jean VIARD, *Nouveau portrait de la France, la société des modes de vie*, La Tour d'Aigues : L'Aube, 2011.

-> Documents et Études du Pays foyen

ANCT, *Observatoire des Territoires*, consulté la dernière fois le 12 février 2022. www.observatoire-des-territoires.gouv.fr.

Conseil départemental de la Gironde, *Tableaux d'attribution*, 2021.

DRAC Nouvelle Aquitaine, *Tableaux d'attribution*, 2021.

Étude en matière de lecture publique et nouveaux médias, Émergences Sud, 2009.

Étude du marché cinématographique de Sainte-Foy-la-Grande, Hexacom, 2016.

Étude transport, mobilité et stationnement dans le cadre du PLUI, Iter, 2021.

Diagnostic culturel en Pays Foyen, 2015.

Diagnostic économique & premières pistes d'action sur le Pays foyen, 2017.

Diagnostic de Territoire, Contrat Enfance Jeunesse du Pays Foyen, 2019-2022.

Iddac Gironde, *Tableaux de bord et prêts de matériels*, 2021.

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal, rapport de présentation, GIE At'métropolis - Biotope - Urbanis, 2019.

Synthèse de l'étude Revitalisation de la Bastide de Sainte-Foy la Grande, GIE At'métropolis - Biotope - Urbanis, 2016.

INSEE, consulté la dernière fois le 15 janvier 2022.

Inventaire National du Patrimoine Naturel, consulté la dernière fois le 15 janvier 2022.

Le Projet de Territoire du Pays Foyen, <https://fr.calameo.com/read/0058225015baab6af7c84>, consulté la dernière fois le 5 décembre 2022.

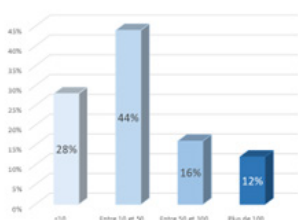
Enquête auprès des associations culturelles du Pays foyen

UBIC
Université Bordeaux
Inter-Culture

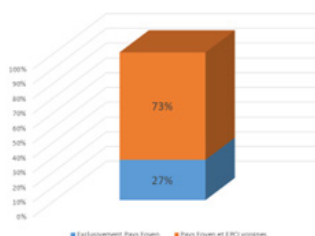
Une « carte d'identité »

Pays Foyen
Communauté de Communes

Nombre d'adhérents



Provenance des adhérents



72% < 50 adhérents : de petites associations
Tous les adhérents ne sont pas actifs

Un bassin de chalandise bien délimité



UBIC
Université Bordeaux
Inter-Culture

Les domaines d'activités associatives

■ Culture

■ Animation socio-éducative-culturelle

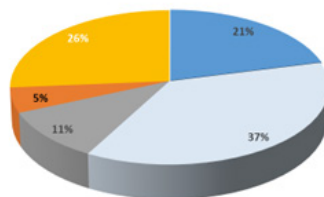
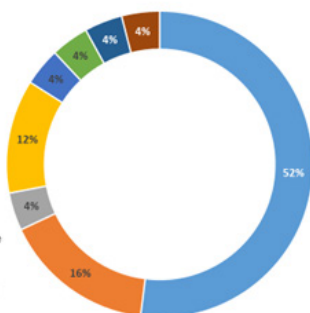
■ Loisirs

■ Bien être

■ Informatique

■ Alimentaire

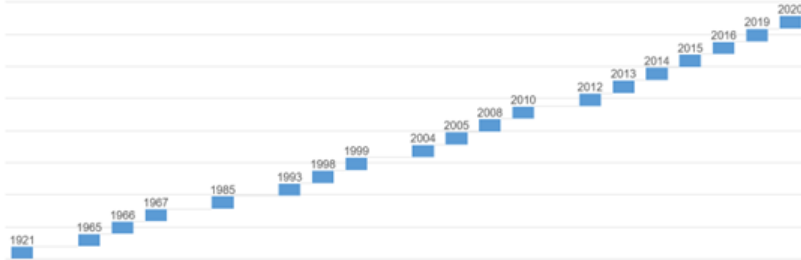
■ Caritatif



■ Patrimoine
■ Livres et lecture
■ Pluridisciplinaire
■ Arts Vivants
■ Enseignement artistique



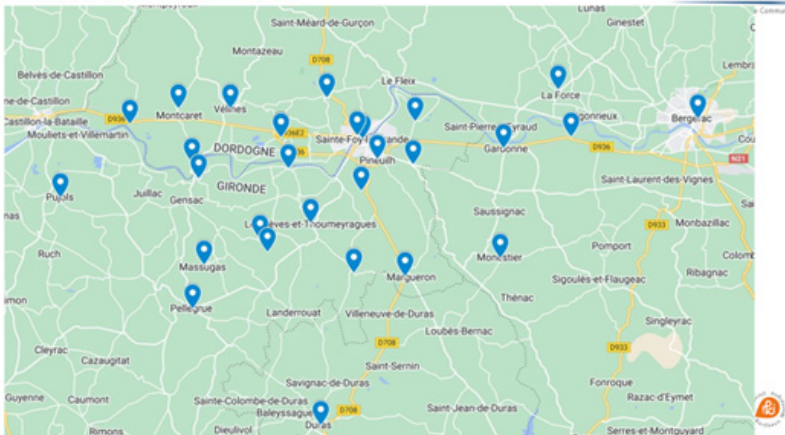
Les dates de création des associations foyennes



- ▶ Plus de 12 000 associations culturelles se créent en France / an
Un renouvellement important et 160 000 associations culturelles vivantes et actives en France qui représentent 20 % des associations



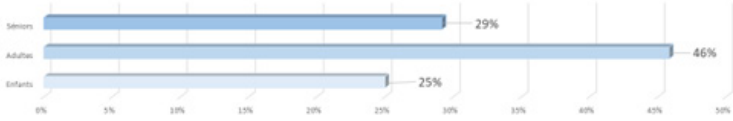
La carte et le territoire



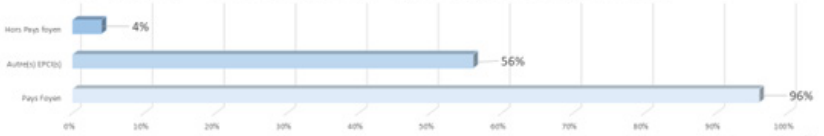


Les « publics », « usagers », « bénéficiaires », personnes

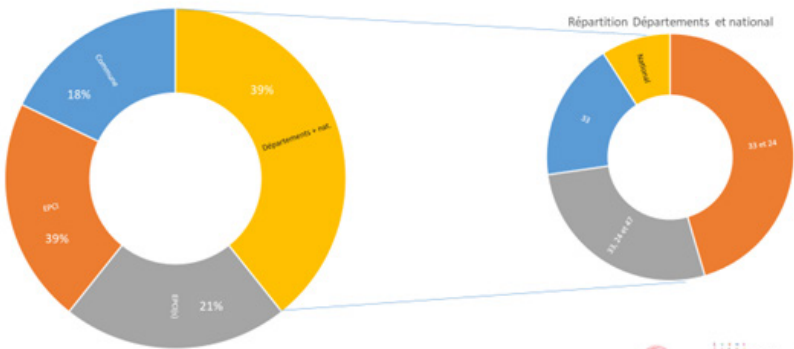
Les trois quarts s'adressent à tous les âges avec des cibles indifférenciées



Les « publics » viennent du Pays foyen et des EPCI(s) voisines

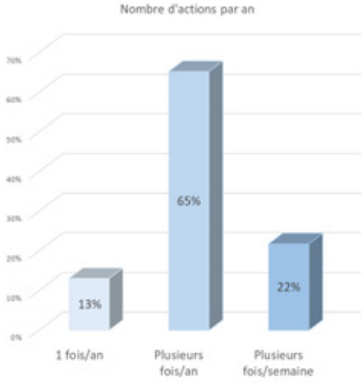


Le rayonnement de l'action associative





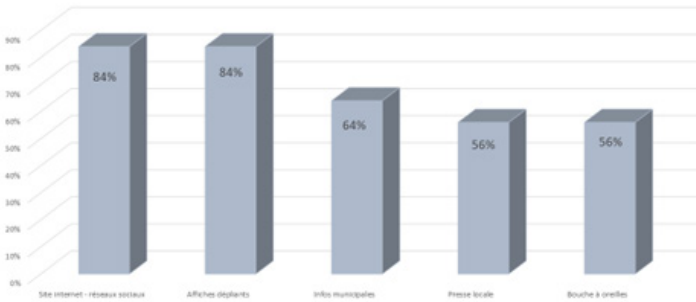
La temporalité de l'activité associative



87 % ont une activité à l'année



La communication



95% des associations en muti supports : une communication efficace

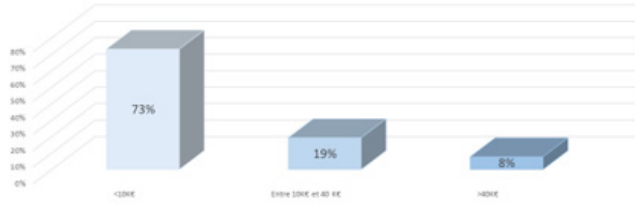




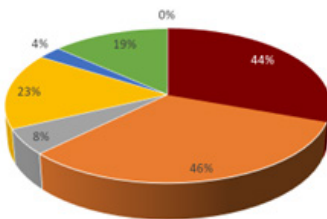
Ressources humaines et budgets

- Peu d'associations disposent de salarié.es
4 associations disposent d'au moins 1 salarié permanent (et intermittents), 2 plus de 10

Les budgets

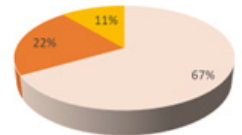


Les aides publiques



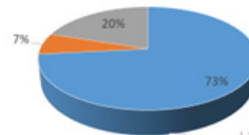
■ Aucun soutien ■ Communes ■ EPCI
■ Département ■ Région ■ Etat
■ Europe

Le volume des aides publiques



■ <10K€ ■ Entre 10K€ et 40 K€ ■ >40K€

Pourquoi ?



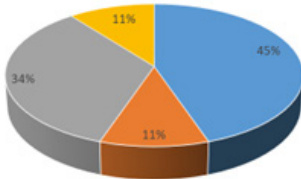
■ Pas de demande ■ Recettes privées ■ Demaindes irrégulières



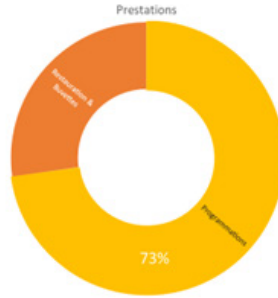
UBIC
Université Bordeaux
Inter-Culture

Les financements privés

PaysFoyen
Communauté de Communes



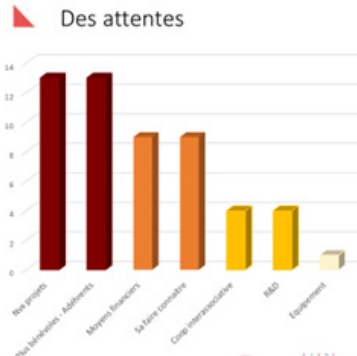
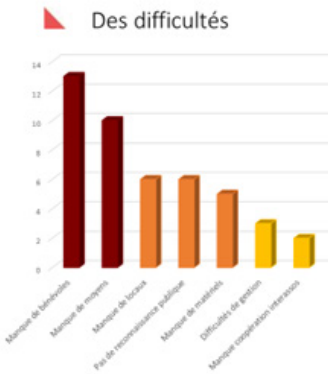
- Adhésions
- Prestations
- Ateliers et activités
- Sponsoring & Mécénat



UBIC
Université Bordeaux
Inter-Culture

Exercice de prospective

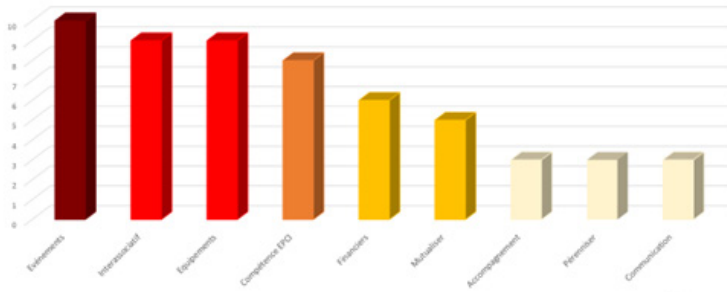
PaysFoyen
Communauté de Communes





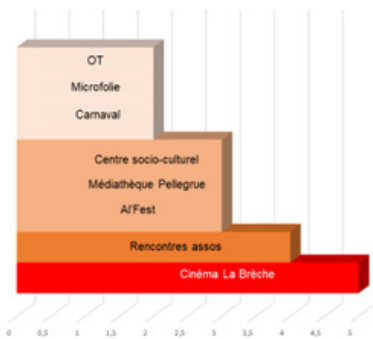
Exercice de prospective

Vos axes de développement

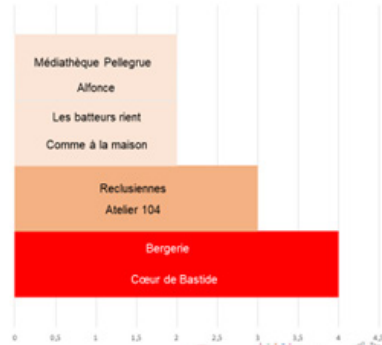


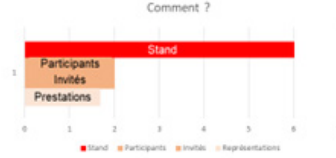
Votre connaissance des ressources culturelles territoriales

Equipements et actions communautaires



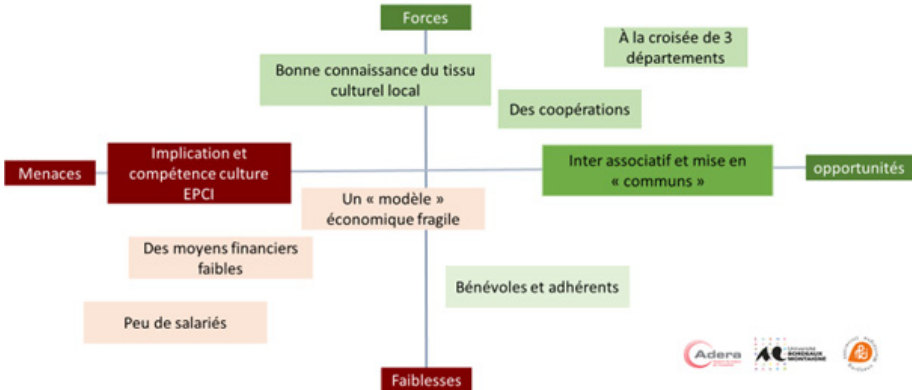
Activités associatives





Pourquoi selon vous n'êtes vous pas associés ?

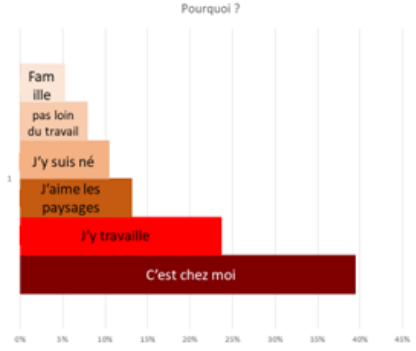
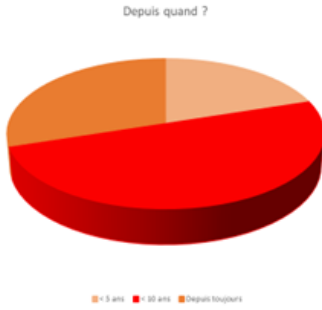
- C'est une de nos questions ...
- Pas de volonté politique
- Pas d'échos à nos actions
- Pas de compétence culturelle
- Pas d'action et de manifestation de la CDC
- La musique classique n'est pas forcément grand public



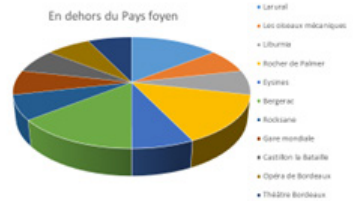
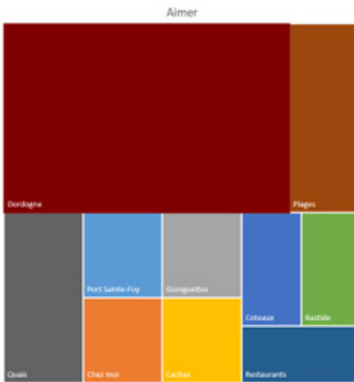


Parlons de vous à titre de personne

Vous habitez à 87 % l'EPCI



Les endroits que vous aimez et fréquentez





UBIC
Université Bordeaux
Inter-Culture

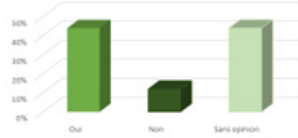
Le territoire est-il selon vous accueillant ?

PaysFoyen
Communauté de Communes

▲ Oui à 92 % !



▲ A-t-il beaucoup changé ?



UBIC
Université Bordeaux
Inter-Culture

ATOUTS

FAIBLESSES

PaysFoyen
Communauté de Communes





Grand livre du Forum ouvert

« Comment la culture peut-elle faire lien dans notre territoire ? »

Samedi 24 septembre 2022, Saint-Quentin de Caplong

▲ **Sommaire**

- ▼ **Atelier N° 1**
Quelle participation des habitants et de la population aux activités et pratiques culturelles dans le Pays foyen ? 77
- ▼ **Atelier N° 2**
Mutualiser des moyens ? Un besoin et un enjeu pour une coopération inter associative et institutionnelle ? 78
- ▼ **Atelier N° 3**
Comment mobiliser des bénévoles ?
Avec quel accompagnement 79
- ▼ **Atelier N° 4**
Quelles compétences culturelles pour l'EPCI ?
Pour quel rôle ? 80
- ▼ **Atelier N° 5**
Comment favoriser une meilleure accessibilité aux offres culturelles et artistiques du territoire ? 81
- ▼ **Atelier N° 6**
Mieux communiquer sur les propositions, actions et projets 82

▶ **Les participants**

- ▶ Laurence Andrieux
- ▶ Virginia Bornand
- ▶ Annie Braconnier-Virrion
- ▶ Pascal Colle
- ▶ Muriel Dellis
- ▶ Anne-Sophie Dubois
- ▶ Gérard Dufour
- ▶ Pinky Dupond
- ▶ Yolande Lachaize
- ▶ Isabelle Maumont
- ▶ Philippe Nouvel
- ▶ Marie Preuilh
- ▶ Sandrine Ratié
- ▶ Jean-Pierre Roubineau
- ▶ Alexandra Saint-Yrieix
- ▶ Marc Sarahoui
- ▶ Patricia Sarahoui
- ▶ Nathalie Spampinato
- ▶ Stéphanie Tousseins
- ▶ Patricia Tyler
- ▶ Adrien Villier
- ▶ Laura Vincenot-Ducourneau

▶ **Les rapporteurs UBic** **Master IPCI Université Bordeaux Montaigne**

- ▶ Daphné Dervaux
- ▶ Marieke Doremus
- ▶ François Pouthier
- ▶ Nicolas Weichmann

▼ Atelier N°1 > Quelle participation des habitants et de la population aux activités et pratiques culturelles dans le Pays foyen ?

Constat : les personnes qui habitent notre territoire ont des profils bien différents : des jeunes, des vieux, des migrants étrangers allophones, des migrants générationnels, différentes catégories socio-professionnelles, des migrants en télétravail, des personnes en situation de handicap, des travailleurs agricoles, de nouveaux arrivants, etc. Il y a donc une nécessité à bien écouter les besoins et envies afin de mieux les intégrer dans le schéma culturel du territoire.

En outre, suivant les communes, les habitants sont bien différents. Il est identifié que ceux que les acteurs ont le plus de mal à mobiliser et capter sont les adolescents.



Identifier les
besoins et
attentes des
personnes

Forces et faiblesses

- ▶ Le mouvement de populations amène des nouvelles cultures et nouvelles pratiques culturelles dans le territoire.
- ▶ Des personnes sont extrêmement pauvres : attention aux coûts des manifestations !
- ▶ 120 bénévoles à cœur de bastide, la parole de chacun est prise en compte et donc le lien existe entre les bénévoles et les usagers. Mais cette association n'existe qu'à Sainte-Foy-la-Grande.

Points saillants

- ▶ Importance de la participation des uns et des autres, dans l'association, dans le projet...

Propositions

- ▶ Écouter les populations pour faire naître des offres : mais comment faire ?
- ▶ *Faire avec plus que faire pour.*
- ▶ Engager des actions intergénérationnelles et interculturelles pour connaître et transmettre ; coopération par l'action à petites échelles pour bien *faire ensemble.*
- ▶ Identifier les thèmes dont les personnes ont besoin ; quelles sont les attentes ?
- ▶ Faire le lien avec le social et les métiers du social.
- ▶ Prendre en compte la question de la mobilité. On peut acheter un bus ?

► Atelier N° 2 > Mutualiser des moyens ? Un besoin et un enjeu pour une coopération inter associative et institutionnelle ?



Constat : deux axes sont définis pour faciliter la mutualisation : harmoniser les projets en amont de leur réalisation ; pendant mutualiser des moyens pour les réaliser. En effet, le territoire compte beaucoup d'évènements qui se déroulent concomitamment. Il est donc pertinent de mettre en commun des moyens et des savoir-faire entre associations. Par ailleurs, les associations du territoire ne se connaissent pas toutes entre elles.

Forces et faiblesses

Toute forme de mutualisation dépend du bon vouloir des participants. Alors que certaines associations sont très ouvertes à l'idée, d'autres préfèrent travailler isolément, garder leurs méthodes et « leurs publics » ! De plus, certains projets très ponctuels n'ont pas forcément la prévision nécessaire pour se coordonner avec d'autres projets.

Toutefois, le collectif Alforce a déjà de l'expérience en matière de mutualisation et de coordination de projets.

Propositions

- ▶ Développer un site internet doté d'un espace projet où les associations pourraient, entre elles, indiquer leurs volontés et leurs projets à co-construire. Un registre des associations permettrait à tous les acteurs culturels du territoire de connaître l'existant et d'entrer facilement en contact entre eux. Un agenda ou une newsletter indiquant les évènements prévus serait un outil pertinent pour permettre une meilleure répartition temporelle des évènements. Ce site doit être porté par un acteur public comme la communauté de communes.
- ▶ Mettre à disposition, à certaines périodes de l'année, une personne référente pour assister les associations en matière d'ingénierie culturelle. Cette personne pourrait accompagner les associations dans les démarches structurantes, administratives ou logistiques, comme la coordination de projets ou la demande de subvention. Cette aide d'une personne référente pourrait n'être qu'épisodique, par exemple spécifiquement aux moments des demandes de subvention.

▼ Atelier N° 3 > Comment mobiliser des bénévoles ? Avec quel accompagnement ?

Constat : le nombre de bénévoles baisse par association et le renouvellement est faible. Les bénévoles vieillissent et la passation se complique. Pourquoi un tel manque de motivation ?

Points saillants

- ▶ Une connaissance et une compréhension du projet de l'association sont essentielles pour que des personnes bénévoles s'investissent. Les attentes du bénévole et les valeurs du projet associatif demandent à être articulées. Beaucoup d'associations n'ont pas de projet associatif rédigé. Ce dernier demande une méthode et des compétences. Elles manquent au sein des associations du Pays foyen.
- ▶ Les responsables associatifs bénévoles et salariés manquent de savoir-faire. Peu sont formés à la gestion d'une association : « Une énergie phénoménale se perd à cause du manque de compétences car quand on ne sait pas, on ne fait pas ! ».



Propositions

La formation est perçue comme un réel besoin, nécessaire pour valoriser les projets.

- ▶ Concevoir un espace de formation et de transmission de savoirs à l'échelle locale.
- ▶ Référencer et cartographier les ressources de chaque structure volontaire.

Ces espaces de formations seraient l'occasion pour les bénévoles de se rencontrer et de travailler ensemble : « cela permet de vivre un objet ensemble ». Des institutions ont été identifiées pour apporter des ressources : le département de la Gironde, la Préfecture, un-e chargé-e de mission culture au sein de l'EPCI avec des ressources en ingénierie culturelle.

Méthode

Mais il faut aussi générer l'envie et le temps de mettre en partage. Le Forum des associations paraît être le moment et le lieu idéal. Cette journée est très fréquentée et bien identifiée par les habitants du territoire. Elle permet de mettre en valeur le bénévolat. Il y serait intéressant d'ajouter un temps plus professionnalisant avec des ateliers de formation animés par des experts. Des thématiques sont identifiées : construire et gérer un budget, administrer, communiquer, valorisation des heures bénévoles avec un logiciel spécifique, gérer et manager des dynamiques de groupe et de projets, etc.

Conclusion > Comprendre, former et (re)trouver du plaisir

Le bénévolat repose sur le « je veux bien ». Un bénévole doit donc aussi y trouver du plaisir. La convivialité, le lien social, les rencontres permettent de capter et valoriser cette implication. Mais l'association doit aussi être attentive aux besoins du bénévole et au sens de son engagement initial.

▼ Atelier N° 4 > Quelles compétences culturelles pour l'EPCI ? Pour quel rôle ?

Constat : le fonctionnement de l'intercommunalité n'est pas bien saisi par l'ensemble des parties prenantes.

Points saillants

- ▶ Le Vice-Président explique les compétences culturelles de l'EPCI. Le cadre de l'EPCI sur la compétence culturelle a été revue en 2021 ; la compétence culturelle concerne notamment les constructions, l'entretien et le fonctionnement des équipements culturels d'intérêt communautaires. Historiquement, l'EPCI est aussi en charge de la médiathèque de Pellegrue. La compétence culturelle comprend enfin un financement des actions musique et danse de l'Atelier 104.
- ▶ Il n'y a pas de compétences pour la vie associative. Néanmoins, l'EPCI dispose de matériels (chaise, table, podium...) qui peuvent être mis à disposition gratuitement. Néanmoins, certaines associations ont pu être aidées financièrement par le passé sans que pour autant de règles ne soient établies. Reste que les élus communautaires craignent qu'une compétence spécifique sur la vie associative entraîne de nombreuses sollicitations. Il y a là une question de choix politique.

Propositions

- ▶ Créer une programmation inter associative à l'échelle de l'EPCI dans une démarche intergénérationnelle. Il est soulevé le risque de construire une « usine à gaz ».
- ▶ Développer des disciplines spécifiques avec le soutien d'acteurs extérieurs comme l'iddac pour exemple.
 - ▶ Fédérer les associations du territoire au travers d'un événement, comme ce le fut auparavant avec *la Fête de la Rivière*, ou autour d'un projet participatif ou patrimonial pour « rendre fiers les habitants d'habiter leur territoire ».
 - ▶ Fédérer les associations au travers de programmes d'éducation artistique et culturelle. Constat est fait des fractures sociales du territoire et de la volonté du tissu associatif à y répondre communément que cela soit autour de la peinture, la musique, le chant, la danse, l'histoire de l'art.
- ▶ Créer un poste de coordinateur au sein de la CDC pour animer le réseau associatif culturel.



▼ Atelier N° 5 > Comment favoriser une meilleure accessibilité aux offres culturelles et artistiques du territoire ?

Constat : il s'agit toujours du même public qui se rend aux événements culturels du territoire. Une part de la population ne fréquente pas les événements. Est-ce lié aux transports ? Aux tarifs ? Considèrent-ils que « ces événements ne sont pas pour eux » ? Est-ce un problème d'informations ? Il a été également constaté que si l'événement culturel est organisé par un centre socioculturel, d'autres personnes sont présentes. Comment alors mieux accompagner leurs venues ?

Points saillants

- ▶ La mobilité en milieu rural est un défi.
- ▶ Il faut des moyens humains et financiers supplémentaires.

Propositions

- ▶ **Mettre en lumière le tissu associatif et construire des interconnaissances**
 - > Renforcer le lien entre les centres sociaux et socio-culturels et les associations culturelles. Les associations sont forces de propositions mais les centres sociaux sont prescripteurs.
 - > Renforcer le lien avec les écoles en organisant une rencontre entre les associations et les chefs d'établissements.
 - > Réaliser un annuaire des associations avec les prescripteurs dans la boucle de diffusion.
 - > Disposer de référents culturels dans chaque mairie, les faire connaître au tissu associatif pour que ce dernier puisse aisément entrer en contact avec eux.
 - > Faire un annuaire des lieux disponibles pour réaliser des événements, notamment afin que les associations (dé-re)localisent leurs événements pour toucher de nouveaux publics. (« L'Atelier 104 avait déjà réalisé une telle liste, qui malheureusement n'est plus à jour »).
- ▶ **Construire une offre et faciliter les services**
 - > Mettre en place un système de covoiturage local type BlablaCar Pays foyen, ou développer un système de navettes lorsque des événements importants ont lieu.
 - > Développer un système de carte de fidélité qui donnerait des réductions pour les différents événements payants du Pays foyen, afin de donner une idée d'uniformité entre les différentes actions menées sur le territoire.



▼ Atelier N° 6 > Mieux communiquer sur les propositions, actions et projets

Constat : deux natures de communication sont à engager. De manière interne et entre les associations, beaucoup d'associations n'ont pas connaissance des informations de l'association voisine. Le choix des dates ne tient pas compte des autres avec des chevauchements et des artistes qui ne sont donc pas disponibles. En matière de communication externe, des éléments existent déjà mais ne sont que peu utilisés. En outre, les seuls supports numériques ne suffisent pas. Beaucoup de personnes ont encore besoin d'un support papier.

Points saillants

- ▶ Comment articuler et harmoniser nos calendriers ?
- ▶ Comment disposer d'un outil commun (numérique et papier) que les associations s'approprient ?

Forces et faiblesses

- ▶ « Fêtes l'info » est un outil de communication mais payant pour ceux qui veulent y être inscrits.
- ▶ La CDC diffuse l'information de la fête des associations dans tous les cartables.
- ▶ Il y avait un référent tourisme/culture par commune avec l'Office de tourisme.
- ▶ Toutes les associations ne savent pas comment fonctionne l'Office de tourisme. L'Office de Tourisme peut coordonner un agenda mais ne peut pas arbitrer.



Propositions

- ▶ Doter l'Office de Tourisme d'une mission de communication culturelle avec une ligne éditoriale et des moyens ; changer le nom en Office de Tourisme et de la Culture.
- ▶ Créer un emploi culturel au sein de la communauté de communes afin d'animer le réseau culturel associatif. Créer un réseau de référent de la culture dans chaque commune.
 - ▶ Proposer au cinéma de mieux intégrer le tissu associatif local dans ses animations et sa communication.
 - ▶ Établir un annuaire des associations ; mettre en place un *WhatsApp* entre associations ; mieux se connaître, aller aux événements organisés par les autres.
 - ▶ Ouvrir la communication aux territoires voisins : Bergeracois, Castillonnais, Duraquois...



▴ Postface > Faire en commun, faire du commun

Le forum ouvert qui a réuni élu.es communautaires et municipaux ainsi que les acteurs associatifs de la communauté de communes du Pays foyen a révélé la volonté partagée des un.es comme des autres de **construire un nouvel espace de dialogue et de collaboration entre société civile et pouvoirs publics**. « Rassembler les morceaux », « mettre en lien et en dynamique les forces et volontés », « s'engager dans une démarche plus collaborative » ont été les points saillants de la journée du 27 septembre.

Ce besoin, s'il a été énoncé par tous les participants demanderait à être rempli par l'intercommunalité elle-même. En effet, si ces temps de mise en commun sont nécessaires, encore faut-il qu'il soit animés. Que les espaces soient virtuels ou présentsiels, les participants ont insisté sur ce rôle qui pourrait être confié à la communauté de communes du Pays foyen tout en ne dessaisissant pas les communes, de leurs engagements et compétences dans le domaine de la vie associative. Mais à l'image du Forum des associations qui les réunit déjà, l'EPCI doit être en mesure de porter de manière pérenne une espace commun de coopération. Ce Conseil des Associations (CoDA), ce Parlement des Associations Foyennes (PAF), serait à l'échelle du pays mais pourrait également fédérer des acteurs « voisins » dans les intercommunalités du Grand Bergeracois et Montaigne, Montravel et Gurson. Plusieurs thèmes partagés ont d'ores et déjà émergés et seraient à approfondir :

- ▶ la place des bénévoles et du bénévolat. Comme l'enquête associative a pu le démontrer, les associations du Pays foyen disposent de faibles ressources salariées et de nombreux bénévoles. Néanmoins, cette dynamique peut sembler se tarir. Mieux former les bénévoles, valoriser le bénévolat *via* le passeport France bénévolat, répertorier et cartographier les ressources apparaissent comme une nécessité ;
- ▶ un agenda inter associatif avec la capacité de sérier les besoins, de les localiser et de les qualifier. Cet agenda demande l'établissement d'une ligne éditoriale ;
- ▶ une meilleure connaissance des personnes habitantes le Pays foyen et des publics des différents manifestations culturelles. Leur diversité, leurs besoins, les questions de mobilité demeurent opaques encore aujourd'hui pour les acteurs ;

- ▶ mutualiser du matériel technique et des ressources humaines. Dans le premier cas, il a été fait référence à plusieurs reprises au Collectif Alfonce. Dans le second, il s'agit d'identifier les compétences existantes au sein du tissu associatif en matière d'ingénierie culturelle. Des échanges (sous forme de système d'échanges localisées - SEL) peuvent être proposées. Des carences demandent à être comblées notamment sur le montage de subvention et les dossiers européens ;
- ▶ enfin, le manque chronique de moyens financiers pour les associations a été pointé. Il pourrait être envisagé la constitution d'un fonds de dotation intercommunale à la vie associative, co-alimenté par des pouvoirs publics et du mécénat privé.

Durant tout le Forum, une attention particulière a été portée non seulement aux personnes âgées mais surtout aux plus jeunes du territoire. Accéder aux ressources culturelles du territoire (faire pour) mais aussi s'appuyer sur leurs forces vives (faire avec voire faire par) ont été notés dans tous les ateliers. L'importance d'établir des contacts et de trouver des relais au sein des établissements scolaires et/ou des centres de loisirs serait un axe fédérateur.



Direction du système d'information et du numérique

Pôle production imprimée

Mise en page - Impression - Janvier 2023



La communauté de communes du Pays foyen rassemble 20 communes pour près de 17 000 habitants en Gironde. Son bassin de vie déborde au-delà de son territoire institué. Il est marqué par une population âgée, un taux de pauvreté important et une démographie peu dynamique.

Elle s'est dotée d'une compétence culturelle supplémentaire. Cette compétence parcellaire s'exprime dans une médiathèque intercommunale (limitée à cinq communes), un cinéma en délégation fraîchement rénové, un centre socioculturel et une micro-folie à faire vivre. Le tissu associatif y est dense mais fragile. D'où le souhait exprimé par l'intercommunalité de mener un diagnostic des actions culturelles, publiques comme associatives et d'identifier collectivement les cadres d'actions culturelles susceptibles d'intégrer son Projet de territoire. C'est cette assistance à maîtrise d'usages qui a été confiée à UBiC (Université Bordeaux inter Culture) et aux étudiant-es du Master d'Ingénierie de Projets Culturels et Interculturels de l'Université Bordeaux Montaigne en 2021-2022.

Cette recherche-action collaborative fait apparaître que le Pays foyen dispose d'atouts qui ne peut le réduire à la qualification exiguë de l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires, d'une « campagne vieillissante à faibles revenus, économie présenteielle et sous influence urbaine ». Mais pour se faire, les aménités naturelles et culturelles du Pays foyen demeurent à capitaliser, valoriser et approfondir. La feuille de route proposée par l'étude considère que les ressources culturelles à apporter aux besoins sociaux et économiques du territoire se cachent avant tout dans l'existant. Mais elle exige de réinterroger les codes et les représentations des parties-prenantes. La démarche à engager est donc tout aussi importante que les résultats à atteindre. Plus que d'émarger à des dispositifs, c'est un rôle « d'assembler » que pourrait prendre l'inter communalité, avec le soutien d'autres collectivités volontaristes.

Contacts

Alexandre PÉRAUD
Directeur scientifique

Marieke DOREMUS
Responsable et coordinatrice
des projets

Tél. 05 57 12 62 59
ubic@u-bordeaux-montaigne.fr
ubic.u-bordeaux.fr

Composition : **Christine JOUIN**